



SE SOUVENIR DE L'AVENIR

.....
Un an de réflexions sur l'identité politique de la Ligue de l'enseignement



Plutôt que des actes, ce livret illustre un cheminement de pensées. Il rend compte d'une année de travail menée à l'occasion du 150^e anniversaire de la Ligue de l'enseignement. Un an d'événements, de colloques, mais aussi d'élaboration collective qui ont permis de réaffirmer, dans une déclaration (p.05), une identité politique, 150 ans après l'appel de Jean Macé.

Les diverses contributions des fédérations départementales ont abouti à concentrer nos réflexions autour de trois combats fondateurs : la démocratie, la laïcité et l'éducation ; trois causes qui ont structuré l'ensemble de nos travaux dont ceux du Congrès lui-même. Vous retrouverez ainsi les discours de Strasbourg, qui ont valorisé notre légitimité historique à poursuivre ces combats et notre volonté de se saisir des nouveaux enjeux sociétaux.

Nous avons également confronté nos positions aux regards d'intellectuels, comme Pierre Rosanvallon, Régis Debray et Michel Lussault, qui nous ont fait l'honneur d'accompagner nos réflexions. Car la Ligue n'intéresse pas que ses propres militants ! Jean-Michel Djian y a consacré un film *La Fabrique du citoyen* ; Jean-Paul Martin, un ouvrage historique *La Ligue de l'enseignement, une histoire politique, 1866 - 2016*.

À Strasbourg, le président de la République François Hollande et la ministre de l'Éducation nationale Najat Vallaud-Belkacem ont justement témoigné de leur attachement aux actions des militants de la Ligue et à leur indépendance. Une liberté de parole dont nous nous sommes saisis pour évoquer le concordat en Alsace-Moselle, sur les terres du fondateur de la Ligue Jean Macé. Toutes ces différentes contributions à notre congrès anniversaire figurent dans ce document. Enfin, le regard de notre grand témoin Philippe Meirieu qui a brillamment synthétisé deux jours de riches débats.

150 ans après notre fondation, la démocratie, la laïcité, l'éducation sont des causes plus brûlantes que jamais et l'examen critique de notre histoire longue nourrit en sens et en pertinence nos actions d'aujourd'hui.

Jean-Michel Ducomte, *président de la Ligue de l'enseignement*.

SOMMAIRE

SE SOUVENIR DE L'AVENIR

Un an de réflexions sur l'identité politique de la Ligue de l'enseignement

03 › Préambule de Jean-Michel Ducomte

05 › Déclaration du Congrès de Strasbourg 2016

06 › Un an de réflexions sur l'identité politique de la Ligue de l'enseignement, par Nadia Bellaoui et Éric Favéy

07 › Ouverture des travaux du Congrès de Strasbourg, par Jean-Marc Roirant

10 › 150 ans : le calendrier des rencontres

DÉMOCRATIE

Les défis d'aujourd'hui, nos combats de demain ?

13 › Texte d'appel à contributions des fédérations

16 › Introduction à la table-ronde du Congrès, par Jean-Karl Deschamps

20 › « La confiance est un économiseur d'institutions », interview de Pierre Rosanvallon

22 › Le modèle associatif laïque entre l'État et la société civile, par Jean-Paul Martin

LAÏCITÉ

Les défis d'aujourd'hui, nos combats de demain ?

26 › Texte d'appel à contributions des fédérations

29 › Introduction à la table-ronde du Congrès, par Nadia Bellaoui

32 › « La laïcité, c'est l'art de ne pas s'entre-tuer », interview de Régis Debray

34 › Retour sur le colloque laïcité, par Joël Roman

37 › Déclaration sur le concordat, par Jean-Michel Ducomte

39 › Réponse de Najat Vallaud-Belkacem

ÉDUCATION

Les défis d'aujourd'hui, nos combats de demain ?

44 › Texte d'appel à contributions des fédérations

46 › Introduction à la table-ronde du Congrès, par Hélène Grimbelle

50 › « L'école, c'est être capable de penser avec les autres et contre soi », interview de Michel Lussault

52 › Extraits du discours de François Hollande au Congrès

CONCLUSION

55 › Synthèse des travaux du Congrès, par Philippe Meirieu

64 › Quiz historique

70 › « Le combat de la laïcité, c'est l'ADN de la Ligue », interview de Jean-Michel Djjan

73 › Ressources

DÉCLARATION DU CONGRÈS DE STRASBOURG

Le 25 octobre 1866 paraissait l'appel de Jean Macé « pour le rassemblement de tous ceux qui désirent contribuer au développement de l'instruction dans leur pays ». La raison véritable de cet appel, c'est l'éducation au suffrage universel, la fabrique du citoyen.

150 ans après, dans un monde nouveau, la Ligue de l'enseignement veut encore et toujours réaliser cette « République en action », pour que chacune et chacun puisse faire en toute lucidité et en raison, ses choix personnels, professionnels et citoyens. 150 ans après, notre combat continue ; pour une citoyenneté émancipatrice, une citoyenneté sans préalable, qui ne se limite pas au droit de suffrage, et qui s'exerce au profit de la justice sociale, de la paix et de la liberté. Tout le contraire des populismes qui excluent, des peurs qui enferment et des fanatismes qui tuent.

➤ **S'engager à la Ligue, c'est faire le choix d'une planète vivable, de sociétés ouvertes, généreuses et responsables.**

➤ **S'engager à la Ligue, c'est apprendre par et avec les autres, faire vivre la convivialité et la fraternité.**

➤ **S'engager à la Ligue, c'est construire de la solidarité et agir contre les inégalités.**

➤ **S'engager à la Ligue, c'est prendre sa part d'une démocratie qui implique tous ses citoyens.**

L'éducation est notre grande cause,

celle qui permet d'entrer dans un monde commun, de le comprendre, d'y trouver sa place pour y vivre mieux, ensemble.

Il s'agit là d'articuler l'éducation première, scolaire – l'instruction – et non scolaire, avec la formation tout au long de la vie. Une éducation pour apprendre à connaître, à penser, à se relier aux autres, à s'émerveiller et parfois à s'indigner, à être et à faire.

La laïcité est notre grand combat.

La France est une République « indivisible, laïque, démocratique et sociale ». Mais si nous sommes « indivisibles », nous ne sommes pas « invisibles » les uns aux autres. La laïcité permet de concilier la diversité de la société avec la recherche constante de son unité. Elle garantit la liberté de conscience et le respect de l'égalité des droits et des conditions. Elle ouvre la voie à de nouvelles libertés à conquérir.

La démocratie est l'idéal de la Ligue.

Une démocratie qui conjugue le respect de chaque personne, la recherche de l'intérêt général et la promotion du dialogue. Une démocratie de haute intensité qui se nourrit du local et dépasse les frontières nationales pour réveiller le projet européen. Cette démocratie, les citoyens en sont les acteurs, les associations réunies dans la Ligue un laboratoire.

L'histoire de la Ligue de l'enseignement montre que rien dans les progrès de la condition humaine n'est jamais oc-troyé ni acquis : tout est le fruit de l'engagement de femmes et d'hommes. Nulle providence, nulle main invisible, nulle pensée magique. Mais toujours de la volonté et du courage !

S'engager à la Ligue, c'est créer un lien entre des actes à la mesure de chacun et des combats à l'échelle de l'humanité.



© Marine Dayan

UN AN DE RÉFLEXIONS SUR L'IDENTITÉ POLITIQUE DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Le travail que nous avons mené l'année de nos 150 ans d'existence n'est pas achevé, mais il a le mérite d'avoir renforcé notre cohésion interne. Lors d'une première étape, nous nous sommes attachés à « valoriser les combats de la Ligue » : valoriser les grandes causes qui ont fait et font toujours la Ligue. De ces travaux, de la vigueur et précision des échanges, nous avons retenu que chacun des thèmes abordés était bien vivant, que nous n'étions pas face à un discours désincarné ou à une idéologie desséchée mais face à des pratiques. Et c'est bien là que la Ligue, au regard d'autres organisations, se caractérise : par sa capacité à articuler dire et faire, à réfléchir et agir.



© Benoît Debusser

Mais si la Ligue a la chance de ne pas être prisonnière d'une idéologie, ses militants se reconnaissent dans des « valeurs » communes, et il n'est pas difficile de percevoir ces valeurs. Mais elle souffre sans doute aujourd'hui d'une difficulté à formaliser précisément ce qu'elle pense. C'est pourquoi, nous avons engagé la deuxième étape de notre élaboration collective autour d'un travail sur les mots. Intitulée « Actualiser les combats de la Ligue », cette phase a permis de discuter et de choisir ensemble les mots et les expressions les plus adaptés à la définition de ce que nous sommes : un « mouvement laïque d'éducation populaire ». Les inquiétudes, voire les contradictions, qui traversent à l'occasion notre corps militant sont un signe de vitalité, attestant notre capacité à nous passer au crible de nos propres valeurs.

La méthode, participative, nous a permis de concentrer nos réflexions sur trois combats fondateurs de notre identité : la démocratie, la laïcité, l'éducation. Un idéal, un combat, une cause. C'est donc à la lumière d'une rétrospective historique des combats de la Ligue, d'un

rappel de nos principales réflexions récentes et d'un retour sur les rencontres régionales, que les fédérations ont été invitées à mieux identifier les « défis d'aujourd'hui » pour mieux définir nos « combats de demain ».

Ce triptyque a structuré les travaux du Congrès de Strasbourg « Se souvenir de l'avenir ». C'est le début de la troisième étape « S'engager ». S'engager autour d'une identité politique réaffirmée comme le rappelle notre déclaration de Congrès, s'engager avec une base militante ressoudée et élargie, s'engager pour construire un rapport de force politique, s'engager pour une citoyenneté émancipatrice, s'engager sur le terrain, au quotidien avec tous les militants d'aujourd'hui et de demain.

Nadia Bellaoui, secrétaire générale et **Éric Favéy**, vice-président de la Ligue de l'enseignement, co-animateurs de la question de Congrès.

OUVERTURE DES TRAVAUX DU CONGRÈS DE STRASBOURG

par Jean-Marc Roirant, secrétaire général de la Ligue de l'enseignement de 1993 à juin 2016.



© Benoît Debusser

« 150 ans après la création de la Ligue de l'enseignement, les ambitions fondatrices de nos prédécesseurs se révèlent étonnamment au goût du jour. 150 ans après, il est de nouveaux défis, de nouvelles façons d'appréhender l'action évidemment, mais, pour répondre aux questions essentielles que se posent la République, et plus largement la société d'aujourd'hui,

nous disposons d'un curseur sûr : l'idéal d'émancipation, qui traverse toute notre histoire et reste un combat permanent.

Car à l'heure de la montée continue d'une défiance générale à l'égard des institutions et des pouvoirs politiques, c'est d'une démocratie réelle et véritable dont notre pays a besoin. Une démocratie qui ne se limite pas à la seule autorisation par délégation. Celle-ci doit être renouvelée car la confiance que la délégation suppose est aussi au cœur de la démocratie, une confiance qui impose que cette délégation ne soit pas la propriété de quelques-uns dans des mandats sans limites de nombre par exemple. Mais la démocratie doit aussi impliquer les citoyens, notamment par une vie associative autonome, pour trouver les meilleures réponses pour l'égal accès aux biens communs et à la satisfaction de l'intérêt général.

Le rôle des associations et leur capacité à agir au-delà de leurs intérêts particuliers peuvent constituer une des réponses au manque de confiance des citoyens dans le politique. Nous sommes aujourd'hui collectivement invités à penser une nouvelle culture démocratique qui transforme en profondeur la relation des gouvernés et des gouvernants, qui ait notamment plus le souci des gouvernés. Comme Macé puis Bourgeois l'ont souhaitée, la « société civile » peut être le lieu légitime de la formulation des attentes, des espoirs, mais aussi des critiques, sans laquelle, la pratique civique se trouve réduite à un assentiment périodique à des programmes ou, pire, à des hommes. L'association, enfin, peut être ce vecteur que nos concitoyens recherchent pour ne pas être dessaisis de leur avenir et de celui de la collectivité qu'ils constituent.

Car l'association telle que nous la concevons depuis toujours, ce n'est pas seulement « agir pour », c'est surtout « faire ensemble ». Et là encore, l'histoire de notre mouvement d'éducation populaire témoigne de cette recherche constante, de ce va-et-vient fécond entre la pensée et l'action et de cette vocation à faire vivre une culture de la participation.

Pour répondre aux questions essentielles que se posent la République, et plus largement la société d'aujourd'hui, nous disposons d'un curseur sûr : l'idéal d'émancipation, qui traverse toute notre histoire et reste un combat permanent.



© Nadine Barbançon

Les attentats qui ont brutalisé la France aux mois de janvier et de novembre 2015 ou encore l'assassinat d'un couple de policiers, les interrogations devenues récurrentes sur les incertitudes de l'intégration républicaine, nourrissent chez certains des doutes sur la permanence de ce modèle et sur la solidité des principes qui les fondent et des valeurs qui l'animent et, chez d'autres, une crispation tendant à ériger la République en forteresse assiégée.

La laïcité, principe fondateur d'une République moderne, est l'objet de falsifications. Face à la montée des fanatismes et des populismes, elle devient un instrument de sauvegarde d'une identité fantasmée et réactionnaire de la France.

Le regain de vigueur des religions pose de nouvelles questions qui imposent de renouveler la réflexion sur la place des religions dans la République. Les valeurs d'émancipation portées par la Ligue la rendent sensible à toutes les formes d'enfermement et d'asservissement.

Cette position de la Ligue issue d'une trajectoire historique longuement méditée, n'est pas celle des tenants d'une laïcité obsessionnelle qui pour des raisons variées vivent les tensions traversant notre société comme un combat identitaire dans lequel il s'agirait de choisir son camp. L'histoire de la Ligue, aiguisée par l'église catholique dans une guerre scolaire de plusieurs décennies nous interdit de tomber dans les

L'histoire de la Ligue nous interdit de tomber dans les pièges d'une laïcité faite d'interdits et de normes et nous incite à privilégier le dialogue plutôt qu'à nous laisser piéger dans une culture des uns contre les autres.

pièges d'une laïcité faite d'interdits et de normes et nous incite à privilégier le dialogue plutôt qu'à nous laisser piéger dans une culture des uns contre les autres.

Concilier émancipation et respect des convictions et des croyances n'est pas chose facile. En voulant faire reculer l'obscurantisme pour viser l'émancipation, on peut heurter des convictions profondes et donner le sentiment d'une atteinte aux libertés. À l'inverse, l'expression des croyances et leur prosélytisme peuvent engendrer des dogmatismes et des enfermements. Il ne s'agit donc pas de contraindre dans une conception abstraite de l'universel ou dans la simple affirmation des principes républicains. Il faut assumer l'existence des conflits que la diversité ne manque pas d'engendrer mais avec la volonté de les dépasser. L'enjeu toujours est l'intégration dans une société où ce que nous avons en commun l'emporte sur ce qui nous sépare.

Aujourd'hui, la superposition entre question sociale et question religieuse est certainement le risque le plus lourd pesant

sur la laïcité. Les outils et les institutions privilégiés par la Ligue au cours de son histoire sont parfois devenus une partie du problème. C'est le cas notamment de l'école, qui peine à réaliser l'égalité et peut contribuer malgré elle au sentiment de rejet social qui nourrit le repli communautaire et religieux.

L'école, et c'est un paradoxe dans une France dont les citoyens n'ont jamais été aussi instruits, est en difficulté parce que trop inégalitaire et aussi parce que son magistère est contesté par d'autres moyens d'accès aux savoirs. Reproductrice elle-même d'inégalités dans une société qui les a amplifiées ces 20 dernières années, trop fermée aux savoirs hors de ses murs, attachée à une culture académique... l'école de la République est affaiblie. 130 ans après les lois Ferry, l'ambition d'une école publique laïque, gratuite et obligatoire, creuset de la République demeure inaccomplie. Alors oui, l'école publique doit être améliorée (et c'est le sens du travail que la Ligue a engagé depuis plusieurs décennies et notamment en accompagnant la loi de Refondation de 2013) mais elle doit aussi être défendue, ne serait-ce que parce qu'elle reste un lieu irremplaçable pour transmettre une morale républicaine et des principes laïques. Parce que c'est encore le seul lieu où l'on peut apprendre avec les autres à exercer son esprit critique. Parce que pour rentrer dans ce monde commun, devenu planétaire, complexe, interdépendant et incertain, l'éducation commune par l'école demeure la clef la plus efficace. L'engagement dans l'éducation populaire et le combat pour l'école obligatoire au XIX^e siècle, les différentes actions dans le domaine du sport, de la culture, de la citoyenneté, des loisirs au XX^e siècle, de la solidarité, traduisent la conviction que les inégalités sociales, notamment face à l'éducation, sont le principal obstacle à la réalisation de l'idéal républicain d'une pleine citoyenneté pour tous.

L'éducation populaire n'a pas vocation à remédier aux carences de l'institution scolaire. Depuis sa fondation, la Ligue milite pour que l'école publique ait les moyens des ambitions que lui donne la République. Mais l'action menée en périphérie de l'école, sur les territoires, avec des enfants et des adolescents, fait de la Ligue un acteur de l'éducation citoyenne et répond à la nécessité d'élargir l'éducation com-

mune, initiale et tout au long de sa vie, dans la société des individus.

Lutter contre la fabrique des inégalités est donc un combat central. Contribuer concrètement à la construction d'un pouvoir d'agir est l'autre face de ce combat. Redonner toute son ambition à l'éducation démocratique, scolaire et populaire, en est le corollaire obligé.

C'est avec fierté que nous affirmons cette identité politique.

Une identité, vous l'aurez compris, fondée, articulée autour d'un triptyque : démocratie, laïcité, éducation que je viens de rappeler. Ce triptyque, constitué de ces trois causes, articulé autour de ces trois défis que nous devons revisiter, est appelé à évoluer, à se renouveler. La période est difficile, l'agenda de la Ligue reste pertinent.

Ce travail à mener avec en arrière-plan la question de la justice sociale, nous ne le ferons pas ensemble, nous, militants de longue comme de moins longue date, salariés, bénévoles, citoyens mais aussi grâce aux intellectuels, amis, camarades qui nous accompagnent en particulier en ce moment privilégié et que je remercie chaleureusement d'être aussi nombreux dans la salle.

Bon Congrès à tous ».

Lutter contre la fabrique des inégalités est donc un combat central. Contribuer concrètement à la construction d'un pouvoir d'agir est l'autre face de ce combat. Redonner toute son ambition à l'éducation démocratique, scolaire et populaire, en est le corollaire obligé.

➤ **La journée des présidents et secrétaires/délégués généraux du 9 octobre 2015** avait pour but d'engager la première étape de notre travail autour des 150 ans de la Ligue de l'enseignement : valoriser les grandes causes qui ont fait et font toujours la Ligue.

À cette occasion, cinq ateliers pour appréhender notre histoire récente : **Éducation** : « De la reconnaissance du droit à l'éducation permanente à la refondation » ; **Laïcité** : « Du service public unifié laïque de l'Éducation nationale (SPULEN) à "laïcité/diversité" ; **Démocratie** : « De "Vivre en ville" à la participation citoyenne » ; **Action publique** : « De l'État républicain à l'action d'intérêt général » ; **Solidarité** : « De la priorité aux "milieux populaires" à "la France des invisibles" ».

9 OCTOBRE 2015

La journée des présidents et secrétaires/délégués généraux

➤ **Le colloque « Le cinéma éducateur laïque » a eu lieu le 13 novembre 2015** à l'Institut national d'histoire de l'art (INHA), à Paris. Ce colloque était consacré aux activités d'éducation à l'image mises en œuvre par la Ligue de l'enseignement de 1945 à 1989 dans le réseau de l'Union française des œuvres laïques d'éducation par l'image et le son (Ufoleis).

À l'heure où l'éducation artistique et culturelle est réaffirmée comme un fondement de la politique culturelle, ce colloque avait l'ambition d'étudier les divers dispositifs d'éducation cinématographique qui demeurent aujourd'hui peu abordés.

13 NOVEMBRE 2015

Le colloque « Le cinéma éducateur laïque »

➤ **Les rencontres régionales de mars, avril 2016** ont engagé la deuxième étape de notre élaboration collective sur la question de Congrès 2016 « Actualiser les combats de la Ligue ».

La méthode participative choisie (questionnaires de groupe, débats pour dégager consensus et dissensus, votes) a permis de discuter et de choisir ensemble les mots et expressions les plus adaptés à la définition de ce que nous sommes : un « mouvement laïque d'éducation populaire ».

MARS > AVRIL 2016

Les rencontres régionales organisées à : Marseille, Lyon, Strasbourg, Caen, Dijon, Paris, Blois, Bordeaux, Rennes, Nantes, Arras et Perpignan



© Benoît Debuissier



24 ET 25 OCTOBRE 2015

Le colloque « La laïcité, des combats fondateurs aux enjeux d'aujourd'hui »



➤ **Le colloque « La laïcité, des combats fondateurs aux enjeux d'aujourd'hui » des 24 et 25 octobre 2015**, organisé en partenariat avec France Culture et Mediapart, a révélé toute la pertinence de la Ligue à poursuivre son travail d'éducation populaire laïque. Plus de 350 personnes étaient présentes pour écouter et débattre avec chercheurs, universitaires et acteurs de terrain.

Ce colloque a tenté de présenter l'étendue et la complexité des enjeux auxquels la laïcité est confrontée aujourd'hui autour de quatre thématiques : les religions, l'éducation, le féminisme et la cause du peuple.

Vidéos et contributions des intervenants sur le site : 150ans-laligue.org

23 > 25 JUIN 2016

Le Congrès des 150 ans à Strasbourg

➤ **Le Congrès des 150 ans de la Ligue de l'enseignement s'est déroulé du 23 au 25 juin 2016.** Il a ouvert l'ultime phase de notre démarche « S'engager ». Autour du triptyque « démocratie, laïcité, éducation », de nombreux acteurs de terrains, chercheurs, intellectuels sont venus livrer leur analyse sur la pertinence des combats de la Ligue d'aujourd'hui et de demain.

Une déclaration de clôture a rappelé les principes fondateurs de la Ligue sur lesquels nous souhaitons que le plus grand nombre nous rejoigne. Près de 1 200 personnes ont fait le déplacement sur les terres du fondateur de la Ligue, Jean Macé.



© Nicolas Blache

*Dans le cadre de l'ultime phase d'élaboration collective au sein des fédérations départementales, un appel à contributions a été lancé via trois textes. Intitulés « **Les défis d'aujourd'hui, nos combats de demain ?** », ils reprennent le cœur de nos combats (démocratie, laïcité, éducation) et les pistes que nous avons déjà engagées pour les résoudre.*

L'ouverture des trois chapitres de ce document en reprennent des extraits.

1. DÉMOCRATIE



LES DÉFIS D'AUJOURD'HUI, NOS COMBATS DE DEMAIN ?

L'histoire de la Ligue témoigne d'une participation des habitants à l'élaboration de politiques publiques, à travers la vie associative ; elle nous éclaire sur l'évolution de la relation entre la puissance publique et la société civile et leurs rôles respectifs dans la réponse que l'intérêt général doit apporter aux besoins sociaux. Ce questionnement est toujours aussi essentiel dans une époque marquée par le déclin de « l'État social ».

Le postulat qui faisait du citoyen un administré, pour lequel la réponse publique constituait la contrepartie de la légitimité accordée au pouvoir par le vote, a vécu. Pourtant, malgré l'évidence des dégâts de l'économie mondiale financiarisée, creuset de nouvelles oligarchies, la légitimité même de l'action publique est questionnée. De tout temps, le monde associatif a fait vivre une façon de satisfaire les besoins collectifs en impliquant les citoyens. Quelle part peut-il prendre, aujourd'hui, dans la recomposition et la démocratisation de l'action publique ?

Alors que la crise de la représentation s'accompagne d'une profonde défiance vis-à-vis des institutions, nous sommes collectivement invités à penser une nouvelle culture démocratique qui transforme en profondeur la relation des gouvernés et des gouvernants. La « société civile » doit-elle/peut-elle devenir le lieu légitime de la formulation des attentes, des espoirs, mais aussi des critiques, sans lequel, la pratique civique se trouve réduite à un assentiment périodique à des programmes ou, pire, à des hommes ?

DÉMOCRATISER L'ACTION PUBLIQUE

Malgré la contribution historique du monde associatif à l'élaboration des politiques publiques par l'expérimentation sociale, la réponse publique s'est longtemps imposée comme seule pertinente pour définir les besoins essentiels et les satisfaire de manière égalitaire. Il revenait à l'État, au moyen des administrations et des services publics d'assurer l'organisation collective de cette satisfaction. Or de nombreux facteurs ont bouleversé la donne : la diversification croissante des demandes, le souci de réponses adaptées et

personnalisées, quelquefois les carences des services publics, financés par tous mais profitant davantage aux mêmes, la multiplication des acteurs publics avec les différentes collectivités territoriales autant que celle des acteurs privés, les exigences d'une plus grande efficacité conjuguées aux pressions de la concurrence.

Le modèle du marché est venu proposer des modes de satisfaction de la demande plus flexibles, censés mieux répondre à une large gamme de préférences individuelles. Des pans entiers de l'action publique sont abandonnés au secteur marchand. Copiant le modèle du marché, de nombreuses politiques publiques ont recours à des appels d'offres qui mettent en concurrence administrations publiques, associations et opérateurs privés et se contentent de financer la demande en subventionnant les individus. Dans le même temps, l'État se recentre sur ses fonctions régaliennes. Cette double polarisation entre un marché souple mais profondément inégalitaire et un État autoritaire porte les germes d'une profonde régression politique.



© Molly's eyes

FAIRE DE NOTRE MOUVEMENT UNE "ORGANISATION DE VIGILANCE CITOYENNE" ?

Notre mouvement a vocation à faire vivre une culture de la participation active et du « pouvoir d'agir », à développer des capacités personnelles et collectives, au service de l'intérêt général qui ne se réduit pas à la seule sphère publique. Les habitants organisés doivent prendre leur part à l'intérêt général. Au-delà du service rendu, l'apport essentiel de la forme associative tient à la place qu'y jouent les individus associés (un homme, une voix), à sa capacité à fédérer des démarches individuelles en les mobilisant autour d'un projet collectif choisi et régulièrement remis en question.

Pour la Ligue, l'association n'est pas seulement la production de biens et de services, même non marchands mais la création du lien social et politique ; l'association n'est pas seulement la gestion désintéressée par quelques-uns mais la recherche et la promotion d'une société plus solidaire, plus coopérative et imaginative ; l'association n'est pas seulement la mise en œuvre de politiques publiques mais la recherche et l'expérimentation de la meilleure réponse d'intérêt général aux besoins sociaux ; l'association, ce n'est pas seulement « agir pour » mais « faire ensemble » et apprendre ensemble. Alors que la crise démocratique s'approfondit, que la relation des gouvernés et des gouvernants doit être repensée, l'association peut-elle être le vecteur que nos concitoyens recherchent pour infléchir leur avenir et celui de la collectivité qu'ils constituent ? La « société civile » doit-elle/peut-elle devenir le lieu légitime de la formulation des attentes, des espoirs, mais aussi des critiques, dans lequel, la pratique civique se trouve réduite à un assentiment périodique à des programmes ou, pire, à des hommes ?



© Benoît Debuissier

RETOUR SUR LES RÉGIONALES

La consultation que nous avons organisée dans les régions nous montre que l'examen critique de notre histoire nourrit en sens et en pertinence nos priorités d'actions d'aujourd'hui.

Ce qui ressort très nettement dans notre rapport à l'action publique, du moins dans la forme que nous souhaitons lui donner, c'est celle de la « coconstruction des politiques publiques au service de l'intérêt général ». À cela s'ajoute une priorité donnée à une « reconnaissance de l'initiative associative ». Ces choix très clairs n'empêchent pas d'être lucides sur les tensions qui traversent notre mouvement puisque nous rejetons en bloc l'idée d'être des « relais de la puissance publique » et des « prestataires de services » tandis que nous nous définissons, à l'unanimité, comme « un mouvement militant » et, tout à la fois, des « acteurs de l'économie sociale et solidaire ».

Propos introductifs de Jean-Karl Deschamps, secrétaire national de la Ligue de l'enseignement, à la table ronde *Démocratie*, au Congrès de la Ligue de l'enseignement, le 23 juin 2016.



© Benoît Debusser

LA DÉMOCRATIE NE SE RÉDUIT PAS AU SUFFRAGE UNIVERSEL. LA CITOYENNETÉ NE SE DÉCRÈTE PAS. ELLE SE CONSTRUIT. LA FINALITÉ ULTIME DE LA LIGUE VIENT DE NAÎTRE.

voir des électeurs égarés par le prestige impérial. Par le vertige impérial, pourrait-on dire. Macé et ceux qui le rejoignent en tirent une leçon. La démocratie ne se réduit pas au suffrage universel. La citoyenneté ne se décrète pas. Elle se construit. La finalité ultime de la Ligue vient de naître. Cette leçon originelle ouvre sur trois traits fondamentaux de l'histoire de notre organisation. Trois traits fondamentaux, osons le terme, de notre culture politique.

« La crise de la démocratie est une vieille histoire. Elle ne date pas d'aujourd'hui. C'est même avec l'une des premières formes de cette crise, il y a 150 ans, qu'est née la Ligue de l'enseignement. Quand Jean Macé lance son appel, en 1866, les républicains sont pleins d'espoir. Ils savent que le Second Empire ne durera pas éternellement.

Mais ils sont encore sous le choc du plébiscite de 1852, qui a vu 96 % des suffrages exprimés choisir, je cite, « le rétablissement de la dignité impériale dans la personne de Louis Napoléon Bonaparte, avec hérédité dans sa descendance directe ». Tout ça pour ça. Des décennies de lutte pour le suffrage universel – un suffrage universel masculin, s'entend – pour

Le premier est une action militante en faveur de l'instruction publique, conçue comme le socle indispensable de la République à venir : des citoyens instruits, éclairés, capables de saisir les enjeux et de participer en pleine conscience à la décision politique.

Cette action militante se déploie à la fois sur le terrain, avec toute l'inventivité et les ressources de l'éducation populaire, et dans la vie publique, avec une action déterminée et, disons-le fièrement, déterminante, en faveur de la scolarité obligatoire. L'investissement dans l'éducation est indissociable d'une conception dynamique de la citoyenneté, qui est le deuxième trait fondamental de notre culture

politique. La citoyenneté, pour nous, n'est jamais donnée, mais toujours à conquérir. C'est ce qui rend la Ligue et les ligueurs si sensibles aux discriminations de toutes sortes, à tout ce qui écarte, tout ce qui laisse de côté, tout ce qui délaisse une partie de nos concitoyens.

C'est de cette conception dynamique de la citoyenneté que procède l'action sociale, entendue non pas comme une réparation mais comme une relance de la capacité à participer.

C'est cette conception dynamique enfin qui anime l'action locale, une action qui vise à faire des habitants non plus des objets de politiques publiques, mais des sujets et des acteurs.

On arrive ici au troisième trait fondamental de notre culture politique, qui signe aujourd'hui encore l'originalité de la Ligue : une vocation, dès l'origine, à faire le lien entre action de terrain et proposition politique, entre l'action bénévole au sein de son quartier, au sein de son village et le relais de cette action au plus haut niveau de notre République.

La Ligue a d'abord privilégié le terrain, l'idée d'une action ici et maintenant, au plus près des besoins. Elle est aujourd'hui encore marquée par une culture du faire. Là où d'autres mouvements, plus idéologiques, plus théoriciens ont pu s'épuiser dans une culture du dire qui se préoccupait peu de la réalité sociale, les ligueurs, eux, n'ont jamais oublié leur vocation première, leur vocation à agir, à changer d'abord la vie du village, d'abord la vie du quartier, pour ainsi contribuer activement et concrètement à changer le monde.

Une organisation capable de penser avec son cerveau gauche – celui de l'imagination sociale, de l'invention au quotidien de nouvelles pratiques – et son cerveau droit – celui de la rationalisation de ces pratiques, de la projection à long terme, de la constitution d'un discours.

Mais dès les années 1870 s'est posée la question d'une intervention au niveau national, dans le grand bain de la politique. Cela prend la forme d'une mobilisation de l'opinion, mais aussi d'un engagement assumé dans le jeu des partis et des institutions. L'opération est un succès, avec les lois de l'école primaire votées en 1881-1882, qui rendent l'école gratuite, l'instruction obligatoire et l'enseignement public laïque.

Disons-le tout net, pour les premiers ligueurs cette incursion en politique n'avait rien d'évident. Leur sensibilité allait plutôt vers un changement par le bas, une maturation progressive de la société.

Mais aujourd'hui, avec la distance que nous offrent les années, cette incursion apparaît comme un geste fondamental, comme une façon de prendre ses responsabilités face à l'histoire, elle signe aussi l'originalité d'une organisation capable d'articuler plusieurs niveaux d'engagement. Elle signe aussi, jusqu'à aujourd'hui, l'originalité d'une organisation capable d'articuler plusieurs niveaux d'engagement. Une organisation capable de penser avec son cerveau gauche – celui de l'imagination sociale, de l'invention au quotidien de nouvelles pratiques – et son cerveau droit – celui de la rationalisation de ces pratiques, de la projection à long terme, de la constitution d'un discours.

Cent cinquante ans après sa naissance, je ne sais pas si nous mesurons bien, aujourd'hui, la force de cette articulation. C'est elle, n'en doutons pas, qui a permis à la Ligue de se relancer régulièrement et d'être aujourd'hui bien vivante, quand ses fondateurs envisageaient parfaitement qu'elle disparaisse au bout d'une dizaine d'années.

Il y a eu des moments, dans l'histoire de la Ligue, où celle-ci a tenu grâce à ce qu'elle représentait politiquement, aux liens qu'elle entretenait avec les institutions. Ce fut notamment le cas dans l'entre-deux-guerres. À d'autres moments, c'est son travail de terrain qui l'a portée et lui a permis de se développer.

À l'arrivée, on s'aperçoit que les deux se tiennent.

La culture du faire nourrit la culture du dire, et réciproquement. Sans se ressourcer dans les pratiques, le discours s'épuise ou, pire, il se fossilise. Mais à l'inverse les pratiques ont besoin d'un travail politique de formulation, elles ont besoin de s'éprouver dans le grand jeu du débat public, pour durer, pour s'affiner, pour se développer.

Cette fertilisation croisée me semble aujourd'hui un atout décisif pour notre mouvement. C'est une force dont nous pouvons être fiers, et à laquelle nous ne devons pas renoncer.

Mais il ne faut pas se leurrer : cette force a son revers. Car chacune des deux cultures dont nous sommes porteurs peut ouvrir sur des horizons politiques différents, et potentiellement contradictoires.

Le travail de terrain ouvre sur une promotion de la participation, mais aussi sur une vision du politique valorisant la société civile, réputée plus inventive que l'État, plus juste que le marché. Une vision séduisante, dans laquelle nous pouvons tous nous retrouver, mais qui a son revers : elle ouvre sur ce qu'on pourrait appeler l'idéologie associative, faisant des associations l'alpha et l'oméga de la transformation sociale, et dévalorisant les formes institutionnelles de l'action publique. Chacun le sait, la Ligue n'a jamais souhaité aller jusque là, ne se-

rait-ce que parce que le monde associatif n'a jamais eu, n'a pas et n'aura certainement jamais les moyens de tenir cette promesse, mais surtout parce que, pour la Ligue, la République a besoin de plusieurs piliers pour asseoir sa stabilité, des piliers légitimes car reconnus, reconnus car utiles, utiles car assumant leur mission, leur responsabilité, en se mettant pleinement au service du seul intérêt général.

Nous sommes porteurs de deux cultures d'action, qui ouvrent sur des imaginaires politiques différents. Autonomie ou alliance avec les institutions, centralisation ou décentralisation, idéologie associative ou culture étatique.

Inversement, la culture du dire et l'engagement dans le jeu politique national ouvrent sur une survalorisation de l'État et des institutions, avec le risque de renvoyer les associations au simple rang de sous-traitant de l'action publique. Avec le risque, aussi, d'en demander trop au politique, d'en attendre trop du politique, d'en espérer trop des institutions, et donc de se condamner à l'inévitable déception et au cortège de difficultés qu'elle peut entraîner.

Cette dualité des risques, nous ne pouvons pas l'ignorer même si elle n'est pas nouvelle. Elle accompagne la Ligue depuis plus d'un siècle, car chacun le sait ici, notre première « délégation de service public » date des années 1894-1895, quand la République nous confie l'animation des œuvres laïques autour de l'école primaire.

La Ligue aurait parfaitement pu devenir un simple département du ministère de l'Instruction publique, ou plus tard de celui de la Jeunesse et des Sports. Le temps bénévole des instituteurs qui faisaient alors le gros de nos forces militantes aurait pu être transformé... en heures supplémentaires.

Aujourd'hui, la crainte serait plutôt de voir l'activité de nos associations rabattue sur une simple fourniture de service aux collectivités locales. Mais au cours des décennies, quoi qu'elle ait pu traverser,

la Ligue n'a jamais perdu son équilibre et elle ne le perdra pas demain non plus, elle ne deviendra pas plus demain une entreprise de services qu'elle n'est devenue hier un service public, si nous savons choisir pour elle et assumer pour elle les orientations qui vont bien. C'est une des leçons de notre histoire, et pas la moindre. Nous sommes porteurs de deux cultures d'action, qui ouvrent sur des imaginaires politiques différents. Autonomie ou alliance avec les institutions, centralisation ou décentralisation, idéologie associative ou culture étatique.

Ces imaginaires politiques peuvent sembler contradictoires. Mais leur contradiction même est un des grands ressorts de notre organisation. Ce n'est pas seulement que l'alternance de ces deux modes d'action a permis à la Ligue de traverser les siècles et de se relancer régulièrement. C'est aussi parce qu'en s'opposant, ces deux cultures d'action s'empêchent mutuellement de dériver, et qu'elles évitent ainsi à la Ligue d'être piégée dans un imaginaire ou un autre.

Il n'est pas mauvais, je crois, de prendre conscience de cette contradiction, et j'ai tenté ici, à grands traits, de la formuler. Mais je vous invite à y voir un principe de vitalité. Ce n'est pas pour rien que la Ligue, qui aurait pu devenir une institution, continue à se définir – et à se vivre – comme un mouvement.

J'irai plus loin, et ce sera ma conclusion. La démocratie, dit-on, est en crise. En réalité elle l'a toujours été.

Elle n'a jamais cessé de balancer entre le rêve d'une expression spontanée de la société et le goût pour l'élection. Aujourd'hui encore nous rêvons d'une société participative tout en cultivant le fantasme de la verticalité politique, du leader compétent ou de l'homme providentiel.

Or faire le pari de la démocratie, aujourd'hui, c'est assumer ce caractère hybride, et nécessairement imparfait. C'est reconnaître la nécessité de la repré-

sentation, d'une part de centralisme, la nécessité des partis et des institutions, tout en réaffirmant avec force que la responsabilité de ces mêmes partis, de ces mêmes institutions, est de se rappeler qu'ils servent une société, un tissu d'individus et d'organisations qui ont leur mot à dire et sans lesquels la démocratie n'est qu'un fruit sec.

C'est finalement rechercher le bon équilibre dans la conjugaison réussie entre la démocratie d'implication et la démocratie de représentation sans laquelle il n'y a pas et il ne peut pas y avoir de confiance.

Cet équilibre qui impose à notre société de prendre pleinement conscience de la nécessité de s'appuyer sur un réel dialogue civil, riche car libre, utile car responsable, mais surtout vivant.

Si nous pouvons affirmer aujourd'hui que la Ligue est un laboratoire de la démocratie, c'est que depuis 150 ans elle abrite en son sein cette double culture. Notre histoire nous donne la chance, rare, d'en reconnaître les vertus. À nous maintenant d'apprendre à les apprécier et surtout d'apprendre à les faire apprécier par le plus grand nombre.

Je vous remercie ».



© DR

“LA CONFIANCE EST UN ÉCONOMISEUR D’INSTITUTIONS”

Pierre Rosanvallon, historien et professeur au Collège de France, a accompagné les réflexions de nos travaux de Congrès. Pour lui, la restauration de la confiance est un élément clé de la revitalisation de notre démocratie.

Vous avez écrit que tout se passait « comme si la coupure entre le privé et public continuait à traverser le système associatif », quelles seraient donc les conditions pour que la fonction de cet espace social soit bien celle d’un corps intermédiaire ?

Pierre Rosanvallon. Il faut aujourd’hui résonner en termes de fonctionnalité. Il y a une fonctionnalité de service public. Cette dernière peut être servie de manière régaliennne par la fonction publique établie ou par les fonctions publiques territoriales. Mais on sait bien qu’une partie de cette fonctionnalité de service public est aussi remplie par des associations – des associations alliées voire des bras armés du service public. L’esprit d’une association qui a une finalité de service public, c’est de devenir la corporation de l’universel. Sur cette idée de la fonction publique du XIX^e siècle, les associations pourraient être les serveurs du bien public. Il y a une tendance à confondre les formes administratives qui sont celles d’un service public et les formes juridiques qui sont celles d’un service privé et celles des fonctions sociales. De ce point de vue, on peut penser que dans certains domaines, la structure juridique du public pour gérer un certain nombre de choses est inutile mais la fonctionnalité du service public doit pourtant être renforcée. Les associations, quant à elles, sont des structures intermédiaires entre la société et la construction d’un intérêt commun.

Il y a dix ans⁽¹⁾, vous analysiez l’émergence d’une société de défiance. Considérez-vous qu’une étape ait été franchie dans ce sens ?

Pour parler de la défiance, il faut d’abord rappeler ce qu’est la confiance. La confiance est une « institution invisible », comme l’a défini l’économiste Kenneth Arrow ; c’est un économiseur d’institutions. Si je vous fais confiance, je n’ai pas forcément besoin que nous signions un long contrat ensemble pour nous mettre d’accord. Dans l’histoire du développement économique, ce sont de petits groupes sociaux relativement homogènes qui ont été au cœur de l’innovation et du développement économique. L’homogénéité religieuse ou géographique d’un certain nombre de personnes faisait qu’elles n’avaient pas besoin de s’assurer, par des contrats, que chacun joueraient bien son rôle. S’il fallait en permanence régler par des institutions toute la vie quotidienne, ce serait le triomphe de la bureaucratie. Ce qui tue la confiance, c’est justement l’absence, l’éloignement des personnes : le fait d’être dans une société où chacun vit replié sur lui-même, a peur des autres, ne voit les autres qu’à travers un certain nombre de stéréotypes, d’images toutes faites, de mots qui ne saisissent la réalité que de façon très vague : « les gens des cités, les gens des banlieues, les bobos etc. ».

Quelles seraient les conditions pour revenir à une vision plus apaisée de la discussion démocratique⁽²⁾ ?

Un des grands moyens de reconstruire la confiance, c’est de faire que la société se connaisse mieux elle-même, qui produit de l’information sur les autres. C’est un objectif fondamental, presque cognitif. Dans le domaine politique par exemple, l’instauration de la Haute autorité de la transparence de la vie publique peut jouer un rôle important, pour se porter garante d’avoir vérifié l’honnêteté de la personne, d’avoir publié de façon sincère, ses revenus, son patrimoine, ses intérêts divers... Aujourd’hui, il faut que le monde politique se prête à des épreuves de vérification qui le soumette au regard de la société. D’autre part, regagner la confiance, c’est aussi établir un rapport vrai à la parole. La confiance est brisée quand la langue des promesses surinvestit en permanence la langue de l’action et le langage des réalités. Enfin, il est un autre élément : la confiance entre les citoyens. Les éléments de défiance se sont construits sur les ruines de la connaissance d’autrui. J’ai toujours été frappé, en tant qu’historien, par cette phrase de Michelet en 1848 : « *Nous ne pourrions pas faire la démocratie dans ce pays si nous restons dans une terrible ignorance les uns des autres.* » Ce n’est pas à l’État de produire cette connaissance mais c’est en partie le rôle des sciences sociales, des romanciers, des enquêteurs, de la presse mais aussi des associations. Les associations ont une mission de premier plan à remplir dans cette restauration d’une confiance fondée sur une meilleure connaissance des citoyens les uns par les autres : connaissance de leur condition de vie, de travail. Afin que nous ne soyons plus des étrangers les uns pour les autres.

Vous parlez également de la destruction du sentiment de solidarité ?

La solidarité est minée par le soupçon de ceux qui jouent cavalier seul. La solidarité est mise par terre lorsqu’il y a le sentiment que moi je remplis mon devoir, que je paie mes impôts et que d’autres arrivent à tricher ou sont simplement des profiteurs. Pour relégitimer la solidarité, il faut que chacun ait le sentiment que ses impôts, ses cotisations sociales sont prélevés de façon équitable et que les redistributions, les allocations, les biens distribués par la puissance publique et par les systèmes sociaux le sont aussi. Nous n’aurions jamais pu imaginer des prélèvements d’impôt sur le revenu supérieurs à 70 % et pourtant, c’est le cas. Aux États-Unis, il y a même eu un prélèvement pendant la Seconde Guerre mondiale de 94 % mais il y avait le sentiment que c’était parce que la cause était juste. Quand il n’y a plus le sentiment d’une pertinence de la dépense, d’une pertinence de la solidarité, le lien de solidarité tend à se dissoudre. C’est pour cela que la transparence du fonctionnement de l’État et surtout la transparence du système de prélèvement fiscal, du système de la redistribution des allocations sociales, que ce soit en matière d’emplois, de vie familiale, doivent être relativement transparents pour ne pas laisser le soupçon s’instaurer. Je reviens à la défiance mais la défiance est une forme de poison du fonctionnement social. Aujourd’hui, le populisme est la forme politique que prend le fait de grossir indéfiniment la place du soupçon et la place de la défiance. Ne répondons pas à ces déviations de la vie démocratique simplement par des vœux pieux et par des slogans. Nous pouvons y répondre en étant des artisans de la réduction du soupçon et de la défiance.

Les associations ont une mission de premier plan à remplir dans cette restauration d’une confiance fondée sur une meilleure connaissance des citoyens les uns par les autres.

(1) *La contre démocratie*, édition Seuil, 2006

(2) *Le bon gouvernement*, édition Seuil, 2015

LE MODÈLE ASSOCIATIF LAÏQUE ENTRE L'ÉTAT ET LA SOCIÉTÉ CIVILE



©DR

Les analyses de Jacques Chevallier et de Pierre Rosanvallon permettent d'expliquer le sens du positionnement de la Ligue « entre l'État et la société civile » et de comprendre en quoi elle incarne ce qu'on pourrait appeler un « modèle associatif laïque ».

La plupart des analystes contemporains du phénomène associatif s'efforcent de dégager sa signification changeante, à la lumière de l'évolution du couple État/société civile : à l'hostilité initiale de la Révolution française aux « corps intermédiaires » aurait succédé une réhabilitation progressive de la société civile conçue comme un espace intermédiaire entre État et individu, dont les associations occuperaient le cœur¹.

DE LA SPHÈRE PRIVÉE AU TIERS-SECTEUR

L'adoption de la loi de 1901 marquerait une première étape de ce processus, en reconnaissant la liberté d'association et en lui conférant un statut légal. Toutefois pour bon nombre de commentateurs les circonstances de son adoption (c'est-à-dire l'épineuse question des congrégations) n'ont pas alors permis à la société française de sortir d'un schéma régalién, et de donner à la société civile une véritable consistance ou autonomie. Ainsi pour le politologue Jacques Chevallier, dont l'analyse fait autorité,

« elle n'aboutit pas en particulier à remettre en cause le schéma d'opposition public/privé hérité de la tradition révolutionnaire (...) la loi de 1901 reste au contraire fidèle à ce schéma, en plaçant sans la moindre équivoque les associations dans la sphère privée » et en leur assignant pour unique rôle de « défendre les intérêts particuliers de leurs membres »². Selon cet auteur, « l'autonomisation de l'espace associatif » serait beaucoup plus tardive, quoiqu'il ne la situe pas avec précision. On peut cependant déduire de son propos que l'émergence de ce qu'il appelle « l'idéologie associative » au tournant des années 1970/1980 marque une sorte de consécration du phénomène où « le fait associatif tend à être érigé en fait social autonome »³.

Par ailleurs l'État semble alors se rallier à une nouvelle conception de l'intérêt général : celui-ci deviendrait le produit d'« un arbitrage entre les demandes sociales », ce qui permettrait d'inclure les associations dans son élaboration, en tant qu'elles représentent des « intérêts collectifs », et non plus seulement individuels. Bref, les associations se voient dotées « d'un rôle

social spécifique », dont on peut remarquer qu'il coïncide avec un usage social massif du terme société civile. Elles sont appelées à remplir une série de fonctions (tribunitienne, participative, gestionnaire), appelant une spécialisation, mais qui illustrent toutes sous des formes différentes la légitimité qui leur est désormais accordée. Les associations sont notamment créditées d'un rôle très positif en matière d'innovation sociale, et deviennent aussi des « écoles de démocratie ». En fin de compte, « à cette exaltation du phénomène associatif correspond la dévalorisation d'une sphère publique qui pèse comme une chape de plomb sur la société et d'une sphère privée où règne le culte du profit »⁴. Autrement dit, les associations représenteraient un tiers secteur où s'abaisserait la rigidité de la frontière du public et du privé, et s'opérerait une sorte de mixité. Jacques Chevallier nuance cependant in fine cette vision très positive en ajoutant que son avènement définitif suppose « un renforcement de la capacité d'action » des associations qui les mettent à l'abri des pressions conjuguées et du public (étatique) et du privé (marchand)⁵.

LES CORPS INTERMÉDIAIRES, BRAS ARMÉ DE L'ÉTAT-RÉSEAU ?

L'analyse de Pierre Rosanvallon dans *Le modèle politique français*, centrée elle aussi sur le couple État/société civile, confirme la précédente. Pour cet auteur, la dévalorisation initiale du phénomène associatif s'origine également dans la tradition révolutionnaire, décrite comme une « culture politique de la généralité » ou un « monisme politique ». À ce modèle jacobin initial auraient succédé, le « jacobinisme amendé » de la III^e République, puis un « jacobinisme fortement amendé » avec les inflexions de l'après-1945 surtout. Ces qualificatifs témoignent sans doute chez Rosanvallon

d'un souci de faire ressortir plus fortement que Chevallier la continuité entre les différentes phases. Il s'intéresse avant tout aux reconfigurations successives de l'État à travers sa volonté constante d'instrumentaliser le phénomène associatif, ce qui dissout définitivement une opposition trop simple entre l'État et la société civile. Il consacre des pages suggestives à montrer que dès la III^e République les associations laïques sont devenues des « relais de la généralité démocratique » et des « auxiliaires de l'État », non au sens où elles seraient de simples faux nez de l'administration, mais parce qu'elles prennent place dans une nouvelle figure de l'État, celle de « l'État-réseau », figure plus extensive que les précédentes, donc plus à même de répondre aux problèmes d'une société complexe, et dont un Léon Bourgeois serait le porte-parole par excellence⁶. Le statut nouveau conféré aux associations n'introduirait cependant pas une rupture avec le modèle originel, d'où le terme de « jacobinisme amendé ». C'est en fait une sorte de corps intermédiaire que constitue dans ce cas l'association, bien qu'il ne s'avoue pas comme tel, conservant la forme d'une organisation privée. Cette grille de lecture s'applique au cas de la Ligue de l'enseignement, mais avec quelques nuances.

LA LIGUE, « POISSON-PILOTE » POUR L'ÉTAT-ENSEIGNANT

La première caractéristique du modèle associatif laïque, très fortement soulignée par le fondateur de la Ligue Jean Macé et ses successeurs immédiats, consiste à une sorte de superposition du privé et du public. Macé met l'accent sur le fait que la Ligue est une association « d'initiative privée », c'est à dire reposant sur le regroupement volontaire d'un certain nombre d'individus, mais dont l'objet même (contribuer sous toutes

(1) Parmi une littérature importante sur ce sujet : M. Barthélemy, *Associations : un nouvel âge de la participation ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000 ; J. Chevallier, « L'Association entre public et privé », *Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger*, juin-juillet 1981, n° 4, p. 887-918 ; P. Rosanvallon, *Le modèle politique français. La société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours*, Paris, Le Seuil, 2004.

(2) J. Chevallier, art. cit., p. 894-895.

(3) J. Chevallier, art. cit., p. 900.

(4) J. Chevallier, art. cit., p. 902.

(5) J. Chevallier, art. cit., p. 906-909.

(6) P. Rosanvallon, op. cit., p. 391-393.

(7) BLFE, 1898, p. 477-478.

(8) Pierre Rosanvallon écrit : « L'intervention du mouvement associatif correspond à une temporalité propre de l'action : celle de l'expérimentation. (...) Elle reste de cette façon liée et subordonnée à l'État, appelée à s'effacer dès lors que l'innovation a été introduite dans la machine administrative devenant la nouvelle norme » (op. cit., p. 381-382). Or, il est avéré que l'association ne s'efface pas. Mieux, c'est plutôt elle qui par sa capacité anticipatrice à long terme se situe du côté du temps long...

(9) Sur les affinités républicaines de la pensée de Tocqueville : S. Audier, *Les théories de la République*, op.cit., p. 45-48.

ses formes à l'éducation de ses semblables) n'est pas assimilable à la défense d'intérêts particuliers, et la situe d'emblée sur le terrain de l'intérêt public, de l'intérêt général. Elle ne saurait donc être cantonnée à la sphère privée, ce qui introduit une clause d'exception au schéma conçu par Chevallier pour les associations de la fin du XIX^e siècle. À cela s'ajoute, dès l'installation de la République, un pacte de confiance tacite entre l'association laïque et l'État-enseignant, de nature éminemment politique. Ce pacte découle bien sûr de la structuration même des forces en présence dans le cadre de l'affrontement des deux France : contre-société catholique d'un côté, et de l'autre volonté de constituer ce qu'on pourrait nommer une « société civile républicaine ». Le directeur de l'enseignement primaire a su donner une illustration éloquente de cette confiance, en parlant au congrès de 1898 d'un « commerce d'amitié et de conversation » entre la Ligue et l'administration⁷. La formule dit tout haut la connivence bien réglée, le jeu de rôles convenu, ainsi que le côté informel de la relation qui renvoie éventuellement à des conciliabules discrets.

De ce pacte de confiance découle une division du travail, dont Macé avait assuré qu'elle trouvait son application aussi bien dans les agissements civiques que dans l'industrie. Poisson-pilote pour l'État-enseignant, l'association laïque défriche les questions en son nom et place (« avant lui et pour lui », disait Jules Ferry). L'État ensuite apprécie ce qu'il convient de faire et décide en conséquence. L'association laïque peut glisser aussi du rôle d'éclaireur à celui de contrôleur (la surveillance de l'application de la loi sur l'obligation scolaire en est un exemple emblématique).

LA PLACE SINGULIÈRE DE L'ASSOCIATION “COMPLÉMENTAIRE”

Est ce à dire que cette proximité avec l'État aliène l'autonomie associative ? Tout dépend de quoi on parle. Pierre Rosanvallon voit sans doute juste en soulignant que la constitution d'un État-réseau dans l'optique de Léon Bourgeois ne remet pas en cause la prévalence de la sphère politique étatique sur la société civile (le monisme politique). Mais il nous paraît minimiser le potentiel de vigilance active que recèle la posture de l'association « complémentaire » ou « auxiliaire » de l'État, en réduisant son rôle à celui d'un simple temps d'expérimentation⁸. Il ne faut pas oublier aussi que Léon Bourgeois, conçoit l'association comme un élément de résistance à l'expansionnisme de l'État, au tout-à-l'État, dans une optique finalement pas très éloignée de celle d'un Tocqueville⁹. En fait, on a plutôt affaire à des phases successives, Macé concevant les rapports avec l'État sur le mode de la séparation harmonieuse (pour freiner justement une insertion trop poussée dans la sphère étatique), Léon Bourgeois sur celui de « l'indépendance dans l'interdépendance ». Aujourd'hui la revendication d'autonomie est redevenue un élément clé du discours de la Ligue. Quand on parle de la relation à l'État, il faudrait aussi distinguer entre la branche administrative et la branche politique. La longue séquence de la guerre scolaire a notamment exacerbé la « fonction critique » du modèle associatif laïque, peu présente à l'origine.

DU CARACTÈRE ANTICLÉRICAL À L'UTILITÉ SOCIALE

La dernière caractéristique du modèle associatif laïque est qu'il n'est pas, sous sa forme originelle, généralisable à l'ensemble des associations, du moins dans la sphère d'influence de l'État-enseignant : une complémentarité/auxiliarité était bien sûr inconcevable ici avec les associations catholiques en raison du contexte politique et de l'enjeu crucial que représentait la mouvance de l'école publique, conçue comme une forteresse laïque¹⁰. La Ligue exprimera dès le début du siècle et de manière de plus en plus virulente à partir de 1945 son opposition à ce que les associations confessionnelles reçoivent des subventions publiques, une question que la montée en puissance de l'État-providence transformait en enjeu majeur de querelle. Son refus de l'institutionnalisation du pluralisme dans le domaine associatif est alors concomitant avec son refus du pluralisme scolaire. Mais cet exclusivisme s'est heurté à l'essor de l'éducation populaire et de l'animation dans des domaines de plus en plus éloignés de l'école. L'État-providence ne pouvait plus conserver le même caractère militant, et observer la même partialité en faveur des associations laïques ; il se présente non plus sous les traits de l'« État moral et enseignant », mais comme un État garant du bon fonctionnement d'une société civile pluraliste. Désormais c'est moins le caractère religieux ou laïque des associations qui sert de critère distinctif à leur reconnaissance et aux attributions de subventions, que l'utilité sociale et la capacité à mettre en œuvre des orientations éducatives ouvertes à tous.

Après l'échec du projet d'unification du système éducatif (par intégration de l'école privée) en 1984, la Ligue se rallie en effet peu à peu à la

nouvelle idéologie associative, fondée sur l'exaltation de la société civile et sur la perspective d'une reconnaissance de l'ensemble du monde associatif (et de l'économie sociale et solidaire) par les pouvoirs publics. Elle adore désormais ce qu'elle brûlait autrefois : le pluralisme. On hésite à parler ici de mort clinique du modèle associatif laïque, ou d'une « généralisation » qui le vide de son sens politique initial. Quoiqu'il en soit, la Ligue s'investit fortement dans les coordinations inter-associatives, et tend même à en prendre la tête lors des négociations avec les pouvoirs publics. Ce repositionnement paraît s'accompagner aussi d'une attitude réaliste tant vis à vis de ce monde associatif (sur le plan national et européen), qu'à l'égard de l'État puisqu'il se voit reconnu « une légitimité supérieure dans la définition de l'intérêt général »¹¹, faisant écho à la reconnaissance par l'État d'une légitimité aux associations dans l'élaboration de l'intérêt général¹², conformément au modèle de Jacques Chevallier.

La collaboration pouvoirs publics/associations depuis une vingtaine d'années s'accompagne également d'une batterie de dispositifs formels, d'instances de dialogue, dans une transparence revendiquée qui semble loin du « commerce d'amitié et de conversation » d'il y a un siècle. Quant à la « fonction critique », elle se trouve réinvestie dans la dénonciation de l'écart que manifeste le discours très positif de l'État sur les associations et une réalité qui l'est beaucoup moins, en raison de la baisse des subventions, et de l'instrumentalisation du monde associatif au service d'un projet néo-libéral qui le dépouille de sa spécificité : l'importation des techniques managériales du secteur privé marchand tant dans la gestion de de l'État que dans celle des associations constitue sans doute l'innovation majeure de ces dernières années¹³.

Jean-Paul Martin.

Jean-Paul Martin est historien, spécialiste de la Ligue de l'enseignement, de la laïcité et de l'éducation populaire. Ce texte sera repris et complété dans la conclusion d'un ouvrage consacré à l'histoire de la Ligue à paraître à l'automne 2016 aux PUR.

(10) Il en va tout autrement, semble-t-il, dans le domaine de l'Assistance où dès le début du XX^e siècle, des associations catholiques reçoivent des délégations de l'État (cf Colette Bec, *Assistance et République. La recherche d'un nouveau contrat social sous la III^e République*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1994).

(11) Cf le texte « Vie associative et intérêt général » adopté par le CA de la Ligue en 2008.

(12) Ce principe préside depuis une trentaine d'années à tous les textes régissant leurs rapports, notamment les « chartes d'engagement réciproques » conclues en 2001 et 2014.

(13) J-L Laville et Anne Salmon (dir.), *Associations et action publique*, Paris, Desclée de Brouwer, 2015, notamment introduction, p. 11-14.

2. LAÏCITÉ

LES DÉFIS D'AUJOURD'HUI, NOS COMBATS DE DEMAIN ?

Alors que notre incapacité collective à réduire les inégalités nourrit à la fois l'instrumentalisation politicienne de la laïcité – pour masquer l'impuissance – et une tendance au repli identitaire de catégories de la population – qui peuvent estimer qu'ayant moins de droits (réels), elles auraient moins de devoirs –, la lutte contre les inégalités et les discriminations ne s'impose-t-elle pas désormais comme une dimension-clé de l'action laïque ?

Alors que les fondamentalismes religieux font de nombreux adeptes, que les replis servent de refuge à l'instabilité et aux peurs et nourrissent les nationalismes, comment faire valoir que la diversité est une richesse et éviter ainsi l'instrumentalisation de la question identitaire ? Comment concilier l'expression des cultures et la protection des personnes de tout asservissement ?

Alors qu'aujourd'hui l'école privée rassure et apparaît comme une réponse aux insuffisances de l'école publique, comment rompre ce cercle vicieux ? Comment retrouver un volontarisme associatif laïque autour de l'école publique ?

Enfin, alors qu'en France et en Europe certains droits pour les libertés individuelles (droits pour les personnes de même sexe, avortement etc.) sont régulièrement attaqués par les réactionnaires, comment investir de nouveaux combats pour l'émancipation ?

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La superposition que l'on peut observer entre la question sociale et la question religieuse est certainement le risque le plus lourd qui pèse aujourd'hui sur la laïcité. Dans ce contexte, comment créer un nouveau dynamisme autour de la lutte contre les discriminations dont sont victimes nos concitoyens en raison de leur « origine » et/ou de leur situation sociale ?

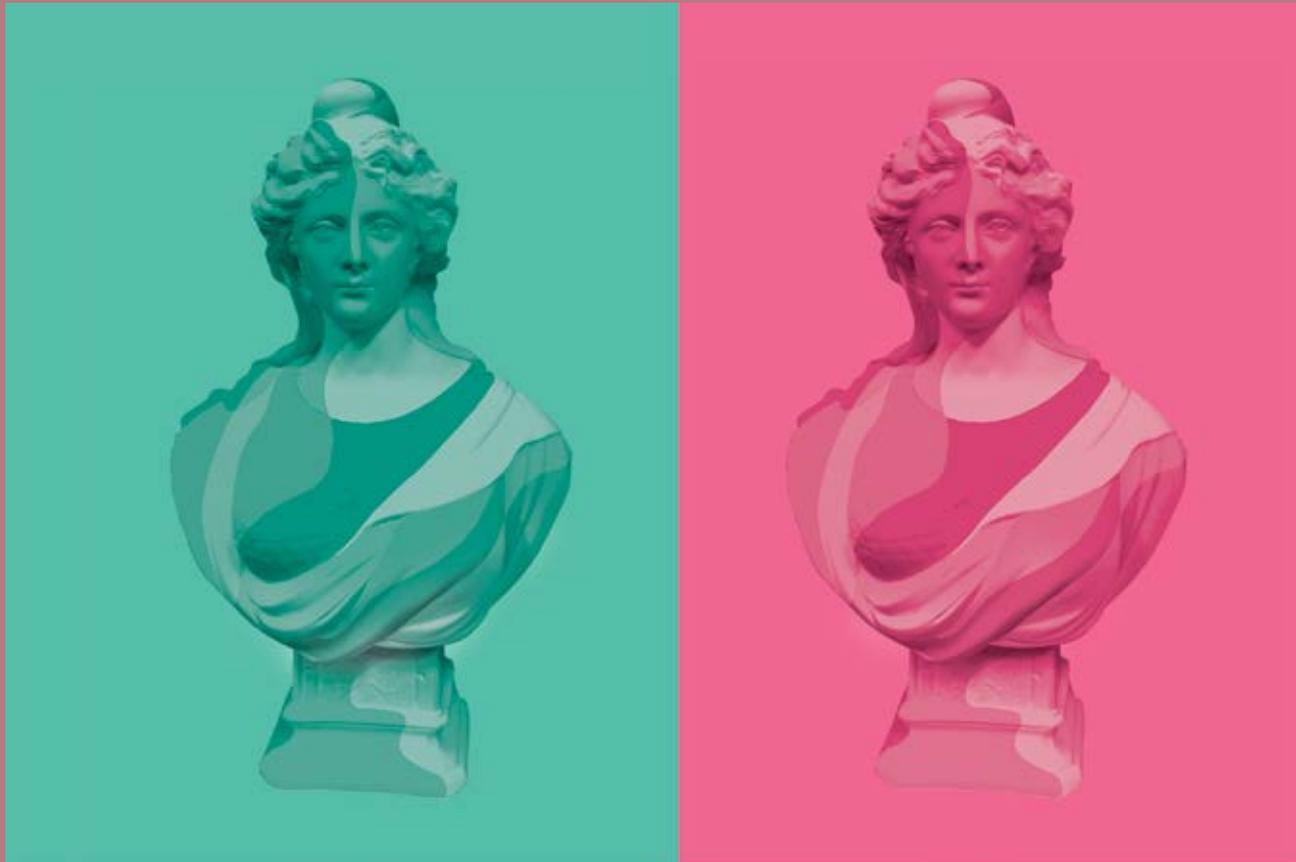
L'appartenance ethnique n'est pas le seul motif de discriminations avérées. Comment faire converger des engagements aussi divers que le féminisme, la lutte contre l'homophobie et

autres mouvements sociaux de lutte contre les discriminations ? Bien sûr, la lutte contre les discriminations ne doit pas se réduire à une vision formelle et juridique. Une parole raciste ou homophobe ne peut se banaliser. Les stéréotypes de tous genres, qu'ils soient sexistes, xénophobes... naissent dans des préjugés que nous construisons dès le plus jeune âge ou dont nous nous imprégnons très tôt dans notre environnement, qui peuvent aussi circuler dans les livres, dans les médias... Comment combattre la formation des discriminations par une action éducative et culturelle, qui agit sur les pratiques quotidiennes et les représentations ?

DÉVELOPPER UNE POLITIQUE DE RECONNAISSANCE

Concilier émancipation et respect des croyances n'est pas chose facile. En voulant faire reculer l'obscurantisme pour viser l'émancipation, on peut heurter des convictions profondes et donner le sentiment d'une atteinte aux libertés. À l'inverse, l'acceptation de l'expression des croyances peut engendrer du laxisme face au prosélytisme et ne pas protéger les personnes. Il ne s'agit donc pas de s'enfermer dans une conception abstraite de l'universel ou la simple affirmation des principes républicains, il faut assumer l'existence des conflits que la diversité ne manque pas d'engendrer mais avec la volonté de les dépasser.

La politique de reconnaissance ne favorise ni la communautarisation ni le repli sur soi, mais vise à l'intégration dans une société où ce que nous avons en commun l'emporte sur ce qui nous sépare. Respecter le terreau associatif communautaire, les regroupements qui expriment des identités culturelles n'est pas favoriser le communautarisme. N'est-ce pas en réinvestissant les quartiers populaires et en dialoguant avec les associations issues des différentes communautés que l'on contribue à les ancrer dans la République ? Cela suffit-il face à la montée des intégrismes religieux ?



© DR

AGIR POUR L'ATTRACTIVITÉ DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Les années 2000 voient resurgir la question scolaire. Aujourd'hui, l'école privée rassure. La neutralité de l'école publique peut être perçue comme un frein à sa vocation éducatrice et notamment de transmission des valeurs. Surtout, les parents zappent de l'école publique à l'école privée en quête de « réussite scolaire ». Près d'une famille sur deux a recouru au privé alors que moins de 10 % des parents le choisissent pour des raisons religieuses. Or, l'école privée sous contrat, qui reçoit des aides de l'État, n'est pas soumise aux mêmes contraintes que l'école publique, notamment de sectorisation. Le « match » est déséquilibré : les établissements privés scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales « favorisées » ou « très favorisées ».

REMETTRE AU COEUR DE LA LAÏCITÉ LE COMBAT POUR DES LIBERTÉS NOUVELLES

Depuis quelques années, la défense de la laïcité est associée à des mesures d'interdiction. Il est temps, au contraire, de remettre au cœur de la laïcité le combat pour des libertés nouvelles liées à la séparation de la loi civile avec des normes religieuses et morales particulières.

La marchandisation s'étend désormais à la quasi-totalité des services et des biens communs : santé, éducation, culture, information, transports, sécurité, eau potable. Le corps humain lui-même et le vivant en général sont en passe d'être soumis à la loi du marché.

RETOUR SUR LES RÉGIONALES

La consultation que nous avons organisée dans les régions nous éclaire sur plusieurs points. Elle montre que l'examen critique de notre histoire nourrit en sens et en pertinence nos actions et nos priorités d'aujourd'hui. L'héritage que nous souhaitons revendiquer le plus souvent est celui sur la loi de 1905, souvent corrélé avec celui des lois scolaires de Jules Ferry. Si nous rappelons notre refus de polémiquer sur les qualificatifs à accoler à la laïcité, nous nous opposons volontiers à une laïcité « répressive et punitive » et « antireligieuse et laïciste ». Le plébiscite du qualificatif « républicaine », qui ne renvoie à aucun débat récent, montre certainement notre malaise face à un débat public très polémique. L'adjectif « émancipatrice » a souvent été suggéré en complément.

Les combats laïques retenus ces dernières années sont « la charte de la laïcité à l'école » et la « mobilisation contre le projet Bayrou », en 1994, preuves que la question scolaire n'est pas forcément à remiser définitivement. Les priorités à venir de notre action ont été nettement tranchées : le « vivre ensemble » et « la lutte contre les stéréotypes, le racisme et les discriminations ». Les rejets ont été tout aussi clairs mais témoignent néanmoins de tensions et de contradictions profondes entre l'idéal affiché et la réalité puisqu'il s'agit de « l'interdiction du voile dans l'espace public » et de « l'action commune avec des associations communautaires ». Ce dernier item montre, en effet, que la question de la traduction concrète du « vivre ensemble » n'est pas évidente. Comment en effet réinvestir les quartiers populaires si nous n'acceptons pas les collectifs qui y travaillent ? À moins que le mot « communautaire » n'ait été entendu comme « communautariste » ?

Propos introductifs de Nadia Bellaoui, secrétaire générale adjointe (secrétaire générale depuis juin 2016), à la table ronde Laïcité, au Congrès de la Ligue de l'enseignement, le 24 juin 2016.



© Marine Dayan

LES ÉCHANGES NUMÉRIQUES ET LA DIFFUSION DE PENSÉES RADICALES, CONTRIBUENT À DURCIR LES POSITIONS ET À RETRANCHER CHACUN DANS UNE SPHÈRE DE CROYANCES DE PLUS EN PLUS FERMÉE.

« Je partirai d'une question brûlante. Une question qu'on pourrait nommer, faute de mieux, la question identitaire. Celle-ci est aujourd'hui au centre du débat public. Elle est portée par une extrême droite populiste en plein essor, qui fait d'une dynamique de repli l'alpha et l'oméga de sa pensée sociale, économique, politique et qui séduit bien au-delà de ses rangs.

Elle se développe aussi, en contrepoint, au sein des populations d'origine immigrée. Des populations qui connaissent souvent des difficultés économiques et qui voient leur malaise social, leurs aspirations à une reconnaissance de leur différence instrumentalisés par des mouvements radicaux, le plus souvent religieux. Les représentants des uns et des autres envahissent les plateaux télé et les pages des journaux. Et il ne s'agit pas simplement du débat public. Dans le monde numérique qui est le nôtre, les frontières entre l'expression publique et l'expression privée ont tendance à disparaître. Pour le meilleur – chacun participe activement à la délibération collective – et pour le pire. Dans le cas qui

nous occupe, il semble bien que la pire a le vent en poupe. Car les échanges numériques, d'un côté, et de l'autre la diffusion de pensées radicales, qui étaient autrefois souterraines, contribuent à durcir les positions et à retrancher chacun dans une sphère de croyances de plus en plus fermée.

Chacun dans son monde, comme si nous n'avions plus rien en commun. Derrière ces croyances, il y a des fantasmes de séparatisme, qui mettent en question l'idée même de République. Ces croyances ne sont pas simplement isolantes, ou isolées les unes des autres. Elles sont fermées à la raison.

C'est l'essor de la pensée complotiste, et de ses simplifications aberrantes qui distribuent les rôles entre les bons et les méchants, entre l'empire et ses victimes. Nous sommes les bons, les autres sont les méchants – et on n'a rien à se dire. C'est dans ce contexte que se repose aujourd'hui une question qui, il n'y a pas si longtemps, appartenait à l'histoire. Je veux parler bien sûr de la laïcité.

Cette question, elle aussi, est réapparue. Pas seulement avec les différentes « affaires du voile » dont les plus anciennes, je vous le rappelle, ont déjà 25 ans. Non. Il y a aujourd'hui une querelle sur la laïcité, sur le sens qu'on peut lui donner. Une querelle de clocher, si vous me passez l'expression. Presque tout le monde se réclame de la laïcité, mais chacun en a sa version et l'on assiste à des attaques violentes de certains protagonistes contre les versions des autres.

Les bons et les méchants. Un vrai dialogue de sourds.

La Ligue elle-même, vous le savez, n'échappe pas à ces attaques. Il serait malhonnête et pas très courageux d'esquiver le sujet. Dans le cadre de ce congrès et de ses suites, il nous semble essentiel de nous pencher sur notre trajectoire historique sans tabou. C'est le sens de mon intervention aujourd'hui.

Au fond, il y a deux enjeux dans ce questionnement. Le premier porte sur le sens de notre trajectoire historique. Il ne s'agit pas de récrire l'histoire, mais de l'interroger, pour savoir ce qu'elle peut nous apprendre et quelle légitimité nous pouvons en retirer. Cela ouvre directement sur le deuxième enjeu : qu'avons-nous à proposer aujourd'hui ? Et quelle est notre légitimité pour le faire ? Il y aurait une façon simple de répondre à cette question de la légitimité. Le président de la République y a fait allusion hier. Ce mot que tout le monde s'approprie, c'est la Ligue de l'enseignement qui l'a fait entrer dans le dictionnaire.

C'est un peu facile, j'en conviens. Mais revenons quand même à cette première formulation, qui date de 1872. Dans une lettre du 4 novembre, adressée à tous les élus locaux de la nation, le secrétaire du cercle parisien en faveur de l'école obligatoire et gratuite – il s'appelait Emmanuel Vauchez – offre cette toute première définition : « *Par laïcité, j'entends la science à l'école et l'instruction religieuse à l'église, c'est-à-dire la neutralité de l'école publique.* »

Presque tout le monde se réclame de la laïcité, mais chacun en a sa version et l'on assiste à des attaques violentes de certains protagonistes contre les versions des autres.

Et il poursuit : « *Les grands principes de liberté et de fraternité veulent que tous les hommes, qu'ils appartiennent au catholicisme, au protestantisme, au judaïsme ou à d'autres religions, puissent vivre côte à côte et en frères. Il serait beau de voir tous les hommes oublier ce qui les divise pour ne considérer que ce qui les rapproche. Pour cela, il faut que l'école devienne un terrain neutre où les convictions de chacun soient respectées par tous.* »

Ce qui est remarquable, dans ce texte on l'on devine déjà le thème de la morale laïque, c'est sa dimension républicaine, avec en filigrane l'idée de fraternité.

Il est d'autant plus remarquable que le thème de la laïcité soit rapidement retrouvé au centre d'une des plus grandes batailles politiques de l'histoire de France, et que ce thème se situe exactement sur la ligne de front qui oppose, comme on le dira au tournant 1900, « les deux France ».

Dans cette bataille qui a mobilisé plusieurs générations de militants, la Ligue a été en première ligne. La fierté que nous ressentons devant notre histoire ne doit pas nous empêcher d'observer ceci : dans cette longue période, la Ligue, entraînée dans la guerre scolaire, n'a pas été en situation de tirer tous les enseignements de la loi de 1905, une loi qui, comme on l'a redécouvert près de 80 ans plus tard, était marquée par l'idée d'une laïcité de concorde.

Et c'est un paradoxe qu'il faut noter : alors même que les deux camps se font la guerre pendant 80 ans, jusqu'en 1984 pour être précis, la société française, elle, se pacifie. Un consensus finit par se nouer. Pour la Ligue – et je parle ici d'une époque dont vous êtes nombreux à vous souvenir – les années 1980 sont un temps d'évolution et de retour aux sources. Une évolution qui est aussi une réinvention, avec la redécouverte des potentialités de la loi de 1905 et de la « laïcité de fraternité » qui était celle des origines.

Un retour aux sources, qui est aussi une réinvention, avec la redécouverte des potentialités de la loi de 1905 et de la laïcité de fraternité chère à Jean Macé : le lien entre ignorance et aliénation politique, l'ambition de faire cesser les sujétions,

de casser l'emprise sur les esprits. C'est que l'abandon par le gouvernement de Pierre Mauroy du grand service public unifié et laïque de l'Éducation nationale, en 1984, signe la fin d'une période. C'est aussi que l'Église de la fin des années 80 n'apparaît pas bien menaçante à cet égard : si une domination s'exerce, elle vient bien davantage des médias de masse ou de la dictature de la consommation.

Voici donc le contexte de l'aggiornamento lancé il y a plus de 25 ans, et qui a trouvé sa traduction lors du congrès de Toulouse en 1989. Les leçons tirées à l'époque conservent toute leur actualité. Tout d'abord, en finir avec la guerre scolaire a été salutaire. On peut toujours se poser la question de savoir s'il était possible de gagner cette guerre, ou s'interroger sur les responsabilités respectives du camp laïque et de l'Église catholique – je laisse cela aux historiens.

Ce qui compte, c'est qu'en se laissant entraîner dans la guerre scolaire, la Ligue s'est laissée piéger dans une vision du monde en noir et blanc – celle-là même que je dénonçais tout à l'heure : les bons et les méchants, les uns contre les autres. Ce piège, nous ne voulons pas y rentrer, et les laïques de la 11^e heure qui nous en font aujourd'hui obligation connaissent bien mal notre histoire. La Ligue d'aujourd'hui, comme celle des origines, est pour une laïcité d'inclusion, et non d'exclusion. Elle porte en elle un idéal du commun, l'idéal d'un monde partagé.

Pour autant, depuis 1989 le monde a changé, et je terminerai en reprenant le fil des questions brûlantes évoquées tout à l'heure. Comment tenir face aux séparatismes, aux vertiges identitaires, aux nouvelles emprises ? En affirmant envers et contre tout l'idée d'un monde commun, tout d'abord, et pour cela l'action au quotidien est la meilleure réponse : faire société, insister sur ce qui nous unit plutôt que sur ce qui nous divise, cela se joue d'abord au plus près de la population, dans un centre de loisirs ou sur un terrain de sport. En veillant ensuite à ce que l'école républicaine, qui est pour les plus jeunes le lieu par excellence du vivre ensemble, ne

subisse plus la concurrence déloyale des écoles privées sous contrat qui choisissent leurs élèves et leurs enseignants tout en bénéficiant des financements publics. Il y a ici une question essentielle qui touche à la reproduction sociale et engage l'idée même de justice.

En tenant haut et fort, ensuite, l'idée d'une liberté des consciences – une liberté qui ne va pas de soi mais pour laquelle il faut se battre et sur laquelle nous ne lâcherons rien. La Ligue est un mouvement d'éducation populaire et elle n'a pas renoncé à émanciper. Comme le scandaient nos lointains prédécesseurs, la liberté de conscience n'est pas un don de dieu (on aurait pu dire un don du ciel). Le lien entre ignorance et aliénation politique, l'ambition de faire cesser les sujétions, de casser l'emprise sur les esprits sont des questions éminemment modernes.

Le lien entre ignorance et aliénation politique, l'ambition de faire cesser les sujétions, de casser l'emprise sur les esprits sont des questions éminemment modernes.

Je voudrais terminer sur notre trajectoire historique. Il revient aux nouvelles générations de militants de s'approprier cette histoire et d'en comprendre le sens, d'en saisir l'immense avantage. Dans le dialogue de sourds que j'évoquais tout à l'heure, notre histoire nous permet, non

pas de mettre tout le monde d'accord, mais – c'est peut-être l'essentiel – de permettre à tout le monde de s'entendre. Et donc de se parler. Le combat pour la laïcité n'est à l'évidence pas terminé. À nous de lui donner le sens, profondément républicain, qui a toujours été le sien.

Je vous remercie de votre attention ».



“LA LAÏCITÉ, C’EST L’ART DE NE PAS S’ENTRE-TUER”

© DR

Régis Debray⁽¹⁾ a publié avec le préfet Didier Leschi La laïcité au quotidien dans lequel il prône un retour « au sol ferme de la pratique, sans minimalisme ni maximalisme » et où il tente de tracer un juste milieu entre « une laïcité peureuse » et une « laïcité guerrière ». Les réflexions de l'essayiste, contestées parfois, auront sans aucun doute permis d'animer nos travaux de Congrès sur le sujet.

Notre idéal républicain repose sur des principes abstraits : le rationalisme, l'égalité, l'indifférenciation entre les citoyens. Ne va-t-il pas à l'encontre de la demande de reconnaissance de chacun, comme individu singulier, avec son histoire propre ?

Régis Debray. Est-ce que la République ne souffre pas d'abstraction ? Est-ce qu'elle ne souffre pas de proclamation désincarnée et désincarnante ? Est-ce qu'au fond, on peut réduire un individu à sa condition civique ? La réponse est non. D'abord pour être citoyen, il faut être éduqué, il faut être passé par l'école. Or tout le monde ne passe pas par l'école et l'école aujourd'hui, c'est souvent l'adaptation à la société telle qu'elle est et non pas l'apprentissage d'une pensée indépendante. Si l'enseignement consiste à entériner, à ratifier les situations sociales existantes, ce n'est plus précisément un enseignement de la République.

Les hommes ont des religions, ils ont des croyances ; les hommes ont des habitudes, un moi qui n'est pas le moi cartésien, qui est un moi psychologique, un moi social avec une empreinte subie. Donc comment concilier l'infini républicain avec l'infinitude des hommes ? C'est un vrai problème. Lorsque la République s'appuyait sur des convictions, c'est-à-

dire sur des enthousiasmes, sur un sentiment de communion – communion de classe ou communion nationale –, elle avait de la chair. Je ne pense pas que la République puisse se passer d'un enseignement historique et géographique ou alors cela devient une idée purement philosophique. Certes, les philosophes ont fait beaucoup pour la République : depuis Platon jusqu'à Auguste Comte, mais si on veut lui donner du corps, il faut faire de l'histoire, de l'ethnologie : notre ethnologie. Autrement dit, ce n'est pas parce qu'on affirme son identité qu'on nie celle des autres. C'est peut-être une bonne façon de pouvoir reconnaître celle des autres.

Vous avez évoqué, au moment du débat sur l'identité nationale, le « besoin d'identité ». Cette question se pose-t-elle aujourd'hui en d'autres termes ?

Le besoin d'identité se pose en des termes beaucoup plus radicaux qu'avant. Pourquoi ? Parce qu'une uniformité économique et technique à travers le monde, parce qu'un mode de vie de plus en plus homogène s'est installé. Tout cela crée un vide d'appartenance, un défaut d'identité. Les hommes n'aiment pas se ressembler les uns aux autres. Or, l'américanisation des modes de vie et la standardisa-

tion technologique crée une sorte de vide symbolique et provoque curieusement un retour à des identités perdues ou jugées perdues, jugées meilleures qu'elles ne l'étaient en réalité. Vous avez un réarmement identitaire, une sorte de réaction compensatoire d'ordre culturel pour pallier ce que j'appelle l'uniformisation économique et technique. La technique, c'est le standard, ce qui est pareil partout. La culture, c'est ce qui est singulier. Généralement, ce sont les gens en perte d'appartenance qui suscitent les intégrismes les plus forts.

Vous prônez la laïcité comme « art de vivre ». Qu'entendez-vous par là ? N'est-ce pas nier les conflits qui travaillent la société française ?

Je crois que la laïcité, c'est simplement l'art de ne pas s'entre-tuer. Il ne faut pas lui demander une raison de vivre, elle n'est pas faite pour cela. La laïcité, elle n'a pas de merveilleux, elle ne convoque pas l'affectif, elle ne peut pas faire espérer un paradis. Bref, ce n'est pas une contre religion. C'est ce qui met la transcendance en autogestion, c'est ce qui construit une politique à hauteur d'homme. C'est ce qui laisse à chacun la responsabilité de trouver sa raison de vivre sans détruire celle d'autrui. La laïcité est un cadre, pas un contenu, une architecture juridique. Comme vous le savez, il n'existe aucune définition officielle : la loi de 1905 ne parle ni de laïcité ni de religion.

Nous allons avoir de plus en plus besoin de cet art de vivre en raison de la coexistence, je dirais même de la promiscuité entre gens de convictions différentes. Attention, je ne dis pas d'opinion ! La conviction, c'est l'opinion qui engage la sensibilité, la conviction c'est quelque chose que l'on blesse. Or, on ne blesse pas une opinion, on la contredit. La conviction a donc un côté existentiel que l'opinion intellectuelle n'a pas. La coexistence ne va pas être facile puisqu'une foi religieuse engage le corps et l'esprit et que les gens retrouvent leur culture assez souvent par le biais du religieux. Il nous faut donc ce cadre qui a été admirablement défini par André Philip en 46 à l'Assemblée constituante, celle-là même qui a inscrit la laïcité dans la Constitution : « Le cadre laïque se

L'école aujourd'hui, c'est souvent l'adaptation à la société telle qu'elle est et non pas l'apprentissage d'une pensée indépendante.

donne les moyens de faire coexister sur un même territoire des individus qui ne partagent pas les mêmes convictions au lieu de les juxtaposer en une mosaïque de communautés fermées sur elles-mêmes et mutuellement exclusives. » On ne peut pas dire mieux. D'abord, il dit un cadre. Ce n'est pas le tableau : chacun peut faire

son tableau, chacun peut le remplir comme il veut, avec la religion, la sagesse ou l'absence de religion. Il parle ensuite d'un territoire. Un territoire a des frontières. Un territoire, ce n'est pas vaporeux, atmosphérique. Un territoire, c'est une souveraineté qui suppose une puissance publique. Pour éviter justement la mosaïque de haine mutuelle à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui dans le vaste monde et à laquelle il faut que la France échappe. Cela va être de plus en plus difficile pour beaucoup de raisons. La première est la disparition de la puissance publique. La séparation du privé et du public, cela suppose qu'il y ait du public, du public autoritaire car toute mesure de laïcisation est une mesure d'autorité. La loi traduit une volonté. Quand il n'y a pas de volonté, la loi devient une lettre morte, une loi sans conviction, une République sans citoyen.

(1) Régis Debray est l'auteur du rapport sur « l'enseignement du fait religieux dans l'école laïque » (2002). Il est à l'initiative de la création de l'Institut européen en sciences des religions. Son dernier ouvrage *La laïcité au quotidien, guide pratique*, Régis Debray, Didier Leschi, Folio, 2015

LA LAÏCITÉ, DES COMBATS FONDATEURS AUX ENJEUX D'AUJOURD'HUI

Le colloque que nous avons organisé a révélé toute la pertinence de la Ligue à poursuivre son travail d'éducation populaire laïque. Plus de 350 personnes étaient présentes pour écouter et débattre avec chercheurs, universitaires et acteurs de terrain.

Les combats fondateurs furent rappelés et retracés par l'exposé liminaire de l'historien Jean-Paul Martin, qui montra comment la Ligue fut dès l'origine engagée dans un combat en vue de l'établissement de l'école laïque, mais que l'histoire de la Ligue fut « un analyseur de la laïcité française, de ses tendances lourdes et de ses débats actuels ».

L'HISTOIRE DE LA LIGUE, ANALYSEUR DE LA LAÏCITÉ FRANÇAISE

Car si la Ligue fut à l'initiative de la séparation de l'Église et de l'école, que viendront consacrer les lois scolaires des années 1880, et prolonge ce combat par une action résolue visant à promouvoir la morale laïque, cette spécialisation sur la question scolaire la conduit à passer à côté de la loi de 1905, dont la Ligue ne perçoit pas alors le caractère fondateur pour la laïcité que nous lui reconnaissons aujourd'hui. Ce combat contre l'école confessionnelle, modalité choisie par l'Église pour asseoir son emprise

sociale, va être le principal combat mené par la Ligue au cours de la majeure partie du XX^e siècle, et marquera durablement la physionomie de la laïcité française.

À cet égard, l'échec du projet du SPULEN (le grand service public unifié laïque de l'Éducation nationale) en 1984⁽¹⁾ marque un véritable tournant, qui oblige à une réorientation de la laïcité, où les enjeux de 1905 deviennent alors centraux. La laïcité est alors confrontée à un choix crucial, puisque le problème est celui de son inscription dans une société pluraliste et multiculturelle : soit elle s'érige en drapeau identitaire d'un segment de la société parmi les autres (c'est ce qu'on pourrait appeler la « solution belge », où la laïcité est une famille de pensée parmi d'autres), soit elle est strictement maintenue au rôle de règle juridique permettant la coexistence et se doit alors d'aménager le pluralisme, d'en reconnaître la légitimité et les opportunités qu'il crée, et mettre au premier plan par exemple, la lutte contre les discriminations et c'est la voie qu'a choisie la Ligue. On voit donc que cette mise en perspective

historique nous introduit directement au cœur des « enjeux d'aujourd'hui ». Ce fut la tâche des orateurs suivants d'introduire à ces débats contemporains, à travers deux interventions, l'une de la juriste Frédérique de la Moréna, qui curieusement, insiste moins sur la laïcité juridique que sur sa fonction de neutralité religieuse, qu'elle veut étendre à la société civile, l'autre d'Edwy Plenel qui, contestant une laïcité identitaire, qui conduit à refouler ceux qui ne la partagent pas dans des identités assignées et nous interpelle : « Comment faire du commun ? Comment rassembler notre jeunesse ? » À ses yeux, l'engagement pour la laïcité ne peut se séparer du combat pour l'égalité.

RELIGION(S) ET IDENTITÉ(S)

Place alors à quatre tables rondes, qui vont associer chercheurs et militants pour dégager les enjeux de la laïcité sur quatre thèmes majeurs : la religion, bien sûr, l'école, le féminisme et enfin l'éducation populaire. Comment les religions s'accommodent-elles de la laïcité ? Cette première table ronde va voir se succéder les interventions de Philippe Portier, qui rappelle l'évolution de l'église catholique au XX^e siècle, évolution à laquelle la laïcité l'oblige à accepter elle aussi le pluralisme de la société, au risque de parfois se retrouver dans la posture de défense d'un catholicisme identitaire. Cette inflexion identitaire sera aussi sensible dans les évolutions du judaïsme français, selon Martine Cohen dont le passage de citoyens français de confession israélite aux Juifs de France est le signe. Ces derniers se vivent comme membres d'une « communauté juive » certes problématique, mais que tentent de figurer des organisations comme le CRIF. Quant aux musulmans, Ghaleb Bencheikh rappelle que leur inscription dans la laïcité fut longtemps retardée

par un régime dérogatoire appliqué à l'Algérie durant toute la période coloniale, les musulmans étant davantage considérés comme sujets de l'empire que comme citoyens de la République, malgré les efforts constants d'un Ben Badis⁽²⁾ plaidant sans relâche et en vain pour une application de la loi de 1905 à l'Islam. Dès lors, tant les regards extérieurs que la volonté égalitaire issue de décolonisation, ne pouvait là aussi que favoriser une inflexion identitaire de l'Islam dans la société française. Valentine Zuber pouvait alors conclure en s'interrogeant sur les évolutions de la laïcité, en demandant ce que peut signifier la volonté que l'on peut relever ici ou là de « compléter » la devise républicaine liberté, égalité, fraternité en y adjoignant « laïcité » comme quatrième terme.

JUSTICE SOCIALE ET ÉGALITÉ

La seconde table ronde, consacrée à l'école, lie d'emblée le devenir de la laïcité à la question de la justice sociale (« l'école doit pouvoir tenir ses promesses si elle veut être laïque ») à travers l'intervention roborative de Jean-Paul Delahaye qui s'appuie sur les conclusions de la mission qu'il vient de conduire sur la grande pauvreté à l'école, pour tirer la sonnette d'alarme et alerter sur les dangers des inégalités scolaires. Puis Françoise Lorcerie évoque la manière dont, à travers une expérience de formation à la laïcité, il est possible de faire émerger les interrogations des enseignants, et de prendre la pleine dimension de leur engagement pédagogique. De son côté, Laurence de Cock souligne l'urgence d'une véritable pédagogie de la délibération, face aux différentes formes de savoirs hors l'école. Il revient enfin à Alexandra Cordebard, adjointe aux affaires scolaires de la ville de Paris de montrer comment les collectivités locales peuvent s'inscrire dans un véritable

(1) La création d'un « grand SPULEN » faisait partie des 110 propositions pour la France de François Mitterrand en 1981. L'objectif était de rapprocher les établissements publics et privés d'enseignement. Le projet sera abandonné en 1984, provoquant une grande désillusion chez les militants laïques.

(2) Abdelhamid Ben Badis (1889-1940) est une figure emblématique du mouvement réformiste musulman en Algérie.



© Molly's eyes

partenariat éducatif avec l'institution scolaire. Florence Rochefort ouvre la troisième table ronde en rappelant que le combat féministe a longtemps été conduit indépendamment du combat laïque, et que, si les premiers partisans du vote des femmes furent incontestablement des laïques, ils restèrent longtemps minoritaires, les femmes étant supposées être sous l'emprise de la religion. Nicole Mosconi rappelle ensuite combien les combats féministes récents, pour la maîtrise de son corps et de la procréation eurent à s'affronter aux conceptions religieuses traditionnelles, tandis que certains combats, comme la parité furent l'occasion de profondes divergences au sein même du mouvement féministe. Enfin, Malika Hamidi a commencé par stupéfier l'assistance en évoquant le féminisme musulman dont elle se réclame. Elle en retrace la genèse avant de souligner que ce mouvement doit se battre sur deux fronts : contre le sexisme dans sa communauté de foi et contre le racisme et l'islamophobie dans le mouvement féministe. Pour elle, dans les deux cas, il s'agit de revendiquer l'égalité dans la différence.

La dernière table ronde devait permettre de dégager la contribution de l'éducation populaire au combat laïque : d'abord par une

meilleure connaissance des religions, comme celle que propose l'IESR (Institut européen des sciences des religions) avec Isabelle Saint Martin. Nicolas Cadène, quant à lui, salua au nom de l'Observatoire de la laïcité l'action des mouvements d'éducation populaire pour définir la laïcité au quotidien, dans les circonstances concrètes de sa mise en œuvre. Puis Nadia Azoug, élue locale, proposa un témoignage vibrant de la vitalité culturelle de la « banlieue », engagée dans la promotion d'un « humanisme du divers ». Enfin Robin Renucci devait proposer une métaphore précieuse pour penser cette action culturelle : celle du rémouleur, qui affute les outils que chacun apporte.

Ce colloque a tenté de présenter l'étendue et la complexité des enjeux auxquels la laïcité est confrontée aujourd'hui. De ce point de vue, le colloque est une réussite. D'un autre côté, et c'est aussi un point positif, il permet de nous questionner en tant qu'acteurs de terrain et mouvement d'idées. 150 ans d'histoire ne sont pas 150 ans d'un long fleuve tranquille de la laïcité. Notre histoire a montré que la Ligue a toujours gagné à se remettre en cause et à ne pas regarder la société évoluer sans en prendre part. En clôture du colloque, Jean-Michel Ducomte a d'ailleurs rappelé le sens de cet engagement, soulignant fortement qu'il n'est pas de combat laïque sans combat pour la justice sociale, qui seule permet aux principes de se traduire dans la réalité. Il assigne ainsi à la laïcité un nouvel horizon : celui de produire du commun sans rien renier de l'ambition universaliste.

Joël Roman.

NB. Les contenus des interventions et des débats (vidéos, écrits) sont disponibles sur le site des 150 ans : 150ans-laligue.org.

Discours sur le concordat de Jean-Michel Ducomte, président de la Ligue de l'enseignement, prononcé au Congrès de Strasbourg, le 24 juin 2016 (déclaration du conseil d'administration).



© Benoît Debuissier

CET ÉTAT DE DROIT DÉTERMINE UNE PROFONDE INÉGALITÉ ENTRE LES CULTES QUI EN BÉNÉFICIENT ET CEUX QUI EN SONT EXCLUS.

« Notre présence à Strasbourg nous fait obligation de considérer la singularité résultant de l'existence d'un statut local sur les relations entre les Églises et l'État et, plus largement, sur le principe de laïcité. Toutefois, si cette exception est la plus connue, d'autres existent également qui méritent d'être prises en compte.

Sans rappeler les conditions politiques ou juridiques d'émergence de ces singularités, il importe de mentionner la collectivité territoriale de Guyane, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon (j'ai à peu près fait le tour, en plus du statut local d'Alsace-Moselle). Pour faire court, la mémoire d'un orgueil colonialiste jointe à la volonté de ne pas brutaliser les provinces perdues d'Alsace et de Moselle lors de leur réintégration dans l'espace républicain français a créé les conditions d'une survivance de modalités d'organisation des relations entre les Églises et l'État

qui échappent aux règles posées par la loi de 1905. Une telle situation, en dépit des solutions dégagées jadis et naguère par le Conseil d'État et le Conseil constitutionnel – en ce qui concerne principalement le statut local d'Alsace et de Moselle – qui admettent sa compatibilité avec le principe d'indivisibilité républicaine, n'est pas de nature à nous satisfaire. Outre qu'il assure la survivance de situations constituées sous l'empire de législations adoptées en des temps où la laïcité soit n'existait pas, soit était mal assurée, cet état de droit détermine une profonde inégalité entre les cultes qui en bénéficient et ceux qui en sont exclus, notamment l'islam. L'attachement aux principes pourrait nous convaincre de la nécessité d'une remise en cause immédiate et radicale de ces singularités. Une intelligence minimale de la durée et la mesure des possibles

De la même façon, en Guyane, le moment est venu de mettre un terme au financement public du culte catholique.

nous conduisent, sans rien abandonner du combat de principe, à privilégier ce qui peut être fait afin d'éfacier dans ces singularités ce qui est inacceptable. Concernant spécifiquement l'Alsace et la Moselle, il n'est ni réaliste, ni opportun, d'envisager l'abrogation autoritaire de l'ensemble des dispositions de ce statut local. Par contre, un processus de concertation doit être engagé en indiquant très clairement que la situation actuelle ne peut durer indéfiniment et qu'une harmonisation avec le droit commun devra se faire dans l'esprit de la décision du Conseil constitutionnel qui indique que la législation locale, contraire au principe de l'égalité des citoyens, maintenue provisoirement par un décret de 1919, confirmé par une loi de 1924, et rétabli par une ordonnance de 1944, peut être abrogée par une loi et que la législation locale doit être compatible avec les principes constitutionnels fondamentaux, avec la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen et le préambule de la Constitution.

Mais, dès maintenant, une première avancée plus conforme à la liberté de conscience de tous, garantie par la République consisterait à conférer un

Une première avancée plus conforme à la liberté de conscience de tous, consisterait à conférer un caractère optionnel à l'enseignement de religions, aujourd'hui obligatoire, sans remise en cause de la durée de la scolarité obligatoire.

caractère optionnel à l'enseignement de religions, aujourd'hui obligatoire, sans remise en cause de la durée de la scolarité obligatoire. Les parents souhaitant que leurs enfants aient un tel enseignement devraient en faire la demande. C'est d'ailleurs ce que suggère l'Observatoire de la laïcité.

En dépit du caractère allusif des propos tenus hier par le président de la République à ce sujet, le choix de construire un consensus sur la question et la mise en œuvre concrète des modalités de détermination d'un tel consensus nous laissent penser qu'une décision de raison est en mesure d'intervenir rapidement. De la même façon, en Guyane, le moment est venu de mettre un terme au financement public du culte catholique. Cette exception, résultant d'une ordonnance de Charles X de 1827, a donné lieu, à la Libération, à la décision incongrue de transférer cette obligation financière sur les

épaules du département. La fin de cette exception permettrait de prendre au mot l'évêque du lieu, qui semble avoir pris, sinon conscience, du moins acte de l'assèchement des ressources du département. À Mayotte, les progrès, accompagnés par le Conseil d'État, constatés depuis la départementalisation, doivent être soutenus et, pour partie, accélérés afin de favoriser une réelle émancipation du statut des personnes par rapport aux injonctions religieuses. Voilà cette déclaration du conseil d'administration de la Ligue de l'enseignement qui obéit un petit peu au génie du lieu ».



© Molly's eyes

Extraits du discours de Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, prononcé le 25 juin à Strasbourg, en ouverture de l'assemblée générale de la Ligue de l'enseignement.



© Nadine Barbançon

LA LIGUE N'A QU'UN ARTICLE DANS SON PROGRAMME POLITIQUE : FAIRE DES CITOYENS, FAIRE DES ÉLECTEURS, CE QUI EST BIEN PLUS IMPORTANT QUE DE FAIRE DES ÉLECTIONS.

ritiers, les dignes héritières de celles et de ceux qui se sont levés pour répondre à l'appel publié par Jean Macé, le 25 octobre 1866, dans *l'Opinion nationale*. La Ligue n'a qu'un article dans son programme politique : faire des citoyens, faire des électeurs, ce qui est bien plus important que de faire des élections. Je ne vais pas, même si c'est extrêmement tentant, citer tous les grands discours, toutes les grandes idées, toutes les grandes figures de la

« Mes chers amis, pour débiter ce discours, j'ai voulu emprunter une phrase qui a été prononcée au XIX^e siècle : « Chers bienfaiteurs obscurs, passionnés, infatigables, qui à force de volonté, à force de ténacité, finissent par apporter à tout un peuple une dot magnifique d'intelligence et de lumière... » Oui, c'est de vous qu'on parle et celui qui salua ainsi vos prédécesseurs s'appelaient Léon Gambetta. Nous sommes en 1881, au Congrès de la Ligue de l'enseignement, à Paris, salle du Trocadéro.

Si je voulais reprendre ces mots 150 ans après, c'est pour une raison simple, c'est qu'ils sont toujours aussi justes. Oui, vous êtes pour moi les dignes hé-

Ligue de l'enseignement, de Jean Macé à Joffre Dumazedier, en passant par Jean Zay et Léon Bourgeois. Si je devais, moi, résumer ce que représente pour moi la Ligue de l'enseignement, cela va peut-être vous surprendre, mais en réalité je n'irais pas chercher bien loin, je ne remonterais pas le fil de votre histoire riche d'expériences et de réussites, je remonterais tout simplement et tout modestement au 21 juin dernier, le 21 juin 2016. Vous voyez qu'en termes de voyages temporels, je reste modeste...

Pourquoi le 21 juin ? Parce que, ce jour-là, avait lieu au ministère le concert des Chorales lauréates



© Nicolas Blache

elles l'ont fait à chaque fois pour une seule raison : rester toujours fidèles à leur mission, à leur vocation première et à cette haute idée de l'émancipation par le savoir, la connaissance et la culture.

(...)

Enfin, faire vivre la laïcité à l'école suppose d'avoir le courage et la clarté sur des points qui font souvent débat ou polémique.

Ici, au cœur de l'Alsace, je mesure combien notre attachement commun à la laïcité résonne au regard du droit local et de ses particularités et, notamment, sur l'obligation faite à l'État d'assurer une offre d'enseignement religieux.

de « L'école en chœur ». Les élèves venaient des quatre coins de France, les élèves étaient non seulement fiers et heureux de leur réussite, mais pour beaucoup d'entre eux c'était aussi la première fois qu'ils venaient à Paris, qu'ils sortaient tout simplement de leur environnement habituel. Eh bien, le regard de ces élèves, leur sourire, celui de leurs familles aussi, de leurs enseignants, de toutes celles et de tous ceux qui les ont accompagnés, et ils étaient nombreux, voilà les images qu'éveille en moi la Ligue de l'enseignement. Elle a été, sur cette opération comme sur tant d'autres, une partenaire exemplaire et ce depuis le début.

La Ligue, donc, a 150 ans d'existence. L'école de la République, elle, avec les lois Ferry de 1881, en a cent trente-cinq. Derrière cette constance, cette longévité, il y a eu pour chacune de nos institutions des changements considérables. La Ligue comme l'école, en tenant compte de la singularité des temps dans lesquels elles s'inscrivent, ont bien sûr évolué, mais

La Ligue comme l'école, ont bien sûr évolué, mais elles l'ont fait à chaque fois pour une seule raison : rester toujours fidèles à leur mission, à leur vocation première et à cette haute idée de l'émancipation par le savoir, la connaissance et la culture.

Cette spécificité, dans les trois départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, est héritée du Concordat français de 1801 et pérennisée par le droit local allemand. Elle relève, au titre du droit local, d'un principe fondamental de la République qui a été reconnu par le Conseil constitutionnel dans une décision du 5 août 2011.

Je le dis donc clairement pour la sérénité de tous : il n'est pas question de revenir sur ce principe et je suis parfaitement respectueuse de cette dimension de l'identité des territoires concernés.

Pour autant, les modalités de cet enseignement religieux interrogent légitimement beaucoup d'associations laïques. Si nous avons largement inversé les modalités du choix des familles, de la dispense

vers l'inscription, comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, l'Observatoire de la laïcité a proposé de placer l'heure d'enseignement religieux en plus des 24 heures d'enseignement commun et non plus en leur sein. Il ne s'agit là en aucun cas de

rouvrir ou d'engager je ne sais quelle querelle avec les religions ou de remettre en cause le droit local. Non. Ce qui est en jeu, c'est le principe d'égalité des élèves de ce pays.

Alors que la Refondation de l'école a fait du 1^{er} degré la priorité absolue pour la maîtrise des apprentissages des fondamentaux, devons-nous priver les élèves de ces trois départements d'une heure d'enseignement hebdomadaire ? Alors que le temps scolaire s'est rétréci tout au long du siècle dernier, alors que nous avons justement fait la réforme des rythmes scolaires pour offrir une matinée de plus d'apprentissage scolaire et libérer du temps pour d'autres formes éducatives, faut-il à tout prix maintenir l'heure d'enseignement religieux dans les 24 heures de la scolarité commune ?

Ma conviction, c'est que le principe d'égalité justifie au minimum qu'une réflexion approfondie soit conduite. On ne peut pas détourner les yeux de ce problème ou le laisser sans solution.

C'est pourquoi j'ai décidé d'engager un dialogue à la seule échelle locale, sous l'égide des deux recteurs concernés à qui j'ai demandé d'examiner les possibilités d'évolution susceptibles de recueillir un large assentiment, sans fragiliser les éléments du droit local qui font partie d'une identité historique qui doit être respectée, avec un esprit, en effet, de respect des acteurs locaux et de recherche du consensus qui doit prévaloir, avec un équilibre qui réponde aux enjeux de l'institution scolaire sans remettre en cause les spécificités locales, mais croyez-moi, pour en avoir discuté avec pas mal d'acteurs locaux, je sais que nous sommes capables de trouver cet équilibre.

J'ai donc demandé aux recteurs de me faire des propositions avant la fin de l'année 2016, afin que nous soyons en mesure non pas de passer en force – pas non plus de laisser les choses en l'état – mais de construire ensemble des solutions susceptibles de faire progresser de concert et la laïcité et l'égalité.

Pourquoi est-ce important ? Parce que l'école, vous le savez, pour chaque élève, quel que soit son territoire, est une chance immense.

Et je voudrais terminer mon propos en rappelant que si nous pouvons être fiers de cette école, c'est parce que nous pouvons être fiers du travail qui est mené chaque jour par les enseignants. Gambetta, à votre Congrès, s'était exclamé au sujet des enseignants, « *qu'ils nous arment pour la bataille de la vie et qu'il n'y a pas de fonction sociale plus éminemment utile pour la France* ».

Eh bien, c'est parce que je reconnais l'importance et la valeur de leur travail que je n'ai pas voulu simplement me contenter de mots mais accompagner cela d'une reconnaissance par la hausse de leurs rémunérations, notamment dans le primaire. Mais je sais également, nous savons, que l'école ne peut pas tout seule, quelle a besoin de vous, que notre complémentarité est une force.

(...)

Oui, Mesdames et Messieurs, lorsque j'étais enfant (...), j'ai fait l'éducation populaire, mais aussi comme élue locale. Et je crois en l'éducation populaire, totalement. Le mot peut paraître parfois suranné, ancien, dans notre société du zapping médiatique permanent, mais c'est plus qu'un mot, l'éducation populaire. Son histoire, la vôtre, c'est celle d'un renouvellement permanent et, en réalité, d'un défi sans cesse relevé face à la désespérance civique. C'est ainsi que je vous conçois. Eh bien, nous sommes aujourd'hui à un tournant de notre histoire commune. Un nouvel élan est en train d'être donné à l'éducation populaire grâce à la réforme des rythmes scolaires, à la généralisation des ateliers périscolaires, parce que grâce à ces ateliers nous développons l'accès de tous nos élèves au sport, à la culture, aux sciences, à la citoyenneté, et

L'éducation populaire, son histoire, la vôtre, c'est celle d'un renouvellement permanent et, en réalité, d'un défi sans cesse relevé face à la désespérance civique. C'est ainsi que je vous conçois.

dans ces temps offerts à l'ensemble des élèves – entre parenthèses, pour tous ceux qui ont encore des critiques à émettre à l'égard de la réforme des rythmes scolaires, je crois que le chiffre le plus parlant c'est que, en 2012, 25% des élèves fréquentaient une activité extrascolaire ou périscolaire et qu'aujourd'hui 85% des élèves fréquentent une activité au moins périscolaire... C'est une ouverture considérable et vous imaginez bien que ce sont les enfants des milieux populaires qui en ont bénéficié – dans ces temps offerts à l'ensemble des élèves je crois

qu'il y a une chance à saisir, une chance historique pour repenser la complémentarité de tous les acteurs de l'éducation populaire et leur conférer une universalité, un peu comme si à l'universalité du suffrage pouvait enfin répondre l'universalité de l'éducation.

Cette complémentarité à repenser passe notamment par les PEdT, qui donnent un cadre à l'alliance éducative entre l'école, les associations, les collectivités territoriales et les familles. Vous êtes déjà nombreux à y prendre part, mais nous devons encore amplifier le mouvement car c'est à ce prix que l'école combinera la réussite pour le plus grand nombre et la transmission des valeurs, par le vécu, l'expérience, et non encore une fois l'injonction.

Vous le savez, je le sais, il ne suffit pas de dire « citoyenneté » pour qu'elle devienne une réalité vécue. C'est la raison pour laquelle nous avons besoin que nos élèves, nos enfants, la vivent, la ressentent, et cela se traduit concrètement par des actes.

Je crois que c'est en embarquant notre jeunesse dans cette expérience vécue de la citoyenneté et de l'engagement que nous permettrons enfin de nouvelles utopies démocratiques, comme régénérer l'Europe et la citoyenneté européenne. Nul besoin de vous dire à quel point c'est aujourd'hui essentiel.

Cette complémentarité à repenser passe notamment par les PEdT, qui donnent un cadre à l'alliance éducative entre l'école, les associations, les collectivités territoriales et les familles.

Vous le savez mieux que quiconque, les utopies d'hier sont les réalités de demain. Vous en êtes la preuve vivante et Jean Macé, dans ses rêves les plus fous, n'aurait sans doute pas pu imaginer le moment qu'on est en train de vivre et ce 150^e anniversaire.

Voilà pourquoi notre action commune me donne, malgré le contexte actuel difficile, malgré la radicalisation, malgré le développement des théories complotistes, malgré la montée du populisme dont il a été question, un véritable espoir, un espoir qui animait déjà Jean Macé au cœur d'un

second Empire hostile à la République, un espoir qui a animé la Ligue tout au long de son existence, un espoir qui nous inspire, qui nous guide, qui nous fait progresser encore aujourd'hui.

(...)

Eh bien, face à ces défis, je tiens à vous dire une chose – car nous aurons évidemment toutes et tous notre rôle à jouer – sachez que c'est un soutien précieux pour la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche que je suis, que de pouvoir compter sur un allié fidèle dont je partage les valeurs et qui a pour nom Ligue de l'enseignement.

Je vous remercie ».

3. ÉDUCATION



© Molly's eyes

LES DÉFIS D'AUJOURD'HUI, NOS COMBATS DE DEMAIN ?

Alors que la France est l'un des pays dans lesquels l'origine sociale pèse le plus sur les destins scolaires, et où les diplômes sont déterminants dans l'insertion sociale et professionnelle, comment notre mouvement, qui accompagne et prolonge l'éducation et la formation initiales, peut-il se mobiliser plus encore contre les inégalités et les discriminations, qui sapent le projet démocratique et social de l'école de la République ? Comment, au-delà de l'école et du collège, mieux appréhender et investir le lycée et l'université ?

Alors que la capacité de l'école publique à être le lieu de l'apprentissage de la citoyenneté démocratique par tous est aujourd'hui en question, comment les valeurs de la République peuvent-elles faire sens pour tous les jeunes ? Comment, au-delà de l'école, les autres acteurs, temps et espaces éducatifs peuvent-ils mieux contribuer à l'« éducation commune » ?

Alors que, dans une société de la connaissance, apprendre toute sa vie devrait être un droit, la formation des adultes est réduite à la formation professionnelle et reproduit les inégalités. Comment donner enfin tout son sens à l'expression « formation tout au long de la vie » ? Comment, au-delà du travailleur, former la personne et le citoyen ? Comment mieux valoriser l'apport de l'expérience associative à la formation personnelle ?

PROMOUVOIR L'ÉCOLE, DÉMOCRATISER L'ENSEIGNEMENT DU PRIMAIRE À L'UNIVERSITÉ

La France est l'un des pays dans lesquels l'origine sociale pèse le plus sur les destins scolaires. Les évaluations internationales, notamment PISA, soulignent que la « corrélation entre le milieu socio-économique et la performance » est bien plus marquée en France que dans la plupart des autres pays de l'OCDE. Notre école a été organisée pour trier et pour sélectionner, ce qu'elle fait très bien. Mais, malgré les efforts des personnels, elle ne parvient pas à réduire le poids des origines sociales sur la réussite scolaire. La massification,

bien réelle de l'enseignement primaire et secondaire, n'a donc pas entraîné une véritable démocratisation. Comment réduire les inégalités et les discriminations, qui sapent le projet démocratique et social de l'école de la République, de la maternelle à l'université ?

Le système encore très académique (sélection, évaluation...), qui accentue les inégalités de départ, ignore les modes de transmission du savoir devenues extrêmement diversifiées. L'impact du numérique dans le rapport à l'apprentissage et dans les relations aux autres n'est pas suffisamment appréhendé.

La capacité de l'école publique à reconnaître les savoirs acquis hors d'elle tout en étant le lieu de l'apprentissage de la citoyenneté démocratique par tous est également à relativiser. On peut légitimement s'interroger sur les contenus eux-mêmes des savoirs et des connaissances dispensés à l'école. Sont-ils à la hauteur des transformations à l'œuvre de nos modes de production mais aussi des enjeux démocratiques de demain ? Comment faire de l'école une expérience émancipatrice et bienveillante pour tous ?

FABRIQUER DU COMMUN

L'école reste pour nous le principal lieu où l'on fabrique du commun, où l'on apprend ensemble. Les attentats qui ont frappé la capitale l'ont remobilisée autour des priorités de transmission des valeurs républicaines, de citoyenneté et de culture de l'engagement. Comment faire vivre, dans l'école, une citoyenneté et une pédagogie active de la laïcité et de la République ? Faut-il ouvrir l'école à la pluralité et aux débats de la société civile pour que les valeurs républicaines fassent plus sens pour les élèves ou en protéger l'école ?

L'enseignant n'est plus seul à détenir et à transmettre le savoir. L'enfant, qui de son côté passe en moyenne 10 % de son temps en classe, réalise l'essentiel de ses apprentissages dans le non formel et l'informel. Il est illusoire de penser qu'il peut se débrouiller avec comme seul bagage celui de l'école.

Mais celui-ci est pourtant essentiel et singulier. Comment les éducateurs peuvent-ils conforter l'œuvre des enseignants et former des citoyens solidaires dans une société inégalitaire et excluante ? Quelle culture citoyenne commune ?

SE FORMER TOUT AU LONG DE SA VIE

Aujourd'hui, dans un monde marqué par la création continue de nouveaux métiers et par l'obsolescence de certaines compétences, la formation professionnelle continue apparaît comme un enjeu stratégique pour les individus et les territoires. Dans bien des domaines, la formation professionnelle se substitue même à une formation initiale insuffisante ou inexistante (animation, aide à domicile...) et s'avère déterminante pour une insertion durable.

Or, la formation professionnelle et continue profite essentiellement à ceux qui ont déjà une bonne formation initiale.

Seuls 10 % des chômeurs suivent une formation et un cadre a deux fois plus de chances qu'un ouvrier d'avoir une formation. À cela s'ajoute que ce sont les grosses entreprises qui captent les formations. Le marché de la formation se partage entre un secteur privé lucratif dont l'offre s'adresse majoritairement aux personnes ayant déjà un bagage et un secteur de l'économie sociale et solidaire qui se concentre sur les publics fragilisés.

Enfin, apprendre toute sa vie recouvre bien autre chose que la formation professionnelle, entendue comme l'adaptation aux métiers. Il nous faut donner enfin tout son sens à l'expression « au long de la vie » et former, au-delà du travailleur, la personne et le citoyen.

RETOUR SUR LES RÉGIONALES

La consultation que nous avons organisée dans les régions nous montre que l'examen critique de notre histoire nourrit en sens et en pertinence nos priorités d'actions d'aujourd'hui. Elle nous éclaire sur plusieurs points.

L'héritage unanimement revendiqué est celui de « Condorcet et la formation du citoyen à exercer son jugement et son esprit critique ». Un plébiscite cohérent avec la priorité donnée à notre action éducative de faire progresser « l'éducation à la citoyenneté » et la « réduction des inégalités sociales et culturelles ». « La prise en compte des parents dans l'Éducation nationale » et la « remédiation scolaire » ont, au contraire, été très largement considérées comme non prioritaires. Reconnaisant l'enjeu, les responsables fédéraux ont voulu exprimer ainsi que la Ligue n'avait pas vocation à pallier les carences d'une institution en crise.

De même, « la formation personnelle non-formelle par la pratique associative » a été très largement plébiscitée, avec « la formation dans les secteurs du sport et de l'animation » exprimant une volonté de ne pas réduire l'action de la Ligue à de la réparation sociale et un attachement viscéral au service public. Comment transformer l'action du service public au lieu de le dédouaner, tout en prenant notre part dans la réduction des inégalités : cette tension reste perceptible dans les travaux des régionales.

Propos introductifs d'Hélène Grimbelle, secrétaire nationale de la Ligue de l'enseignement, à la table ronde Éducation, au Congrès de la Ligue de l'enseignement, le 24 juin 2016.



© DR

LA LIGUE N'A JAMAIS CESSÉ DE S'INTERROGER SUR LES INSTITUTIONS ÉDUCATIVES, SUR LES FORMES QU'ELLES POUVAIENT PRENDRE ET CE QU'ON POUVAIT EN ESPÉRER. CETTE INTERROGATION PASSIONNÉE A POUR REVERS UNE RÉFLEXION SUR CE QUE NOUS SOMMES.

« C'est donc d'éducation que je vais vous parler. Et je vous parlerai aussi de l'école car l'une ne va pas sans l'autre. La Ligue et l'école, c'est une longue histoire.

Une histoire d'amour, sans doute. Mais comme toutes les histoires d'amour elle ne va pas sans malentendus. Et comme toutes les histoires d'amour elle alterne le chaud et le froid.

Différents congrès, avant celui-ci, en témoignent : la Ligue n'a jamais cessé de s'interroger sur les institutions éducatives, sur les formes qu'elles pouvaient prendre et ce qu'on pouvait en espérer. Cette interrogation passionnée sur les institutions, sur ce que nous voulons pour l'école, a pour revers une réflexion sur ce que nous sommes. Au fil de notre histoire, cette réflexion a connu des moments d'assurance et des moments de doute.

Au cœur du doute, il y a cette inquiétude lancinante qu'on

voit réapparaître de congrès en congrès, et qu'on peut résumer en quelques mots : la Ligue, après l'effort décisif qui aboutit à la scolarité obligatoire, a-t-elle encore une utilité ? Son existence se justifie-t-elle ? Quelle est sa légitimité pour intervenir sur les questions d'éducation ? En d'autres termes, à quoi servons-nous ?

Cette question, Jean Macé n'hésitait pas à la poser en son temps. Elle n'a jamais été formulée aussi crûment par la suite, comme si on craignait de l'affronter. Elle traverse pourtant toute l'histoire de notre organisation. Certaines générations de ligueurs lui ont trouvé des réponses fortes, qui pouvaient sembler définitives... et qui ne le furent pas.

Mais la vraie réponse, bien plus intéressante, c'est l'histoire elle-même qui peut nous la donner. L'histoire qui, dans son mouvement de relance permanente, suggère qu'une question irrésolue peut être la clé d'une étonnante longévité.

L'histoire qui, en condamnant la Ligue à une forme d'in-

certitude existentielle, la transforme en laboratoire de l'éducation.

Je voudrais parcourir avec vous quelques étapes de cette histoire, pour mettre en lumière non pas sa cohérence, mais au contraire son caractère dynamique. Tout part de ce qu'on pourrait nommer une ambiguïté, et que je préfère appeler une ouverture.

La Ligue se déploie dans un premier temps comme un mouvement d'éducation populaire : une floraison d'initiatives locales, une fédération de bonnes volontés, aux limites du bricolage, parfois. Mais simultanément elle poursuit un objectif politique qui se précise très vite : la généralisation de l'instruction primaire comme une première fabrique des républicains.

Cet objectif atteint, que devient la Ligue : va-t-elle se cantonner à l'alphabétisation des adultes, aux cours du soir, aux conférences ? Ou devenir un mouvement politique de soutien à la laïcité, un thème qui s'impose alors comme La question majeure de l'agenda politique ?

Elle aurait pu le faire. Et nous ne serions pas là pour en parler, car la Ligue n'existerait plus aujourd'hui. Mais les ligueurs des années 1880 sont des passionnés d'une cause qu'ils ont appris à connaître, et cette cause, ce n'est plus seulement la citoyenneté – la formation de citoyens instruits, capables de prendre en main leur destinée collective par la participation démocratique. Cette cause c'est celle de l'enfance, l'enfance comme promesse à préserver.

Pour le dire dans des termes moins lyriques, la question citoyenne ouvre sur la question sociale. Et même une institution aussi belle et aussi forte que l'école publique ne saurait en venir à bout. C'est pourquoi un moment particulièrement important dans la vie de notre organisation se joue quand, en 1894 et dans la foulée du congrès de 1893, elle reçoit mandat de l'État pour prendre en charge les « œuvres laïques ».

En quelques années, on voit se redessiner complètement le visage de la Ligue, à partir de ce mandat mais aussi de

La question citoyenne ouvre sur la question sociale. Et même une institution aussi belle et aussi forte que l'école publique ne saurait en venir à bout.

trois éléments décisifs : la montée en puissance de la guerre scolaire, la formation d'un « camp laïque » dont la Ligue est l'un des acteurs clés, et l'arrivée massive des instituteurs, qui vont très vite former le gros des troupes militantes.

La Ligue trouve ainsi sa place au côté de l'institution, à la fois comme son « double » militant et comme un prolongement de son action. Cette position d'appoint, cette position excentrée puisque la Ligue se voit

confier le périscolaire, va marquer durablement l'identité de l'organisation. On voit se stabiliser sur plusieurs générations une distribution des rôles, des repères idéologiques précis, et un monde militant très homogène. Ce qui est intéressant, c'est que cette formule, qui commence à s'effiloche dans les années 1960 et s'efface dans les années 1980, porte en elle une tension irrésolue.

D'un côté elle ouvre sur l'idée que la Ligue a vocation à être absorbée par l'école, ou à tout le moins par l'État. Citons le rapporteur du budget de l'instruction publique en 1938 : « La Ligue est un véritable service public. » Ou encore notre secrétaire général Henri Belliot en 1945 : « La Ligue est le trust des œuvres éducatives, et ce trust n'a qu'une seule ambition, celle de se faire nationaliser. »

Mais d'un autre côté la Ligue reste le poisson pilote de l'institution et son espace d'expérimentation. Poisson pilote, avec dès 1906 la volonté de faire franchir une nouvelle étape aux lois scolaires, et autour de ce programme l'affirmation d'un objectif politique qui reste aujourd'hui fondamental, et qu'aucune institution ne pourrait épuiser : la démocratisation de

L'affirmation d'un objectif politique qui reste aujourd'hui fondamental, et qu'aucune institution ne pourrait épuiser : la démocratisation de l'enseignement. Un combat toujours recommencé.

l'enseignement. Un combat toujours recommencé.

La Ligue s'affirme parallèlement comme un espace d'expérimentation, redécouvrant et réactivant sa diversité originelle pour en tirer parti. C'est ce qui lui permettra d'investir la question pédagogique dans la continuité d'un Jean Macé, pédagogue convaincu des vertus de l'enseignement mutuel et actif, par exemple avec l'éducation nouvelle ou les classes de découvertes, d'investir aussi les champs du sport et du loisir, en y déployant les principes de l'éducation populaire. Ce qui est intéressant, c'est que les deux pôles que je viens d'esquisser délimitent assez précisément l'histoire de la Ligue au cours des cent dernières années.

La longue bataille contre l'enseignement privé, qui s'achève par une défaite en 1984, illustre à merveille le premier pôle. La Ligue y joue son rôle de double militant d'une institution à laquelle elle s'identifie d'autant plus spontanément que ses militants en sont issus. Elle est aussi le cadre d'un prolongement militant de l'activité professionnelle des enseignants. Mais au sein même de cette séquence historique qui marque plusieurs générations de ligueurs, le second pôle se développe et prépare en quelque sorte la séquence suivante.

L'essor des activités de loisirs, entamé avec le Front populaire et qui prend toute sa dimension dans les années 1960, voit la Ligue explorer l'autre face de son identité. Elle va peu

La Ligue du premier XX^e siècle est associée à un monde rural où l'école et les instituteurs jouent un rôle central. Ce n'est plus le cas dans la France des grands ensembles et de l'accès massif à l'enseignement secondaire.

à peu se tenir à distance des questions scolaires, les « déléguant » aux syndicats enseignants et à la FCPE, ce qui est aussi rendu possible par leur proximité au sein du Cnal.

Sans abandonner ses fondamentaux, l'organisation évolue et se développe autour d'une mission d'animation socioculturelle. Il ne s'agit plus d'éduquer mais d'animer. L'enjeu citoyen, l'ADN de l'organisation, reste le même : développer le

pouvoir d'agir des habitants. Mais d'autres méthodes s'imposent, portées par de nouveaux militants et par des professionnels.

C'est aussi que le contexte a changé : la Ligue du premier XX^e siècle est associée à un monde rural où l'école et les instituteurs jouent un rôle central. Ce n'est plus le cas dans la France des grands ensembles et de l'accès massif à l'enseignement secondaire. L'histoire aurait pu s'arrêter là. La Ligue aurait pu s'installer confortablement dans son rôle de gestionnaire d'activités de loisirs, à bonne distance de l'école. Mais ce n'est pas ce qui s'est passé. La relation passionnée entre la Ligue et l'école ne pouvait pas s'achever sur une séparation à l'amiable.

Dès les années 1980 – et nous sommes ici dans le temps de la mémoire militante, partagée par une bonne partie d'entre vous – nous sommes entrés dans une phase de dialogue critique, qui voit la Ligue faire son retour dans le champ de l'école. La Ligue reprend à nouveaux frais sa réflexion séculaire sur l'éducation. Elle reprend à son compte, aussi, les questions qui traversent alors l'école publique, sur les relations entre l'école et son environnement, l'échec scolaire, les programmes, la pédagogie.

Après des décennies de croyance militante aux vertus de l'école républicaine, la Ligue découvre les limites de la méritocratie. Mais cet exercice critique traduit beaucoup moins une prise de distance qu'un réengagement.

La Ligue des années 2000, la Ligue d'aujourd'hui n'est plus le double militant de l'école publique. Elle a appris à reconnaître ses ressources propres et ses responsabilités particulières en matière d'éducation. Elle a compris par exemple l'extraordinaire pouvoir de formation de la vie militante. Mais, de la position qui est la sienne, elle assume d'autant plus de croire en l'école. C'est sur ce point que je

La Ligue des années 2000, la Ligue d'aujourd'hui n'est plus le double militant de l'école publique. Elle a appris à reconnaître ses ressources propres et ses responsabilités particulières en matière d'éducation.

voudrais conclure. Croire en l'école, aujourd'hui, ce n'est pas croire que l'école peut à elle seule façonner une société et propulser des enfants vers la vie citoyenne. Mais c'est lui reconnaître un rôle central et il s'agit de promouvoir ce rôle. C'est tirer profit de notre expérience, dans les champs que nous explorons et que nous travaillons depuis maintenant des décennies, pour l'aider à se ressourcer.

Car les défis de l'école sont aussi les nôtres. Ce sont les inégalités et les discriminations qui sapent le projet démocratique et social de la République. C'est la formation des esprits et la fabrique du lien social dans une société en proie non plus à la rareté du savoir et de l'information, mais à

leur surabondance. C'est l'articulation de toutes les faces de l'éducation : scolaire et non scolaire, formelle et non formelle, initiale et permanente, professionnelle et personnelle, individuelle et collective, dans un projet partagé de formation tout au long de la vie qui ne se cantonne pas à une simple adaptation professionnelle.

Ces défis sont énormes. Nous ne pourrions les affronter qu'ensemble, en nous épaulant et en nous ressourçant mutuellement. Cette histoire – cette longue histoire entamée il y a 150 ans, cette histoire d'amour qui s'est constamment relancée et réinventée – cette histoire commence à peine.

Je vous remercie ».



© Mally's eyes



“L'ÉCOLE, C'EST ÊTRE CAPABLE DE PENSER AVEC LES AUTRES ET CONTRE SOI”

Pour Michel Lussault⁽¹⁾, le système français est trop centré sur la transmission d'une connaissance imparfaite au dépend des compétences, des capacités à faire des élèves. L'école, elle, subit une dérive utilitariste. Pour autant, elle reste ce lieu indispensable où l'on apprend à user de son esprit critique.

Vous dites souvent que notre système scolaire n'est pas historiquement tourné vers les questions d'apprentissage de compétences et de maîtrise des outils, mais plutôt vers la transmission de connaissances et leur maîtrise apparente...

Michel Lussault. Historiquement, le système français est très lié à l'idée que le cœur du processus d'instruction est la transmission d'une connaissance pure et parfaite, celle de la discipline. Notre système a été construit comme cela, avec notamment l'importance du lycée et de la définition de la fonction enseignante : celle d'un clerc qui maîtrisait un savoir superlatif. Le fait de transmettre ce savoir suffisait à instruire. C'est un héritage du vieux modèle de l'école jésuite, et donc dans une certaine mesure de l'école religieuse. On en a oublié que dès la fondation de l'école républicaine, Ferdinand Buisson insistait sur l'importance de la pédagogie. En vérité, ce que l'on transmet est souvent plus équivoque que ce que l'on croit. On transmet aussi des outils, des méthodes, des savoirs de types comportementaux, des aptitudes, des capacités à faire. Il y a bien d'autres systèmes scolaires, en particulier en Europe du nord mais également en Allemagne et en Grande-Bretagne, où l'on est plus attentif à ce qui est de l'ordre de ses capacités à faire, aux compétences, à ce que les élèves maîtrisent au bout du compte

un certain nombre d'aptitudes qui vont leur permettre de penser par eux-mêmes, de faire usage de leur raison, de comprendre les phénomènes auxquels ils sont exposés.

En France, il y a une sorte de tradition – et toutes les traditions ne sont pas bonnes – qui est d'opposer savoir et compétence. Les savoirs eux-mêmes sont des compétences et les compétences elles-mêmes sont des savoirs. Ce qui est le plus intéressant, c'est plutôt de se poser la question de la variété et de la complexité de ce que l'on apporte aux élèves, de sortir peut-être aussi de l'idée que la seule transmission par la parole est suffisante. Le magistère de la parole peut avoir un rôle à jouer mais toute situation de classe n'est pas nécessairement toujours centrée sur ce magistère de la parole. Il y a aussi d'autres types d'activités, de moyens de mettre les élèves en activité.

N'y a-t-il pas une dérive vers une vision qui subordonne l'éducation au service qu'elle est censée rendre à une société ?

Je suis assez souvent frappé par le tour que prennent les débats sur l'utilité de l'école parce que pour moi cette question est tranchée : l'école ne sert à rien d'autre qu'instruire. Instruire et éduquer, c'est inconditionnel. Cela se suffit en soi. Bien-sûr par ailleurs, grâce à cela, on se prépare à mener

une vie d'adulte, à des insertions professionnelles, sociales, culturelles, à une expérience biographique à chaque fois singulière. Il ne faut pas subordonner la réflexion sur l'école et son projet à des questions d'insertion et de professionnalisation. J'assume peut-être une conception un peu ringarde. Comme le disait Condorcet : « *En instruisant, l'école éduque à la liberté de pensée.* » Nul besoin d'en rajouter. Plus cette instruction sera inconditionnelle, plus on armera les individus à faire face aux choix qu'ils auront à réaliser pour devenir des êtres pensant librement et choisissant aussi librement que possible leur parcours.

Utopique, oui, sans doute, mais je l'assume, parce qu'il n'y a pas de système scolaire qui puisse se construire vraiment sans cette part d'idéal. Autrement, le système scolaire devient simplement une machine à préparer des pions que l'on va pousser dans les cases des professions, des emplois, des rôles pré-affectés. C'est aussi grâce à cette inconditionnalité que l'école peut accueillir tous les types de savoirs. C'est bien parce que l'école éduque inconditionnellement qu'elle peut discuter avec les entreprises, parce qu'elle n'est pas dans un rapport de soumission pas plus que les entreprises ne le sont. Il y a aujourd'hui une sorte de dérive utilitariste de l'école. On en vient à sous-estimer l'importance des cultures générales, des savoirs généraux et abstraits que l'école doit pourtant transmettre en premier.

L'école peut-elle enseigner les valeurs de la République tout en formant à l'esprit critique ?

L'école doit bien entendu prendre en charge un certain nombre de questions sociales. Mais instruire à la liberté de pensée est bien différent à l'époque de Condorcet et à notre époque. Le numérique par exemple change tout. Dire de l'école qu'elle doit permettre aux élèves de comprendre les enjeux de citoyenneté n'est pas de l'utilitarisme, c'est simplement ramener l'école à ce qu'elle sait et doit faire : former

Dire de l'école qu'elle doit permettre aux élèves de comprendre les enjeux de citoyenneté n'est pas de l'utilitarisme, c'est simplement ramener l'école à ce qu'elle sait et doit faire : former des individus capables d'user de leur entendement.

des individus capables d'user de leur entendement. En ce sens, l'école est l'héritière du projet de Lumières – un projet à moderniser évidemment. L'école est un milieu très particulier : c'est une institution qui doit à la fois être totalement ouverte sur la société et en même temps un lieu où l'on peut se permettre ce petit pas de côté, ce détour, cette mise à l'écart de l'actualité pour pouvoir revenir aux fondamentaux de la pensée.

On peut souhaiter que les individus soient des citoyens éclairés, non soumis aux pressions des dogmes. Si l'on élève les enfants dans ce cheminement, les citoyens seront plus éclairés, la citoyenneté plus démocratique et la société plus heureuse. Voilà l'idéal scolaire. Pour autant, il ne s'agit pas de leur

livrer un prêchi-prêcha tout cuit mais de les former à utiliser leur intelligence, à user de leur esprit critique.

Aujourd'hui, nous avons tendance à confondre critique et mécontentement. La pensée critique est beaucoup plus complexe que cela ; c'est être capable de se libérer de son opinion immédiate et d'instruire ce processus et ce raisonnement avec les autres. Le rôle fondamental de l'école, c'est d'apprendre à penser avec les autres : mes pairs, les profs, les personnels, les parents... mais aussi avec les autres qui ne sont plus là mais dont on garde témoignage à travers des livres, etc. Si l'école est bien faite, penser avec les autres, c'est nécessairement arriver à penser contre soi. On devient véritablement un adulte libre et responsable quand on est capable de penser avec les autres et contre soi. L'école est irremplaçable pour cela. Si l'on oublie ce projet scolaire là alors l'école deviendra rapidement quelque chose dont on pourra se dispenser.

(1) Michel Lussault est géographe, professeur à l'ENS de Lyon, directeur de l'Institut français de l'éducation (IFE) et président du Conseil supérieur des programmes (CSP).

Extraits du discours de François Hollande, président de la République, prononcé à Strasbourg le 23 juin, à l'ouverture du Congrès de la Ligue de l'enseignement.



**LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT,
UNE INSTITUTION QUI N'EST PAS
DE LA RÉPUBLIQUE MAIS QUI EST POUR
LA RÉPUBLIQUE, QUI PORTE DEUX VALEURS
ESSENTIELLES, INLIASSABLEMENT, DEPUIS
150 ANS : L'ÉDUCATION, L'ÉDUCATION POUR TOUS,
ET LA LAÏCITÉ PARTOUT.**

© Nadine Barbançon

«Je suis heureux d'être présent pour le 150^e anniversaire de la Ligue. Je n'avais pas grand choix. Je ne pouvais pas être présent lors du centenaire et je craignais... malgré tout l'acharnement que je pourrais y mettre et sur le plan personnel et sur le plan politique, de ne pas pouvoir venir en cette qualité pour le bicentenaire ! Donc, il fallait que je saisisse cette occasion qui m'était donnée et je vous en remercie.

(...)

Je voulais venir aussi ici pour cet anniversaire pour saluer une grande Institution, la Ligue de l'enseignement, une Institution qui n'est pas de la République mais qui est pour la République, qui porte deux valeurs essentielles, inlassablement, depuis 150 ans : l'éducation, l'éducation pour tous, et la laïcité partout.

Ces passions, les vôtres, à titre individuel, à titre collectif, ces passions entretenues génération après génération sont au cœur de vos engagements et elles n'ont rien perdu – vous l'avez souligné, Monsieur le Président – de leur intensité et de leur actualité, au contraire. Les épreuves que nous avons traversées depuis notamment le mois de janvier 2015, mais qui, en fait, étaient aussi des répétitions, avec une ampleur plus grande, des drames qui avaient déjà frappé notre pays ou qui pouvaient aussi avoir frappé d'autres pays, ces épreuves rendent ces valeurs, ces principes, ces engagements encore plus essentiels.

(...)

Les fondateurs de l'école républicaine avaient cette belle formule de rendre l'école à tous et pour tous.

Vous, et celles et ceux qui ont la responsabilité de l'Éducation nationale, à commencer par la ministre – mais je me suis engagé aussi pour ce quinquennat afin que la jeunesse

puisse être la seule priorité qui convienne – nous avons une ambition aujourd'hui qui va au-delà de l'école pour tous, mais qui est la réussite pour tous. Vous devez et nous devons y contribuer, chacun à notre place.

D'abord, il y a ce qui a été fait depuis 2012. (...) Et puis, il y a eu cette réforme des rythmes scolaires. C'était la première. La première n'est pas toujours la plus facile... la dernière non plus. Donc, il faut s'y prendre en une fois et s'y tenir. Si nous n'avions pas fait la réforme des rythmes scolaires, serait-il possible de la faire aujourd'hui ? Nous l'avions lancée dans l'esprit qu'il fallait deux conditions, au-delà de la mobilisation des enseignants et je veux ici leur rendre hommage.

La première condition, c'est qu'il fallait que les collectivités locales et notamment les communes – et je sais que cela a été difficile – puissent accompagner ce processus puisqu'il s'agissait de permettre qu'il y ait une demi-journée de plus de travail pour les élèves, mais aussi qu'il y ait davantage d'accompagnement et qu'il y ait donc une modification de l'organisation et des horaires. Les maires ont eu deux ans pour s'y préparer. Certains l'on fait dès la première année, d'autres ont préféré attendre.

(...)

Mais il fallait une deuxième condition : il fallait qu'il puisse y avoir de grandes associations – et il n'y en avait pas forcément beaucoup – qui puissent proposer des activités périscolaires ou extrascolaires, il fallait qu'il y ait cette expérience acquise parfois depuis près de 150 ans pour que ces activités ne soient pas simplement une occupation, mais véritablement une forme d'accomplissement et de découverte pour beaucoup d'enfants de ce que pouvaient être des pratiques culturelles ou sportives.

Je veux ici vous rendre hommage et vous exprimer ma gratitude, car c'est grâce notamment à la Ligue qu'il y a eu autant

d'activités qui ont pu être proposées. Et aujourd'hui, c'est une fierté de savoir que tous les enfants de France, où qu'ils vivent, peuvent avoir accès à des activités qui, jusqu'en présent, ne leur étaient pas réservées.

(...)

Les républicains du temps de Jean Macé, les fondateurs de la Ligue, avaient bien compris que si la charge de l'instruction relevait de l'État, cet État ne pouvait pas tout faire et qu'il était nécessaire qu'il y ait aussi des amis, des alliés de l'école, que l'école avait besoin de partenaires.

Ces partenaires, quels sont-ils ? Les parents, sans lesquels il serait difficile de travailler en toute confiance et qui sont les piliers nécessaires de l'éducation quand ils peuvent jouer effectivement ce rôle. Les collectivités locales (j'ai insisté, à tous niveaux d'ailleurs, sur leurs responsabilités). Et puis, les alliés de l'école, ce sont les associations comme les vôtres, et la vôtre vient au premier rang pour l'accompagnement éducatif. La Ligue de l'enseignement, pour ceux qui ne la connaissent pas – ici, il y en a peu – cela pourrait être une étrangeté.

D'abord, la Ligue... Même si c'est de l'histoire ancienne, pourquoi l'enseignement aurait-il besoin de se liquer ? Qu'est-ce que cela signifie ? Quel serait l'adversaire ?

Comme vous l'avez très bien dit et le maire aussi, l'adversaire, c'est l'ignorance, l'adversaire, c'est l'inégalité, l'adversaire, c'est l'intolérance, l'adversaire, ce sont aussi celles et ceux, cachés ou pas, qui veulent faire pression sur l'école. Et donc l'école, l'instruction, l'éducation, le savoir doivent être défendus, mais pas défendus de manière conservatrice, non pas en engageant une résistance seulement – même si la résistance est un beau mot – défendus de façon que les valeurs, les principes, les contenus puissent être véritablement portés ensemble. C'est ce que vous avez voulu faire à travers la plus grande organisation culturelle française, la Ligue de l'enseignement.

**Les républicains
du temps de Jean
Macé, les fondateurs
de la Ligue, avaient
bien compris que
si la charge de
l'instruction relevait
de l'État, cet État
ne pouvait pas tout
faire et qu'il était
nécessaire qu'il y ait
aussi des amis, des
alliés de l'école, que
l'école avait besoin
de partenaires.**

La Ligue est un bel exemple d'engagement, un bel exemple d'exercice de la citoyenneté, qui complète le travail de l'école.

Vous avez su bien vieillir parce que vous vous êtes rajeunis à chacune des étapes. Vous avez été capables de résister dans certaines périodes, de vous adapter dans d'autres, de proposer chaque fois que c'était possible, et puis de vous dépasser et de prendre en compte les défis de nos sociétés et notamment de la société française. La Ligue est un bel exemple d'engagement, un bel exemple d'exercice de la citoyenneté, qui complète le travail de l'école.

Vous vous êtes beaucoup mobilisés, parfois de manière discrète, parfois de manière plus directe, mais souvent toutes les associations que vous fédérez, les Confédération d'œuvres Laïques, les Cercles, les amicales, les coopéra-

tives n'agissent pas à grand bruit, ne font pas la Une des journaux, ne suscitent pas toujours – aujourd'hui j'espère, mais ce sera à vérifier compte tenu de l'actualité – l'attention médiatique, parce que c'est un travail humble, c'est un travail souvent anonyme, c'est un travail efficace, c'est un travail qui réussit.

(...)

Aujourd'hui, la Ligue de l'enseignement a 150 ans, a une belle expérience à livrer à l'Europe et au monde, la Ligue de l'enseignement a rendu d'éminents services à la République, la Ligue de l'enseignement a tout l'avenir devant elle, la Ligue de l'enseignement n'a aucun horizon temporel, la Ligue de l'enseignement porte la belle idée que l'humanité est finalement la seule cause qui vaille.

Merci.»



© Molly's eyes

En clôture du Congrès : le regard de notre grand témoin Philippe Meirieu, professeur émérite en sciences de l'éducation à l'université Lumière-Lyon 2.



© Nadine Barbançon

L'AVENIR DU COMMUN, QUE PEUT-IL ÊTRE ? QUE PEUT-IL ÊTRE POUR NOTRE SOCIÉTÉ MAIS AUSSI POUR UNE ÉDUCATION QUI SOIT À LA FOIS UNE ÉDUCATION FAMILIALE, UNE ÉDUCATION SCOLAIRE ET UNE ÉDUCATION POPULAIRE ?

notre société mais aussi pour une éducation qui soit à la fois une éducation familiale, une éducation scolaire et une éducation populaire, ces trois piliers d'une éducation démocratique et laïque authentique ?

Je vais me permettre de regrouper mes remarques autour de deux grandes séries : une première série que j'ai intitulée la fin des sociétés holistiques et les tâtonnements de la démocratie. Une deuxième série

« Merci à la Ligue de l'enseignement de m'avoir invité pour cette tâche difficile que je vais tenter d'esquisser devant vous, qui est celle d'une synthèse.

Permettez-moi de vous proposer moins une synthèse exhaustive, thème par thème, que quelques remarques autour d'une idée qui m'est apparue dès le début de vos travaux et qui, me semble-t-il, a tramé l'ensemble des débats, des discussions, aussi bien ici, dans la salle, qu'au restaurant ou dans les couloirs. Cette thématique, c'est celle du commun.

Dès l'ouverture, M. le maire de Strasbourg nous a rappelé cette formule que j'ignorais de Jean Macé, nous enjoignant à laisser au bureau des cannes et parapluies nos différences pour insister et construire notre avenir sur le commun.

L'avenir du commun, que peut-il être ? Que peut-il être pour

autour de la fin des grands récits et de la construction difficile mais éminemment nécessaire du commun.

C'est Marcel Gauchet qui nous explique que depuis les années 70 il s'est passé, il se passe encore, quelque chose qui est déterminant dans l'avenir de nos sociétés et dans la manière dont elles se vivent et se pensent, c'est que nous sommes devenus métaphysiquement démocrates.

Je crois que Marcel Gauchet a raison et que son terme est particulièrement bien choisi, parce que nous sommes plus métaphysiquement démocrates que politiquement démocrates.

Je voudrais essayer de le montrer avec vous et de montrer en quoi cela travaille le projet de la Ligue, mais aussi, plus globalement, nos choix de société à venir.

En quoi sommes-nous métaphysiquement démocrates et

pourquoi ne sommes-nous pas encore complètement politiquement démocrates ?

Nous sommes métaphysiquement démocrates parce que, dans nos sociétés, chacun d'entre nous n'accepte plus, n'accepterait plus si cela lui était proposé, que ses choix fondamentaux en matière personnelle, professionnelle, idéologique mais aussi dans le domaine de ses loisirs, lui soient dictés par une quelconque puissance supérieure qui déciderait à sa place de son bien.

C'est la montée de ce que chacune et chacun parmi les sociologues et les philosophes appellent l'individualisme social et dont nous aurait sans doute parlé François de Singly hier s'il n'avait pas été empêché.

Cet individualisme social est un phénomène dont nous ne reviendrons sans doute pas, qui fait que nous sommes devenus intolérants à toute forme de pouvoir transcendant quel qu'il soit et que, même si certaines ou certains croient encore en l'existence d'une transcendance spirituelle, nul parmi vous, parmi nous, ne pense que celle-ci doit faire la loi parmi les humains.

Les humains que nous sommes ont donc vocation à décider et à choisir leur avenir. Mais nous avons fait le premier pas, nous choisissons notre avenir individuel, il n'est pas sûr que nous soyons aujourd'hui capables de construire un avenir commun, il n'est pas sûr que nous ayons fait le second pas, celui qui, au-delà de l'explosion des sociétés holistiques, nous permet de construire des sociétés complètement démocratiques.

Quelques indices, rapidement, de ce premier pas que nous avons fait et du second que nous peinons à faire.

Le premier pas que nous avons fait – l'institution scolaire, mais aussi les loisirs et l'éducation populaire le voient au quotidien – c'est cette irruption des parents, identifiés souvent à des consommateurs et très souvent à des usagers, dans les institutions, qui peinent à se maintenir ainsi et tendent à se transformer en services, au pluriel.

Nous le voyons et cela entraîne même chez un certain nombre d'entre nous des formes de schizophrénie quand

nous constatons et nous proclamons partout la force et l'importance de la mixité sociale, mais que, quand il s'agit de nos propres enfants, nous préférons leur épargner les mauvaises fréquentations...

Cette forme de schizophrénie ne doit pas engendrer chez nous une culpabilité quelconque, elle est simplement le signe que nous ne sommes pas encore parvenus à construire un bien commun au nom duquel on peut demander à chacun de sacrifier provisoirement son intérêt individuel.

Tant que nous ne savons pas dire, expliquer et montrer que l'école publique, que l'école pour toutes et tous, que l'école de la mixité sociale, que l'école du socle commun, est une école porteuse d'avenir, est une école qui écoute et entend chacune et chacun, est une école qui propose à chacune et à chacun les conditions de scolarité maximales, tant que nous ne sommes pas capables de faire cela, il ne nous est pas possible de nous opposer individuellement à des démarches où l'on dirait : puisque le service public n'est pas complètement à la hauteur de mes attentes et qu'on ne me propose pas un avenir, eh bien je choisis mes intérêts privés.

Cette réalité-là, nous la voyons se concrétiser – cela a été dit hier dans le très beau film de Jean-Michel Djian – par la fragilisation de nos institutions. L'école, mais pas seulement, les grands mouvements d'éducation populaire comme le vôtre, ne sont pas des services, ce sont des institutions.

Ce qui caractérise une institution, c'est que sa qualité ne se mesure pas à la satisfaction des usagers. Nul n'imaginerait que la qualité de la justice se mesure à la satisfaction des justiciables ! La qualité de la justice se mesure à sa capacité à incarner la valeur fondatrice de la justice.

Eh bien, la qualité de l'institution scolaire ne se mesure ni à la satisfaction des professeurs, ni à celle des parents, ni même à celle des élèves, elle se mesure à sa capacité à incarner la justice et à préparer un avenir solidaire. Alors oui, il faut nous inquiéter d'un service public qui, à certains égards, est déjà un peu privatisé, il faut nous inquiéter de la montée

Ce qui caractérise une institution, c'est que sa qualité ne se mesure pas à la satisfaction des usagers.

Il me semble que notre démocratie doit apprendre à construire ses débats, à construire aussi ses désaccords et nous en sommes relativement loin quand ces désaccords ne sont pas posés et instruits rationnellement mais perçus immédiatement comme des querelles de territoire et de pouvoir.

de ces logiques de marché au sein du service public et à l'extérieur de ce service public chaque fois qu'il délègue à des officines plus ou moins privées la charge de suivre les élèves ou d'assurer leur accompagnement.

Il y a là un fonctionnement que j'ai appelé dans mes travaux un fonctionnement centrifuge, qui finit par vider l'institution de ce qui la constitue réellement et fait de la classe le lieu où l'on passe beaucoup de temps à évaluer les élèves pour savoir s'ils ne seraient pas mieux ailleurs et s'il n'y a pas, ici ou là, un spécialiste susceptible de résoudre des problèmes que l'on n'a même pas identifiés !

Cela, évidemment, est un des effets de cet individualisme social que je viens d'évoquer. Il y a d'autres effets que l'on pourrait bien évidemment pointer, des effets de repli sur soi que nous voyons émerger aujourd'hui, des effets que l'on trouve à travers le formidable succès de la littérature du développement personnel, avec ce culte du corps qui ramène toute activité de l'esprit à une sorte de souffrance et qui fait se demander à beaucoup de nos enfants, beaucoup de nos élèves, pourquoi ils se prendraient la tête alors que toute la société les exhorte plutôt à prendre leur pied ?

Ce repli sur soi, nous en voyons des indices et la montée, même si elle est encore timide, de la scolarisation à la maison, la montée d'un certain nombre d'initiatives privées en matière scolaire et qui échappent à la République et à ses principes, justifiaient de toute évidence les mesures prises par le ministre et qui, nous l'espérons, vont s'appliquer prochainement. Nous sommes devenus métaphysiquement démocrates, mais nous ne sommes pas encore politiquement démocrates.

Cela a été dit au cours d'une table ronde, la démocratie est intrinsèquement décevante. J'ajouterai qu'elle est aussi intrinsèquement tâtonnante. Quelques éléments de ce tâtonnement. On a évoqué la réduction de la démocratie à la délégation et à une forme de délégation qui est de plus en plus discutée et contestée. Au-delà de cela : la réduction de la démocratie au vote. Bien évidemment, comme l'a dit le président de la République, il n'est pas question de se passer du vote, mais il n'est pas question non plus de considérer que le vote est la garantie de la démocratie. Que je sache, ni le Pape ni Miss Monde ne sont l'objet d'élection démocratique ! Pourtant, on vote ! De la même manière, on nous appelle en permanence à voter sur Internet ; vous passez votre vie à voter pour dire si vous êtes, ou non, satisfait de ceci ou de cela. Ce n'est pas pour autant de la démocratie. C'est même, à mon sens, l'inverse de la démocratie, parce que cela réduit le vote démocratique à une sorte d'officialisation du sondage. Or, le sondage n'est pas un vote, parce que le sondage est la saisie d'une opinion avant un débat construit, avant des désaccords rationalisés, avant un travail collectif sur la complexité des phénomènes et les moyens de les traiter qui constituent évidemment la base essentielle de la démocratie.

Alors oui, il me semble que notre démocratie doit apprendre à construire ses débats, à construire aussi ses désaccords et nous en sommes, me semble-t-il, relativement loin quand ces désaccords ne sont pas posés et instruits rationnellement mais perçus immédiatement comme des querelles de territoire et de pouvoir.

(...)

Au-delà de cet aspect que vous jugerez peut-être un peu folklorique, la démocratie me paraît se caractériser – cela a été dit dans la première table ronde et comme le soulignait Claude Lefort – par le fait que le lieu du pouvoir y est vide. La démocratie est même un lieu qui s'efforce, qui travaille consubstantiellement à remplacer le pouvoir par l'autorité, processus jamais terminé, processus perpétuellement menacé par tous ceux qui considèrent qu'ils détiennent une autorité par nature et non pas au titre de leurs responsabilités.

Dire que dans la démocratie le lieu du pouvoir est vide, c'est dire que nul n'a légitimité à exercer le pouvoir de la force, de la séduction, ou quelque pouvoir que ce soit, mais que chacune et chacun doit exercer de l'autorité en tant qu'il est responsable au sein du collectif d'une tâche qui participe du bien commun.

À cet égard, je n'ai aucune difficulté pour reconnaître à un élève de 4 ans l'autorité sur le bocal à poisson rouge! S'il a la responsabilité du bocal à poisson rouge, il a le droit de dire à ses camarades, même s'ils ont 10, 12 ou 15 ans, même s'ils parlent plus fort que lui, même s'ils ont de plus gros muscles : « *Tu n'as pas le droit de salir le bocal à poisson rouge parce que j'ai autorité sur ce bocal à poisson rouge étant responsable de ce bocal à poisson rouge.* »

Lier l'autorité à la responsabilité, lutter contre toutes les formes de pouvoir fondé sur la violence, celle des mots comme celle des actes, fondé sur toutes les formes d'hérédité, fondé sur toutes les formes de privilèges, tel est un des enjeux majeurs de l'éducation populaire, un des enjeux majeurs de la démocratie, un des combats essentiels de la Ligue de l'enseignement.

Cette démocratie tâtonnante, nous le voyons bien, s'exprime aussi par le fait que le bien commun est un peu introuvable. J'évoquais l'école tout à l'heure, je n'entrerai pas dans le détail des réformes scolaires, de la Refondation que vous connaissez bien, mais j'ai été sensible à certaines annonces que je voudrais voir se concrétiser vite.

Si l'école est un bien commun, si l'école est la pierre de touche de la construction d'une société plus démocratique, solidaire et équitable, alors il faut en prendre les moyens. Il faut, par exemple, comme l'a annoncé le ministre, s'engager vers le fait de proportionner radicalement les dotations des établissements aux difficultés sociales des élèves, et cela aussi bien que l'enseignement public que dans toutes les formes d'enseignement privé subventionnées par l'État.

Oui, la démocratie à cet égard reste à construire, le bien commun reste à structurer. Et cette démocratie nous impose de construire entre nous la confiance, la confiance dont Pierre Rosanvallon disait, dans son intervention audiovisuelle, qu'elle était un formidable économiseur d'institution.

Certes, j'entends celles et ceux qui disent que le terme « confiance » peut avoir un aspect un peu « bisounours », je reste néanmoins profondément attaché à cette confiance, mais la confiance ne se construit, ne se maintient, ne se développe que par la parole tenue.

Lier l'autorité à la responsabilité, lutter contre toutes les formes de pouvoir fondé sur la violence (...) tel est un des enjeux majeurs de l'éducation populaire, un des enjeux majeurs de la démocratie, un des combats essentiels de la Ligue de l'enseignement.

Et le problème de notre démocratie, le problème de nous autres, adultes, à l'égard des générations qui viennent, c'est bien celui de la parole tenue. Comment pouvons-nous demander aux jeunes de tenir parole, d'être loyaux, fidèles, d'être constructifs dans leurs engagements dès lors que nous oscillons en permanence, dans nos réactions familiales, éducatives et politiques, entre l'autoritarisme et le laxisme? Comment pouvons-nous demander aux jeunes de se construire dès lors que nous peinons à mettre en cohérence nos finalités et nos pratiques, jusqu'à parfois s'engouffrer dans la béance entre les deux?

Ne croyons pas que la cohérence entre les finalités et les pratiques est quelque chose de facile, ne croyons pas que c'est quelque chose de donné. La plupart des institutions dans lesquelles nous sommes impliqués les uns et les autres sont plus ou moins spécialisées dans le fait d'annoncer des finalités générales et généreuses pendant que l'on reproduit des pratiques au moindre coût. On se satisfait ainsi sur le plan narcissique par un affichage de belles intentions, tandis qu'on se satisfait sur le plan économique par la reproduction de l'identique. Entre les finalités et les pratiques, il faut construire de la cohérence.

Mes amis, je crois que la cohérence, c'est ce qui est aujourd'hui le plus subversif. Ce qui est subversif, c'est de se tourner vers ceux et celles que nous avons élus, vers ceux et celles qui annoncent des formidables finalités et de leur dire sans cesse, obstinément et en permanence : « Mais pourquoi

donc ne faites-vous pas ce que vous dites? » Bien sûr, cela vaut pour le politique, mais cela vaut pour nous au quotidien, tant nous peinons aussi à mettre en relation nos convictions et nos pratiques.

Parcourir sans cesse la chaîne dans les deux sens, se demander en permanence comment nos finalités peuvent s'incarner dans nos pratiques et en quoi nos pratiques reflètent nos finalités, interroger en permanence dans cet aller-retour incessant et laborieux la cohérence de notre engagement, c'est, je crois, une des conditions fondamentales pour crédibiliser toute forme de démocratie, que ce soit au sein de chacune de nos associations, au sein de chacune de nos institutions, au sein de chaque classe, au sein de chaque famille, parce que, oui, si ceux qui nous succéderont voient que nous ne sommes pas capables de tenir parole, alors ce que nous leur enjoignons de faire leur apparaîtra vide, dénué de sens, totalement évanescent.

Je m'arrête là sur cette première partie concernant la fin des sociétés holistiques et les tâtonnements de notre démocratie pour arriver à une deuxième partie plutôt centrée sur la fin des grands récits et la construction difficile mais nécessaire du commun.

Oui, c'est vrai, les grands récits sont un peu épuisés, cela a été dit à plusieurs reprises, que ce soit le récit religieux, le récit marxiste, le récit technique du bonheur par le progrès, mais oui, nous l'avons entendu également, cela ne signifie pas la fin des engagements. Les réactions de la salle au moment où quelqu'un a dit à la tribune que l'engagement était en difficulté en témoignent.

Néanmoins, je reste convaincu que s'il y a beaucoup de personnes, d'individus, de sujets décidés à s'engager, nous peinons, parce qu'il y a une vraie difficulté d'agréger ces engagements individuels dans un projet fédérateur, il y a une vraie difficulté – comme cela a été dit à plusieurs reprises – d'agréger ces engagements individuels dans une vision du monde, une vision du monde porteuse non pas de calculs,

mais porteuse de ces intérêts fabuleux dont parlait Gaston Bachelard.

(...)

Il y a également des clivages qui émergent et, bien sûr, autour de cette question si délicate de la laïcité.

J'entends, et nous entendons tous, l'impératif d'être ferme, plus que ferme sur les principes de la laïcité. L'école a le devoir de ne rien céder sur les principes de la laïcité, de la même manière qu'elle a le devoir de ne rien céder sur les identités remarquables en mathématiques, la chronologie de la Révolution française ou les bases de l'orthographe. Mais ce n'est pas parce qu'on ne cède rien sur l'orthographe qu'on met à la porte ceux et celles qui ignorent l'orthographe! C'est au contraire parce qu'on ne cède rien sur l'orthographe qu'on s'efforce de rendre l'orthographe intelligible, désirable et défendable.

Alors, oui, je crois que le travail, vous l'avez engagé, la laïcité est aujourd'hui un idéal intelligible, désirable, défendable, mais il reste encore beaucoup de travail au quotidien de l'école pour le faire entrer dans les faits.

Pour bourlinguer parfois dans des écoles maternelles, primaires, je vois beaucoup d'enfants pris dans ce qu'on pourrait appeler des conflits de loyauté, entre leur culture d'origine, voire leur religion dans laquelle ils baignent

dès la toute petite enfance, et les principes de l'école. Nous ne pouvons pas ignorer ces conflits de loyauté au nom de la fermeté nécessaire sur les principes de laïcité, nous avons au contraire à prendre appui sur cette fermeté pour aider ces enfants à vivre ces conflits de loyauté le moins mal possible et à se construire en entendant que la laïcité ne les agresse pas, mais qu'elle les protège, qu'elle les défend, qu'elle leur permet de se réaliser.

Plus profondément encore, notre monde, notre modernité me semblent travaillés par une question, une question com-

Se demander en permanence comment nos finalités peuvent s'incarner dans nos pratiques et en quoi nos pratiques reflètent nos finalités, interroger en permanence dans cet aller-retour la cohérence de notre engagement, c'est une des conditions fondamentales pour crédibiliser toute forme de démocratie.

C'est bien la question de notre modernité au regard des intégrismes fanatiques : comment faire entendre raison à celui qui n'est pas dans la raison ?



© Molly's eyes

sur la rationalité, mais il est difficile, si quelqu'un vous agresse avec un couteau, de tenter de l'interrompre en lui expliquant les principes de la *Critique de la raison pratique* de Kant ! Vous risquez d'être assassiné avant d'avoir commencé le début de l'introduction !

Alors oui, nous sommes agressés et nous avons affaire en permanence et au quotidien à des êtres qui ne sont pas dans la raison, pas dans notre raison et avec lesquels nous peinons à leur faire entendre raison.

C'est vrai pour ceux et celles qui se revendiquent d'un radicalisme intégriste, mais c'est vrai pour un certain nombre de nos élèves, de nos jeunes, à qui nous tentons désespérément de dire : « *Oui, tu dois travailler, chercher un emploi...* »

- « *Mais, je n'en ai rien à faire !* »

- « *Oui, bien sûr, c'est important pour toi d'apprendre !* »

- « *Mais l'école, je n'en ai rien à faire !* »

Nous peinons en face de ceux et celles qui sont dans des sentiments primaires, dans des croyances archaïques, dans des réponses automatisées, nous peinons à les faire accé-

pliquée, difficile, qui fait sans doute que les terribles attentats de 2015, qui se sont poursuivis malheureusement bien au-delà, ont plongé les éducateurs dans une grande perplexité, une inquiétude, parfois même une angoisse. Cette question, c'est celle que le philosophe Platon pose dans la première page de son œuvre majeure, *La République*, quand il se demande comment faire entendre raison à celui qui n'est pas dans la raison.

C'est bien la question de notre modernité au regard des intégrismes fanatiques : comment faire entendre raison à celui qui n'est pas dans la raison ?

Certes, je ne dois rien céder sur la rationalité, mais il est difficile, si quelqu'un vous agresse avec un couteau, de tenter de l'interrompre en lui expliquant les principes de la *Critique de la raison pratique* de Kant ! Vous risquez d'être assassiné avant d'avoir commencé le début de l'introduction !

Alors oui, nous sommes agressés et nous avons affaire en permanence et au quotidien à des êtres qui ne sont pas dans la raison, pas dans notre raison et avec lesquels nous peinons à leur faire entendre raison.

C'est vrai pour ceux et celles qui se revendiquent d'un radicalisme intégriste, mais c'est vrai pour un certain nombre de nos élèves, de nos jeunes, à qui nous tentons désespérément de dire : « *Oui, tu dois travailler, chercher un emploi...* »

- « *Mais, je n'en ai rien à faire !* »

- « *Oui, bien sûr, c'est important pour toi d'apprendre !* »

- « *Mais l'école, je n'en ai rien à faire !* »

Nous peinons en face de ceux et celles qui sont dans des sentiments primaires, dans des croyances archaïques, dans des réponses automatisées, nous peinons à les faire accé-

der à ce dialogue de la raison avec la raison, puisque eux, délibérément, ont choisi de ne pas être dans la raison.

Les neurosciences nous donnent une image figurée de cela. Le Prix Nobel d'économie, Daniel Kahneman, nous explique – et il a étudié en cela les travaux et les décisions des économistes – qu'il y a deux systèmes de décision chez l'être humain : ce qu'il appelle le système 1 et le système 2. Le système 1, c'est le système par lequel nous décidons spontanément et sans réfléchir.

Le système 2 est celui qui nous fait passer à la réflexivité. Le problème, dit Kahneman, et c'est bien notre problème, c'est que nul ne détient le commutateur individuel du passage du système 1 au système 2 et que la question de l'éducation – que ce soit l'éducation familiale, populaire ou scolaire – c'est bien d'aider chacun de nos enfants – et pour nous aussi, de nous aider en permanence – à passer du système 1 au système 2.

C'est ce que disait hier mon collègue Michel Lussault très joliment quand il expliquait que l'école était le lieu où l'on pouvait, où l'on devait apprendre à penser contre soi et avec les autres.

Mais comment faire ? Comment faire pour, selon la belle formule d'Olivier Houdé, « apprendre à résister » à cette impulsion ? Comment faire pour passer de ces réactions spontanées, de ces crispations spontanées, à une réflexivité élaborée qui permettra à la fois d'entrer dans la connaissance, d'entrer dans la laïcité et d'entrer dans la démocratie ? Le problème, me semble-t-il, c'est celui du commun.

J'entends comme vous sur les ondes, à chaque instant : « Il faut mettre tout le monde autour de la table. » Le problème, c'est que nous ne sommes pas sûrs qu'il y ait encore une table !

(...)

Et sans table pour nous relier et nous séparer, sans table pour structurer nos échanges, sans table pour nous demander de poser nos lances à l'entrée – poser nos lances, c'est-à-dire dans le symbolique, le symbolum, le sans javelot, c'est-à-dire dans la parole, dans la parole argumentée – si nous restons avec la vacuité de cette table qui disparaît

comme dit Hannah Arendt, le danger est très grand que nous nous précipitions les uns sur les autres jusqu'à l'anéantissement réciproque.

Quelles réponses avons-nous pour construire la table ? Oui, c'est vous qui construisez la table, c'est l'éducation familiale, scolaire et populaire qui a la responsabilité de construire la table autour de laquelle nous pouvons construire notre avenir. Comment ?

D'abord, dans la grande tradition de l'école républicaine, cette table se construit – et Ferdinand Buisson l'a longuement et magnifiquement développé – par le travail soigneux de « désimplification » du savoir et du croire. Nous ne sommes pas là pour éradiquer les « croire », mais nous sommes là pour dire que les « croire » divisent quand les « savoirs » unissent et constituent précisément cette table autour de laquelle nous pouvons nous rassembler.

L'école comme lieu du savoir, ce n'est pas facile, ce n'est pas si facile que cela car, déjà, Ferdinand Buisson disait : « *On demande aux élèves de séparer les savoirs des croyances, ce n'est pas pour enseigner nos savoirs comme des croyances.* »

Exigence bien plus difficile qu'il n'y paraît. Comment enseigner nos savoirs pour qu'ils n'apparaissent pas comme des croyances ? Croyance contre croyance : « Tu dis ça ? Moi, je dis autre chose » et c'est le plus fort qui va l'emporter.

À l'école, on justifie. À l'école, le souci de la précision, de la justesse, de la rigueur et de la vérité l'emporte sur les rapports de forces et, cela, c'est ce qui est au cœur de toute véritable Refondation, en amont et au-dessus de toutes les questions de machinerie, de tuyauterie, d'organisation et même de programme. À l'école, on justifie, à l'école c'est la vérité et non la force qui doit faire loi.

Mais ce n'est pas si facile que cela et nous voyons bien que, sur ce sujet, la formation de nos collègues enseignants a encore beaucoup de progrès à faire. Buisson a raison, il nous faut fonder le commun sur le savoir, il nous faut le fonder aussi sur l'empathie.

Je crois profondément qu'il y a dans la barbarie et dans toutes les formes de conflits violents cette espèce de négation de l'autre comme soi-même. Et je crois, comme Martha Nussbaum, que l'éducation, toutes les éducations,

sont le lieu de découverte de soi-même comme un autre, comme disait Paul Ricœur, mais aussi de l'autre comme un soi-même.

Découvrir ce qui nous réunit au-delà, en deçà de ce qui nous sépare, découvrir que nous sommes tous faits des mêmes peurs, des mêmes inquiétudes et des mêmes espérances, découvrir que quand nous faisons quelque chose, cela peut faire souffrir l'autre et se représenter cette souffrance, découvrir cela, ce sont bien évidemment toutes les formes d'expression artistique qui le permettent, toutes les formes de construction commune de cette empathie essentielle et fondamentale qui fait les uns des autres, que si nous ne sommes pas adeptes des mêmes réponses nous sommes tous fils et filles des mêmes questions.

Ferdinand Buisson a raison, il nous faut fonder le commun sur le savoir, il nous faut le fonder aussi sur l'empathie.

Alors oui, c'est pourquoi je crois au dialogue des cultures, non pas pour sombrer dans le relativisme, bien sûr, mais parce qu'en entendant dans la culture de l'autre des questions qui résonnent dans la mienne, nous pouvons entrer ensuite en discussion sur la question des valeurs et de la qualité de la réponse à la question.

Nos contemporains, nos jeunes, nos moins jeunes n'entendent nos débats sur la qualité des réponses culturelles des autres cultures que si nous nous reconnaissons avec eux partenaires dans les mêmes questions.

Dès lors que nous sommes partenaires dans les mêmes questions, alors et seulement parce qu'il y a ce commun-là, nous pouvons débattre de la validité de nos réponses respectives.

Et puis, si nous continuons à entendre ce que dit un mouvement comme la Ligue sur la construction du commun, il y a évidemment la construction du collectif, du collectif éducatif qui n'est pas un collectif productif.

(...)

Et cela ne doit-il pas nous interroger sur notre capacité, nous, à offrir des groupes (et c'est cela que fait un mouvement comme la Ligue de l'enseignement) où l'on a son identité, où l'on peut construire ensemble une forme de sécurité – parce que là, c'est un espace hors menaces, où l'on peut travailler – mais qui ne nous demande pas d'abdiquer notre liberté ?

Il y a là, je crois, mes amis, un enjeu majeur pour nous, pour vous : montrer que la liberté, nous pouvons la garder même quand nous construisons notre identité et notre sécurité. Et c'est cela qui est le meilleur antidote à tous les replis dans les groupes fusionnels, dans les clans identitaires et dans les formes régressives de retour sur soi.

Tout cela, bien sûr, c'est le projet, c'est ce qui vous porte, et tout cela ne pourra se faire si, comme cela a été évoqué à plusieurs reprises ici, nous ne travaillons pas ensemble, à tous les niveaux et dans tous les domaines, à laisser du temps à la pensée. Donner consistance, comme dit Alain Badiou, à la pensée, décélérer, réfléchir, ne pas être en permanence dans le pulsionnel immédiat mais prendre du temps, tout bête, tout simple. C'est Korczak qui dit à ses orphelins : *« Je ne te dis pas oui, je ne te dis pas non. Si je te dis oui, je fais de toi un capricieux. Si je te dis non, je fais de toi un dissimulateur. Je te dis non pas tout de suite, réfléchissons-y ensemble et je suis prêt à t'aider dans cette réflexion et même à nourrir ta réflexion de contenus culturels qui t'aideront à prendre les bonnes décisions. »*

Oui, je crois que la pensée est le commun des communs et qu'à ce titre, il faut faire exister de la pensée dans tous les endroits, dans tous les lieux de la société : dans la famille, parce qu'on ne sera pas dans l'onomatopée mais dans un langage plus construit, dans les associations, parce qu'on associera tout le monde à la réflexion collective, dans l'école ; parce qu'on prendra le temps de faire réfléchir et qu'on ne valorisera pas systématiquement la rapidité. Tu auras une bonne note parce que tu es le premier à répondre ! Qu'est-ce que cela veut dire, tu es le premier à répondre ? Alors, tu réponds et puis après, on passe à la suite ? Personne n'y a

réfléchi. Non ! Je vous pose une question, nous prenons dix minutes pour y réfléchir et je ne donne jamais la prime à la vitesse, à l'impulsivité, à la rapidité, je ne donne jamais la prime à l'immédiateté, je donne la prime à la pensée !

C'est cet espace de la pensée, me semble-t-il, que vous faites exister. Cette pensée, pour se déployer, elle a besoin, bien sûr, d'un monde, un monde menacé, cette terre-patrie dont parlait Edgar Morin il y a quelques années, cette terre-patrie qui, peut-être, constitue aujourd'hui à la fois la seule horizontalité capable de nous réussir et la seule verticalité capable de nous aider à transcender nos intérêts immédiats, cette terre-patrie à laquelle nous appartenons les uns et les autres et à laquelle nous avons à faire reconnaître que chaque enfant appartient.

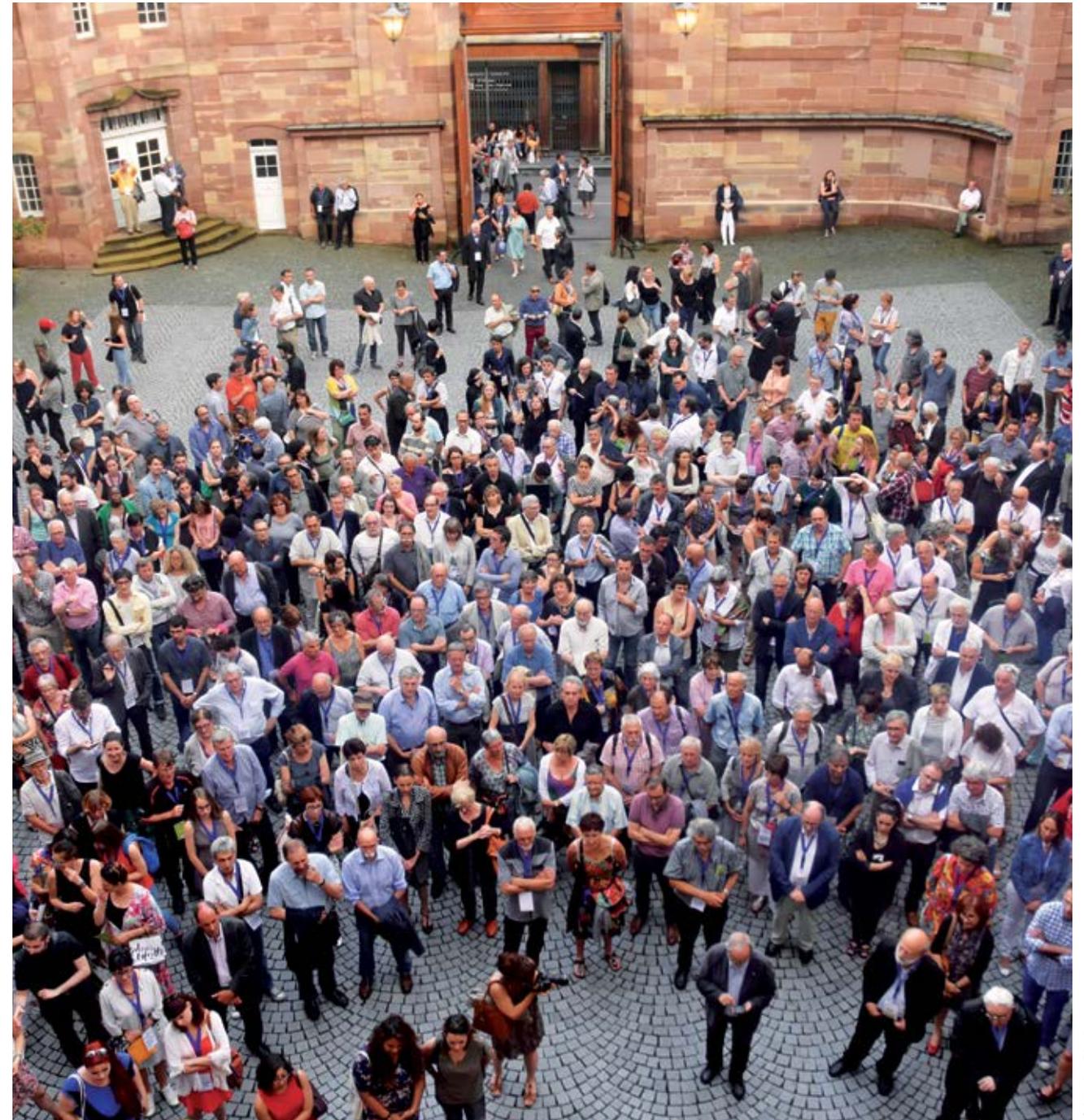
Alors oui, la table ronde, vous la construisez, mes amis, c'est vous – qui êtes là les nouveaux charpentiers, les charpentiers non pas miraculeux de Cornouailles mais quotidiens, dans chaque fédération, dans chaque association – qui construisez la table commune. Je sais qu'il y a des moments de découragement dans cette construction, il peut y en avoir, il y en a eu. Alors, en ces moments de découragement, je me répète quand je suis concerné (et je vous le livre ce matin) ce poème de René Char :

*« Redonnez-leur ce qui n'est plus présent en eux,
« Ils reverront le grain de la moisson s'enfermer dans l'épi et s'agiter sur l'herbe.
« Apprenez-leur, de la chute à l'essor, les douze mois de leur visage.
« Ils chériront le vide de leur cœur jusqu'au désir suivant ;
« Car rien ne fait naufrage ou ne se plaît aux cendres ;
« Et qui sait voir la terre aboutir à des fruits,
« Point ne l'émeut l'échec quoiqu'il ait tout perdu. »*

Chers amies, cher amis, il y aura peut-être encore quelques hivers, mais nous sommes nombreux à compter à ce moment-là sur la Ligue pour nous aider à préparer le printemps !

Merci de votre attention. »

**Nos contemporains,
nos jeunes,
nos moins jeunes
n'entendront
nos débats sur la
qualité des réponses
culturelles des autres
cultures que si nous
nous reconnaissons
avec eux partenaires
dans les mêmes
questions.**



QUIZ

UN PEU D'HISTOIRE...

1/ QUELLE EST LA PREMIÈRE DÉFAITE "LAÏQUE" ?

- A** La Loi Debré, qui instaure un système de contrats entre l'État et les écoles privées
- B** La subvention aux mouvements de jeunesse confessionnels
- C** Le port de la barbe par Pierre Tournemire
- D** L'unité de l'État-enseignant

2/ À QUOI SE RAPPORTE CET ÉVÉNEMENT ?



© la depechedumidi.fr

- A** Aux manifestations de grévistes en 1936
- B** Au pot de départ en retraite de Pierre Tournemire
- C** Au serment de Vincennes en 1960
- D** Au 56^e Congrès de la Ligue en 1945 en présence de Charles de Gaulle

3/ L'INTRODUCTION DE L'ENSEIGNEMENT DU FAIT RELIGIEUX À L'ÉCOLE A ÉTÉ MOTIVÉE PAR :

- A** L'inculture croissante des élèves vis-à-vis des faits religieux
- B** La création d'une discipline nouvelle
- C** La fin de la neutralité de l'école
- D** La neutralité de l'enseignement ne peut s'appliquer aux élèves

4/ QUI A DIT :

« La laïcité aujourd'hui, c'est le lieu de la diversité. Des mondes lointains qui s'accrochent à nos écrans de télévision, aux mondes proches qui réclament leur identité et le droit à la langue, c'est l'universel qui nous provoque. Peut-être l'avions-nous imaginé plus uniforme. Force est aujourd'hui de le reconnaître : l'universel ne peut passer que par la reconnaissance du droit aux différences » ?

- A** Michel Morineau dans son rapport « Une laïcité pour l'an 2000 »
- B** Éric Favey dans « Faire société ! »
- C** Pierre Tournemire au moment de l'affaire du voile de Creil
- D** Georges Davezac quand la gauche accède au pouvoir en 1981

5/ QUI A DIT :

(en s'adressant aux instituteurs) « Faites cette œuvre (s'engager à la Ligue) non comme un prolongement de votre fonction publique, mais comme un acte de libre citoyen. Perdez votre caractère de fonctionnaire ! » ?

- A** Nicolas Sarkozy
- B** Léon Bourgeois
- C** Jean Jaurès
- D** Ferdinand Buisson

6/ QU'EST-CE QUI PROVOQUE L'ÉLOIGNEMENT DES INSTITUTEURS DE LA LIGUE ?

- A** La fin des écoles normales
- B** La féminisation de l'enseignement
- C** L'unification du corps professoral
- D** La professionnalisation des colos (et des loisirs en général)

7/ DÉMOCRATISER L'ENSEIGNEMENT, RESPECT DES RYTHMES, REVALORISATION DE L'ÉDUCATION POPULAIRE, ÉDUCATION MORALE ET CIVIQUE ... DE QUAND DATENT CES PROPOSITIONS ?

- A** 1947
- B** 1969
- C** 1975
- D** 2005

8/ QUI A ÉCRIT :

« Rien ne doit être sacrifié à la culture véritable de l'esprit et personne ne pense chez nous à je ne sais quel culte barbare de la force. Mais sans doute a-t-on trop négligé ce qui est du corps. C'est encore bien servir l'esprit que d'assurer un développement harmonieux et équilibré de tous les organes » ?

- A** Léon Blum
- B** Le dalaï-lama
- C** Jean Zay
- D** Léo Lagrange

9/ À QUOI FAIT RÉFÉRENCE CETTE AFFICHE ?



- A** À une campagne pour la promotion de l'éducation artistique
- B** À un défilé haute-couture communiste
- C** À l'affiche d'un festival de musique
- D** À un rassemblement de jeunes animateurs

10/ QUEL(LE) EST L'ANCÊTRE DE LA MAISON DES LYCÉENS ?

- A** Le YMCA
- B** La MJC
- C** Le FSE
- D** Le BDE

11/ DE QUAND DATE CET EXTRAIT ?

« Pas plus que l'État, forme politique du groupement humain, la société, c'est-à-dire le groupement lui-même, n'est un être isolé ayant en dehors des individus qui le composent une existence réelle et pouvant être le sujet de droits particuliers et supérieurs opposables au droit des hommes. Ce n'est donc pas entre l'homme et l'État ou la société que se pose le problème du droit et du devoir; c'est entre les hommes eux-mêmes, mais entre les hommes conçus comme associés à une œuvre commune et obligés les uns envers les autres par la nécessité d'un but commun. Il ne s'agit pas de définir les droits que la société pourrait avoir sur les hommes, mais les droits et les devoirs réciproques que le fait de l'association crée entre les hommes, seuls êtres réels, seuls sujets possibles d'un droit et d'un devoir ».

- A** 1896
- B** 1905
- C** 1946
- D** 1992

12/ QU'EST-CE QUI SIGNE LA FIN DES BIBLIOBUS ?



© la depechedumidi.fr

- A** La mise en place des BCD (bibliothèque centre documentaire) dans les écoles
- B** La 1^{ère} loi de décentralisation
- C** La création de Lire et faire lire
- D** L'arrêt de la production de 2 CV

13/ DANS LA LOI DE 1971, LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE EST PRÉSENTÉE COMME :

- A** Un outil au service de l'insertion
- B** Un service rendu aux entreprises
- C** Un moyen de développement personnel et de promotion sociale
- D** Un moyen de suppléer les carences de l'école

14/ "RENDRE LA VILLE AUX CITOYENS" EST UN "SLOGAN" ISSU :

- A** D'une campagne de mobilisation de la Ligue
- B** D'une opération main-propre en PACA
- C** D'un objectif du manifeste « Faire société ! »
- D** D'une question de l'Université de la communication d'Hourtin

15/ QUE SE PASSE-T-IL EN 1977 ?

- A** Le congrès « Pour l'éducation par l'école de demain »
- B** La gauche conquiert de nombreuses villes aux municipales
- C** La Ligue entre dans une phase de gestion d'activités
- D** L'éducation sexuelle à l'école

16/ EN 1980, L'INFREP (INSTITUT NATIONAL DE FORMATION ET DE RECHERCHE POUR L'ÉDUCATION PERMANENTE) EST CRÉÉ PARCE QUE :

- A** La Ligue estime que la réponse du service public pour la formation professionnelle est insuffisante
- B** La Ligue souhaite apporter une réponse à la crise du chômage
- C** La Ligue aime bien créer des organismes avec des sigles
- D** La Ligue souhaite mieux former des professionnels de l'animation

17/ QUAND A-T-IL ÉTÉ DÉCIDÉ QUE LA LIGUE DONNERAIT LA PRIORITÉ POUR L'ACCÈS À L'ÉDUCATION, À UNE CULTURE VIVANTE AUX MILIEUX POPULAIRES ?

- A** En 1973
- B** En 1986
- C** En 1995
- D** En 2007

18/ EN 2002, LA LIGUE A FAILLI S'APPELER :

- A** La Ligue pour l'éducation populaire
- B** La Ligue de l'éducation
- C** La Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente
- D** La Ligue de l'éducation laïque

19/ QUI A DIT "MESDAMES ET MESSIEURS, J'AI BEAU REGARDER, JE NE VOIS PAS ASSEZ DE DAMES" ?

- A** Jean Macé
- B** Julio Iglesias
- C** Joseph Brenier
- D** Albert Bayet

20/ PARMIS CES QUESTIONS DE CONGRÈS, LAQUELLE (LESQUELLES) N'A (N'ONT) PAS EXISTÉ ?

- A** L'action des jeunes au sein de la Ligue
- B** L'instruction des indigènes d'Algérie
- C** La femme et la laïcité
- D** Démocratiser l'enseignement

RÉPONSES

1/ Réponse B. On considère comme première défaite celle des subventions aux mouvements de jeunesse confessionnels perdue dès 45/47 lorsque l'État met en avant le caractère « principalement éducatif » des mouvements pour attribuer les subventions. À ce titre, un mouvement qui présente des garanties, et accepte le contrôle, doit être aidé comme un mouvement laïque. Cette doctrine sera appliquée par la suite aux établissements confessionnels par les contrats de la loi Debré (1959). La question scolaire est mal engagée dès 1956 lorsque le gouvernement du Front républicain présidé par Guy Mollet ne parvient pas à rassembler la majorité de gauche pour abroger la loi Barangé (qui date de 1951 et qui accorde bourses et subventions à l'enseignement privé). La défaite du « tout à l'Éducation nationale » (fragmentation des politiques publiques, éclatement de l'État-enseignant en divers ministères...) préfigure 59/60 avec l'autonomisation de Jeunesse et Sports, la création du ministère des Affaires culturelles. L'abandon du SPULEN (service public unifié et laïque de l'Éducation nationale) en 1984 avec l'échec du projet Savary est la grande désillusion des militants laïques.

2/ Réponse C. Le serment de Vincennes est un engagement pris lors d'une manifestation contre la loi Debré de 1959, qui institutionnalise le financement public des écoles privées dans le cadre de contrats simples ou d'associations. Le 19 juin 1960, 25 000 laïques manifestent à Versailles le matin. L'après-midi, 400 personnes représentant 10813697 citoyens pétitionnaires se rassemblent sur la pelouse du bois de Vincennes et prononcent le serment de Vincennes: « Nous faisons le serment solennel de manifester en toutes circonstances et en tous lieux notre irréductible opposition à cette loi contraire à l'évolution historique de la Nation; de lutter sans trêve et sans défaillance jusqu'à son abrogation; et d'obtenir que l'effort scolaire de la République soit uniquement réservé à l'école de la Nation, espoir de notre jeunesse. »

3/ Réponse A. Un des constats: une inculture croissante des élèves vis-à-vis des faits religieux qui leur interdisait de comprendre tel ou tel événement historique ou d'accéder au sens d'une œuvre artistique ou littéraire. L'expression a été consacrée par la publication du rapport de Régis Debray sur « L'enseignement du fait religieux dans l'école laïque » (2002). Cet enseignement transdisciplinaire est mis en œuvre dans le cadre de la laïcité de l'État et de l'école avec les mêmes

méthodes et les mêmes principes déontologiques que celui des autres faits sociaux et culturels. Dès 1982 (AG de Montpellier), la Ligue lance l'idée d'introduire l'enseignement des religions à l'école. Elle précède le rapport du recteur Philippe Joutard en 1991 qui souligne les retards de l'Éducation nationale concernant l'histoire des religions.

4/ Réponse D. Cette phrase est extraite du rapport moral de Georges Davezac, alors secrétaire général de la Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente (LFEPE), à l'assemblée générale de Montpellier en 1982. C'est à cette époque où la Ligue introduit la dimension culturelle des religions. L'impératif des années 80 est d'élargir la laïcité à un ensemble de questions de société pour sortir du guépier scolaire. Les religions sont considérées comme des « faits durables de culture » et aussi comme des alliés potentiels au moins partiels dans certains combats sociaux. Le programme Laïcité 2000 est lancé en 1986 et « achevé » au congrès de Toulouse en 1989.

5/ Réponse B. Léon Bourgeois, président de la Ligue de 1894 à 1898, prononce cette phrase pour mobiliser les enseignants, et que cette mobilisation demeure volontaire. C'est l'époque de la mise en œuvre d'une véritable politique en direction des adolescents des milieux populaires, englobant la question scolaire dans la question sociale: il s'agit de donner « un lendemain » à l'école, à travers la création d'œuvres, telles que patronages laïques, amicales d'ancien(ne)s élèves, mutualités scolaires, cours d'adultes, conférences populaires, etc. La physionomie associative en sera bouleversée ainsi que la base sociologique du mouvement, avec l'arrivée massive des instituteurs appelés à être les animateurs de ces œuvres péri ou post-scolaires. Telle est l'origine du caractère militant de l'éducation populaire.

6/ Réponses A, B, C et D. Les écoles normales construisaient l'identité républicaine et pédagogique des instituteurs. Cette identité dépassait largement leur fonction enseignante et comprenait le syndicalisme quasi-monopolistique du SNIPEGC (principal syndicat national des instituteurs jusqu'en 1992), la mutualité (Maif, MGEN, Autonome) et les œuvres dans lesquelles les fonctionnaires stagiaires étaient invités à s'impliquer, au premier rang duquel la Ligue à travers les fédérations. De plus, un stage BAFA quasi obligatoire dans la formation favorisait leur implication dans les colos. Avec la transformation des écoles normales en IUFM, c'est aussi l'unification du corps enseignant qui est visé, les professeurs des écoles se substituent aux instituteurs, sont progressivement recrutés au

même niveau universitaire et voient se rapprocher leurs salaires. Ce nouveau recrutement, du fait de la démocratisation relative de l'université, diminue la proportion d'enseignants du primaire issus des milieux populaires et réduit sensiblement leur approche « généraliste ». La féminisation du corps enseignant (près de 75 % en 2014), et l'inégalité qui subsiste dans la répartition des tâches familiales, y compris en milieu enseignant, est sans doute aussi un des freins à la disponibilité pour l'engagement des femmes dans les associations. Enfin, le recours massif aux professionnels dans les activités des fédérations et des associations fait moins de place aux bénévoles militants et pédagogues, notamment dans les activités de séjours de vacances. Ajoutons qu'une part importante des enseignants n'habite plus dans les communes ou quartiers où ils enseignent et sont de fait moins présents dans les actions associatives autour de l'école.

7/ Réponse A. Il s'agit des principales propositions du plan Langevin-Wallon (du nom de deux grands intellectuels liés au PCF: Paul Langevin et Henri Wallon). Le plan Langevin-Wallon est le projet global de réforme de l'enseignement et du système éducatif élaboré à la Libération conformément au programme du gouvernement du Conseil national de la Résistance (CNR) en 1944. Remis en 1947, sous un gouvernement qui avait exclu les ministres communistes, il sera publié mais jamais discuté par le gouvernement ni présenté devant le Parlement. Le plan prévoyait notamment un tronc commun pour les élèves de 11 à 15 ans par l'unification des programmes de cours complémentaires, collèges et lycées (préfiguration du collège unique de la réforme Haby en 1975), le respect de rythmes biologiques de l'enfant avec des horaires « suggérés ». Il préconise aussi une revalorisation du travail manuel, allant de pair avec l'accès de chacun à une solide culture, pose le principe d'une éducation populaire accessible tout au long de la vie et organise une éducation morale et civique des élèves visant à la formation de l'Homme et du citoyen.

8/ Réponse C. Dans un « cahiers de pédagogie modernes pour l'enseignement du premier degré » de 1938 intitulé *L'éducation physique* dont Jean Zay écrit la préface. Il dit de l'éducation physique et sportive: « Dans la poursuite de dessein général de réajustement de l'école française à tous ses degrés aux besoins de la vie nationale, qui m'est apparu comme une préoccupation pressante de l'heure présente, l'éducation physique de l'enfance et de l'adolescence est au premier plan. » Par un décret en 1939, il signe l'acte officiel de naissance de l'Usep au sein de la Ligue de l'enseignement.

9/ Réponse D. L'opération « Bourges 70 » a réuni près de 2000 jeunes animateurs (professionnels et non professionnels) de 69 fédérations pendant 4 jours. Ce rassemblement a été précédé de plusieurs rendez-vous préparatoires dans chaque fédération. Le but: faire face aux nouveaux enjeux de l'animation dans les villes en renouvelant l'encadrement de la Ligue. Dans cette ville de 80000 habitants, les animateurs se sont efforcés de mettre en pratique des méthodes d'animation socioculturelles adaptées « aux nouvelles conditions de vie de notre société ». Deux idées se dégagent: la nécessité de lier plus étroitement la formation et l'animation, en privilégiant, les expériences d'animation; la nécessité de réaliser les actions de formation le plus près possible du lieu d'animation.

10/ Réponse C. Le foyer socio-éducatif a été généralisé par Edgar Faure, ministre de l'Éducation nationale après 68. Les FSE sont des associations constituées au sein des lycées et des collèges en France, dans le but de participer à la finalité éducative de ceux-ci par le biais d'activités diverses, mais aussi dans le but de développer chez les élèves le sens des responsabilités (voyages pédagogiques, ciné-clubs, conduite de projets, etc.)

11/ Réponse A. Cette phrase est extraite de la 3e édition du livre Solidarité de Léon Bourgeois dont la première version date de 1896. Le solidarisme dépasse le simple constat d'une solidarité de fait entre les hommes, pour rechercher les moyens d'établir une solidarité de droit, fondée sur un principe d'obligation morale et juridique. Le solidarisme de Bourgeois (qui fut président de la Ligue de 1894 à 1898) a marqué plus que ne l'imagine la Ligue (voir article Jean-Paul Martin dans *les Idées en mouvement* n° 226, page 13).

12/ Réponse B. Les premières lois de décentralisation de 1982 confient la lecture publique aux départements (bibliothèques départementales de prêt). La gestion des dossiers de subvention est, quant à elle, déléguée aux directions régionales des affaires culturelles (Drac). La fin des bibliobus (il pouvait s'agir dans certains cas de simples caisses de livres transportées d'une bibliothèque associative à une autre) est un vrai traumatisme pour la Ligue qui les avait conçus et animés, et qui en gérait dans 70 départements jusqu'au début des années 1980.

13/ Réponse C. La loi Delors du 16 juillet 1971 porte organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente. Elle est issue de l'accord interprofessionnel de

1970 et concerne principalement les entreprises, mais s'applique également aux agents de l'État et des collectivités territoriales. Obligation nationale, la formation continue est présentée non plus seulement comme un outil d'adaptation des salariés mais aussi comme un moyen de développement personnel et de promotion sociale. Elle impose aux entreprises de financer cet effort. Il faudra attendre 2004 pour que le droit individuel à la formation soit mis en place (il s'ajoute au congé individuel de formation et au plan de formation). Il est remplacé depuis janvier 2015 par le compte personnel de formation (CPF).

14/ Réponse A. C'est un des slogans de la campagne « Vivre en ville » que la Ligue lance en 1971 à la suite de Bourges 70 (voir question 9). Un des objectifs est de faire réagir les gens sur leurs conditions de vie dans un monde qui s'urbanise de plus en plus. Cette campagne s'accompagnera d'un ambitieux plan de formation pour les militants. C'est aussi l'occasion pour une Ligue, essentiellement rurale, de se confronter aux conditions spécifiques de l'action sociale et culturelle dans les villes et la démocratie locale. Les autres objectifs (mutualiser les initiatives, traduire les orientations politiques sur le terrain autour d'un projet) n'auront pas le succès escompté (voir article dans *les Idées en mouvement* n° 226, page 13) et la campagne s'arrêtera en 1976.

15/ Réponses A et B (l'éducation sexuelle à l'école, c'est 1973). Avec les élections municipales et la percée de la gauche, de nombreux responsables associatifs prennent la prise en compte des activités socioculturelles mais ils le feront le plus souvent directement, les associations en particulier locales se videront ainsi souvent de leurs meilleurs militants et on assistera au développement de la municipalisation de nombreuses activités. Parallèlement, le nombre d'associations se développe, mais essentiellement pour des prestations de service et pour les activités sportives ou de vacances. Pour faire face à des attentes qui augmentent considérablement, les associations doivent s'adapter. Pour animer les activités, leurs adhérents préfèrent remplacer les bénévoles par des professionnels. L'affiliation d'associations locales à la FOL progresse, la demande change. Pour ces associations, le rapport qualité-prix des prestations que procure l'adhésion est plus important que le fait de se retrouver unies dans une fédération pour défendre des idées. Les fédérations développent et professionnalisent leurs propres actions.

16/ Réponse A. La Ligue considère que l'éducation permanente doit être mise en œuvre par un grand service public et laïque de l'éducation et de la culture, chargé à la fois de l'éducation initiale, de la formation professionnelle et de l'éducation populaire et géré par tous les partenaires concernés. La réalité sociale et la crise économique des années 80 vont contrarier les espoirs de la Ligue. Les entreprises imposent une gestion utilitariste, avec souvent l'accord tacite des salariés qui, face au chômage, ont préféré enrichir leurs compétences que suivre des formations à vocation d'enrichissement personnel. Dans le même temps, l'État est devenu un acteur majeur du système de formation professionnelle continue avec la montée du chômage et le développement de la politique de l'emploi qui l'a accompagné. Une évolution qui n'a pas été sans ambiguïté: croissance massive des formations pour les chômeurs (qui n'apparaissent pas dans les statistiques de l'ANPE). Aujourd'hui, l'Infp inscrit essentiellement son action dans le cadre des politiques de formation professionnelle conduites par les régions (réponse aux appels d'offres).

17/ Réponse C. Déjà amorcé au précédent congrès de Nantes en 1992, la Ligue proclame sa volonté de redonner la priorité à la justice sociale à Clermont-Ferrand en 1995. Dans son discours d'ouverture, le président Claude Julien, revient sur la « légitimité sociale » de la Ligue (l'école n'est pas isolée de la société et les enfants subissent les contrecoups des tensions et des injustices de la société). La résolution finale invite à agir ensemble tous ceux qui se reconnaissent dans l'exigence de l'égalité de tous les êtres humains en conjuguant laïcité, justice sociale et pluralisme des cultures.

18/ Réponse A. En 2002, la Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente devient la Ligue de l'enseignement (dans les statuts, rien ne change). La proposition A recueillera près de 40 % des voix.

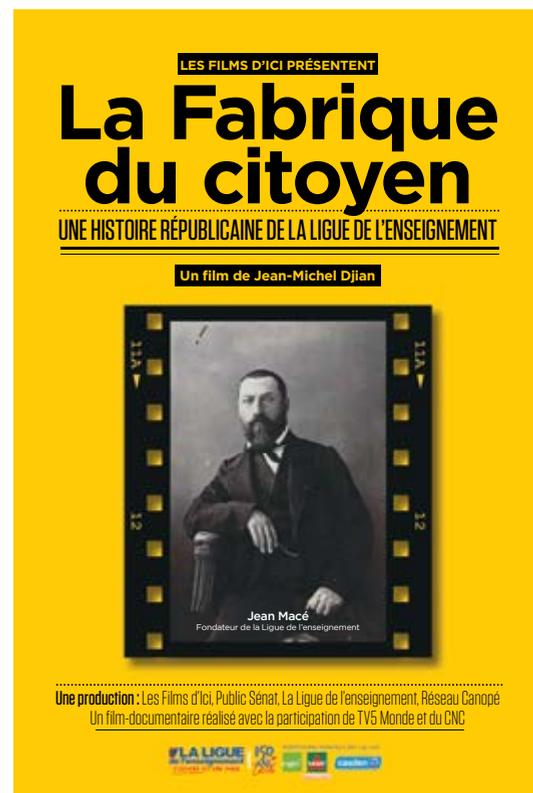
19/ Réponse A. C'est en ces termes que Jean Macé s'adressa aux membres de la Ligue lors de son discours de clôture du 4e Congrès de Tours en 1884. Féministe avant l'heure, Jean Macé réclamait déjà l'émancipation des femmes, leur droit à toutes les fonctions sociales et l'égalité des sexes devant l'éducation.

20/ Réponse D. A = Paris en 1925; B = Alger en 1887 ; C = Lens en 1935.



“LE COMBAT DE LA LAÏCITÉ, C’EST L’ADN DE LA LIGUE”

« *La Fabrique du citoyen* »⁽¹⁾ est un regard porté par Jean-Michel Djian sur les 150 ans de la Ligue de l’enseignement. Dans ce documentaire de 52 minutes, le journaliste, producteur rend compte à la fois du poids du mouvement dans la constitution de la République et pose dans le même temps la question de son avenir. Il nous explique ses partis pris.



Dans quel contexte avez-vous découvert et approché la Ligue de l’enseignement ?

Jean-Michel Djian : J’ai connu la Ligue de l’enseignement lorsque j’étais directeur de la Maison des jeunes et de la Culture en Bourgogne, à la fin des années 1970. Elle était très implantée dans cette région et j’avais été amené à travailler avec ses membres pour monter un réseau de ciné-clubs dans l’Yonne. Bien plus tard, après avoir été nommé rédacteur en chef du *Monde de l’éducation* en 1995, j’ai suivi plus assidûment les activités d’éducation artistique de ce grand mouvement associatif et fait la rencontre de ses militants.

Comment vous est venue l’idée de faire un film sur l’histoire du mouvement initié par Jean Macé en 1866 ?

Lorsque le secrétaire général de la Ligue de l’enseignement, Jean-Marc Roirant, a décidé de commémorer les 150 ans de la Ligue, je lui ai de suite proposé de réaliser un documentaire sur son histoire. Puis un « beau livre »², avec des documents rares. Je suis journaliste, je fais des documentaires et des livres depuis dix ans et l’idée de raconter la Ligue faisait partie de mes intentions. Peut-être parce que je dois beaucoup à l’éducation populaire, à cette manière d’apprendre et de comprendre la vie autrement que dans les

classes. Mais le problème c’était le temps, et surtout l’accès aux archives. Et puis « l’angle » du travail à mener.

Car raconter cette histoire si méconnue, c’est d’abord chercher à savoir pourquoi elle l’est ! Pourquoi le secret fait partie de l’histoire. Quand j’ai, disons, compris qu’il fallait en parler avec ceux ou celles qui ont un pied dedans et un pied dehors, je me suis mis à l’écrire puis le réaliser. Voilà pourquoi j’ose espérer que ce film puisse être vu aussi bien par ceux qui font le mouvement que par ceux qui le pratiquent mais ne le connaissent pas du tout.

Comment expliquez-vous justement que cette histoire soit si méconnue ?

Je trouve curieux que les livres d’histoire occultent cet homme qu’est Jean Macé. Comme si on ne retenait que ceux qui, à ses côtés, ont fait une carrière politique comme ce fut le cas de Jules Ferry, de Léon Bourgeois, ou plus tard de Jean Zay. Peut-être faut-il y voir de la part des historiens un certain mépris.

Des lois Jules Ferry de 1881 et 1882 jusqu’à la grande mobilisation des défenseurs de l’école libre en 1984, toute la première partie du documentaire est orientée sur la question scolaire. L’enjeu scolaire pour les laïques a été fondamental. Après 1984, date qui constitue une grande défaite pour le camp laïque, les enjeux de la laïcité semblent plus flous. Comment expliquez-vous cela ?

C’est la guerre scolaire qui structure idéologiquement la Ligue, c’est un fait. Sur la laïcité le débat a toujours été vif, même avant la Loi Debré, avec d’un côté les partisans d’une laïcité qui ne transige pas sur les principes républicains et de l’autre celles et ceux qui considèrent qu’elle doit être « ouverte ». C’est cette dernière qui a gagné, mais parce que la Ligue est aussi le territoire de compromis idéologique de la société civile, un lieu sinon le seul lieu où les politiques, de droite comme de gauche, et la communauté éducative et associative discutent.

Le film évoque de manière secondaire l’aspect associatif. « Ceux qui font » semblent un peu oubliés au profit de « Ce qu’a fait politiquement la Ligue ». Est-ce un parti pris ?

Oui, c’est un choix. Celui de visiter historiquement en 52 minutes la République à travers l’engagement de la Ligue à son endroit. Il y a sûrement un autre film à faire à partir de celles et ceux qui, sur le terrain, fabriquent l’éducation populaire, mais c’est un autre film.

Quelle est votre définition de l’éducation populaire ?

L’éducation populaire, c’est ce qu’il reste de l’école quand on a tout oublié : un film projeté un soir dans le ciné-club et qui vous bouleverse définitivement ; un entraîneur de foot bénévole qui vous prend à part pour vous encourager ; une soirée débat où vous vous

forcez à prendre la parole pour vaincre votre timidité. Il y a dans ce temps hors scolaire quelque chose qui ressemble à un apprentissage de la liberté. Et c’est précisément là qu’il faut aller chercher ce qui est la richesse essentielle de l’éducation populaire. Aujourd’hui ce qui manque pour restaurer cet apprentissage de la liberté, c’est la confiance. Les éducateurs, quels qu’ils soient, se protègent car ils sont contraints, par des normes, des règlements. Une sorte d’inhibition générale a envahi les acteurs éducatifs de la sphère publique, si bien que la spontanéité, la convivialité, le risque qui caractérisaient le monde associatif n’est plus toujours au rendez-vous. Et ce sont les jeunes les moins aguerris qui trinquent.

L’éducation populaire, c’est ce qu’il reste de l’école quand on a tout oublié : un film projeté un soir dans le ciné-club et qui vous bouleverse définitivement ; un entraîneur de foot bénévole qui vous prend à part pour vous encourager...

Si vous deviez décrire la Ligue d'aujourd'hui en quelques lignes, que diriez-vous ?

C'est une hydre à 100 têtes. Mais suffisamment ramifiée en régions pour constituer une force locale. Trop méconnue par le grand public elle gagnerait à faire savoir d'où elle vient et où elle va car elle est d'une certaine façon irremplaçable.

Quelle est l'actualité de ses combats ?

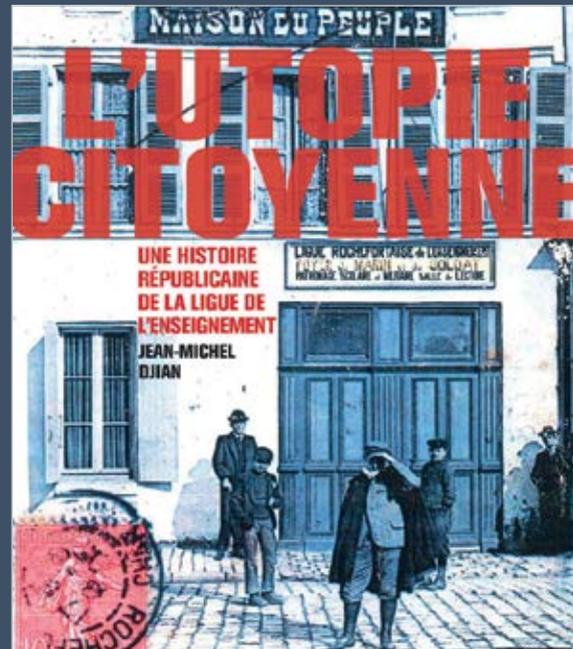
La laïcité, incontestablement. La Ligue est le seul mouvement associatif national capable de fédérer cette histoire sur la scène politique et à en être le garant républicain. Depuis la création du mouvement en 1866, ce combat est d'une actualité constante. Comme s'il ne fallait jamais baisser la garde. Et c'est encore plus vrai aujourd'hui qu'hier. Ce combat de la laïcité c'est un peu l'ADN de la Ligue alors que sur le terrain de l'éducation populaire elle oeuvre. Mais ce sujet-là n'intéresse plus ni la droite ni la gauche, ce qui est dramatique.

Le mot « laïcité » est aujourd'hui galvaudé, instrumentalisé même par certains partis. En dépit de son histoire, la Ligue est aujourd'hui peu audible sur le sujet. Que devrait-elle faire ?

La Ligue n'a pas à se démarquer de cette récupération « politicienne » mais à défendre la permanence de son engagement pour une République laïque. C'est ce qu'elle fait depuis sa naissance. On ne pourra jamais lui reprocher de tenter, dans les moments de crises, de rapprocher des positions parfois difficiles à concilier. Et pourtant elle l'a fait. Mais l'urgence aujourd'hui c'est de rappeler au commun des mortels, mais surtout à l'école et dans les familles, le sens même du mot laïcité. Car curieusement sa définition est ignorée de beaucoup. Et ça, c'est un échec.

1. *La Fabrique du citoyen* a été coproduit par Public-Sénat, les « Films d'ici » et la Ligue de l'enseignement. Il a été diffusé sur Public-Sénat.

2. *L'Utopie citoyenne, une histoire républicaine de la Ligue de l'enseignement* rassemble des documents rares provenant des Archives nationales et des contributions inédites de penseurs et écrivains contemporains, aux éditions La Découverte (192 pages, 30 €).



>>> LES RESSOURCES DES 150 ANS

>>> UN SITE D'ARCHIVES

La médiathèque en ligne rassemble et met en partage de nombreux documents d'archives (écrits, photos, films) qui racontent les 150 ans de la Ligue de l'enseignement. Écrivez cette histoire avec nous en déposant vos archives numérisées sur : Mediatheque150ans@laligue.org ou en les envoyant par la poste à 150 ans La Ligue, Ligue de l'enseignement, 3, rue Récamier, 75341 Paris cedex 07. Vos documents vous seront restitués dès leur mise en ligne.

>>> DEUX DVD

> *La Fabrique du citoyen* de Jean Michel Djian, est strictement réservé à une exploitation non commerciale dans notre réseau (public des fédérations et de leurs associations affiliées).

> *Jean Zay et l'éducation populaire* rassemble de nombreux témoignages et documents qui éclairent l'engagement de Jean Zay et de la Ligue de l'enseignement pour l'éducation populaire. Très tôt, dans les années 30, Jean Zay prend des responsabilités au sein de notre mouvement : il sera élu au conseil général de la Ligue, équivalent du conseil d'administration national aujourd'hui. Il restera tout au long de sa carrière de député puis de ministre de l'Éducation et des Beaux-arts un soutien très actif de la Ligue de l'enseignement.

>>> SEPT OUVRAGES

> *Le cinéma éducateur laïque* de Pascal Laborderie propose une histoire sociopolitique du cinéma favorisé par les Offices du cinéma éducateur en l'inscrivant dans le champ de l'éducation populaire et de la Ligue de l'enseignement.

> *L'épopée des ciné-clubs* revient sur la période 1950-1985 et aborde les enjeux, aujourd'hui, de l'action « cinéma » de la Ligue avec ses 70 salles fixes et ses 400 écrans mobiles. Un éclairage sur les actions « éducation au cinéma » et autres festivals est également proposé.

> *Vivre Livre* (éditions du Pourquoi pas ?), à travers des textes

littéraires de fiction, raconte l'histoire du livre et de la lecture conjugée à celle de la Ligue, jusqu'à son action aujourd'hui, au travers des ateliers d'écriture ou encore de son programme Lire et faire lire.

> *La Ligue de l'enseignement* dirigé par Pierre Tournemire (éditions Milan) présente de façon claire notre mouvement. Richement illustré, ce livre montre comment l'histoire de la Ligue se conjugue avec celle des principales évolutions de la société et comment depuis sa fondation en 1866 jusqu'à ce début de XXI^e siècle, la Ligue de l'enseignement est restée fidèle à l'humanisme laïque que portent ses 103 fédérations départementales et ses 30 000 associations membres.

> *L'Utopie citoyenne, une histoire républicaine de la Ligue de l'enseignement*, de Jean-Michel Djian raconte l'histoire méconnue d'un mouvement citoyen qui, à travers ses inspirateurs comme ses grandes figures (Jean Macé, Ferdinand Buisson, Léon Bourgeois...) a permis la création d'un grand mouvement laïque qui institua l'école républicaine, gratuite et obligatoire. Ce livre, rassemblant de nombreux documents d'archive, offre un récit dans lequel des hommes et des femmes d'hier et d'aujourd'hui témoignent de la vitalité de la société civile.

> *La Ligue de l'enseignement, une histoire politique, 1866 - 2016* de l'historien Jean-Paul Martin. Ce livre de 600 pages met l'accent en particulier sur le modèle associatif laïque. Il propose également une perspective d'histoire politique, qui permet, par-delà les considérations simplement institutionnelles, de comprendre la place acquise par la Ligue comme acteur idéologique. (À venir aux Presses universitaires de Rennes.)

> *Histoire de la Ligue de l'enseignement*, une bande-dessinée réalisée par Anthony Bourdon, volontaire en service civique à la Ligue de l'enseignement de Gironde. (À venir en décembre aux éditions du Pourquoi pas ?)

Les ouvrages et les DVD peuvent être commandés sur la boutique en ligne <http://www.boutique-laligue.org/>

Se souvenir de l'avenir

Conception graphique et réalisation | Anne Vanwynsberghe

Photographie de couverture | Benoît Debuisser

Impression | L'Artésienne



.....

SE SOUVENIR DE L'AVENIR
Un an de réflexions sur l'identité politique
de la Ligue de l'enseignement

.....

Laique et indépendante, la Ligue de l'enseignement réunit des hommes et des femmes qui agissent au quotidien pour faire vivre la citoyenneté en favorisant l'accès de tous à l'éducation, la culture, les loisirs ou le sport.

Des centaines de milliers de bénévoles et plusieurs milliers de professionnels se mobilisent, partout en France, au sein de près de 30 000 associations locales et d'un important réseau d'entreprises de l'économie sociale.

Tous y trouvent les ressources, l'accompagnement et la formation nécessaires pour concrétiser leurs initiatives et leurs projets.

Tous refusent la résignation et proposent une alternative au chacun pour soi.

Rejoignez-nous...

www.laligue.org